

PERSPECTIVES

Perspectives économiques régionales 2021-2026

Juillet 2021

Contributions

Cette publication est le fruit de la collaboration des équipes suivantes :

BFP : Delphine Bassilière, Ingrid Bracke, Nicole Fasquelle, Vincent Frogneux, Gina Gentil, Koen Hendrickx, Peter Stockman, Patrick Van Brusselen, Marie Vandresse, Delphine Van Hoolandt, Filip Vanhorebeek.

Traduction : Christelle Castelain, Patricia Van Brussel.

Cellule informatique : Adinda De Saeger.

IBSA : Pierre-François Michiels.

IWEPS : Frédéric Caruso, Olivier Meunier.

Statistiek Vlaanderen : Dirk Hoorelbeke.

Adresses de contact :

hermreg@plan.be

pfmichiels@perspective.brussels

f.caruso@iweps.be

dirk.hoorelbeke@vlaanderen.be

Bureau fédéral du Plan

Rue Belliard 14-18, 1040 Bruxelles

<https://www.plan.be>

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, perspective.brussels

Rue de Namur 59, 1000 Bruxelles

<http://www.ibsa.brussels>

Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

Route de Louvain-la-Neuve 2, 5001 Belgrade (Namur)

<http://www.iweps.be>

Statistiek Vlaanderen

Havenlaan 88 bus 20, 1000 Brussel

<http://www.statistiekvlaanderen.be>

Éditeur responsable BFP : Philippe Donnay - Dépôt légal : D/2021/7433/16

Table des matières

1. Introduction.....	1
2. Environnement international et contexte national	2
2.1. Environnement international	2
2.2. Contexte national	2
2.2.1. Croissance économique et composantes du PIB	2
2.2.2. Évolutions par branche d'activité	8
2.2.3. Inflation	12
2.2.4. Coût du travail	13
2.2.5. Emploi et chômage	14
2.2.6. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre	15
2.2.7. Finances publiques	16
3. Évolutions macroéconomiques et sectorielles régionales.....	17
3.1. Résultats macroéconomiques et sectoriels	17
3.1.1. Activité économique et emploi intérieur en 2020	17
3.1.2. Perspectives d'activité économique et d'emploi intérieur	23
3.1.3. Productivité et salaires	33
3.1.4. Formation brute de capital fixe	34
3.2. Marché du travail	37
3.2.1. Démographie et offre de travail	37
3.2.2. Travailleurs frontaliers, navetteurs, population active occupée et taux d'emploi	47
3.2.3. Chômage et taux de chômage	54
4. Comptes de revenus des ménages	60
4.1. Évolution au niveau national	60
4.2. Évolution par région	63
4.2.1. Région de Bruxelles-Capitale	63
4.2.2. Région flamande	65
4.2.3. Région wallonne	68
5. Finances publiques	70
5.1. Introduction	70
5.2. Principales hypothèses	70
5.2.1. Généralités	70
5.2.2. Crise sanitaire, retour à une activité normale et plans de relance	71

PERSPECTIVES

5.3. Les résultats	72
5.3.1. Ensemble des communautés et régions	72
5.3.2. Région de Bruxelles-Capitale et Commission communautaire commune	73
5.3.3. Communauté flamande	74
5.3.4. Région wallonne	75
5.3.5. Communauté française	76
6. Émissions de gaz à effet de serre	78
6.1. Royaume	78
6.2. Région de Bruxelles-Capitale	79
6.3. Région flamande	79
6.4. Région wallonne	80
7. Bibliographie.....	84
8. Annexes.....	85
8.1. Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi	85
8.2. Glossaire	88

Liste des tableaux

Tableau 1	Principaux résultats des Perspectives économiques 2021-2026 pour la Belgique.....	7
Tableau 2	Principaux résultats sectoriels de la projection nationale	10
Tableau 3	Principaux résultats macroéconomiques de la projection régionale	25
Tableau 4	Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région de Bruxelles-Capitale	28
Tableau 5	Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région flamande ..	28
Tableau 6	Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région wallonne...	29
Tableau 7	Structure et croissance de l'emploi intérieur de la Région de Bruxelles-Capitale	31
Tableau 8	Structure et croissance de l'emploi intérieur de la Région flamande	32
Tableau 9	Structure et croissance de l'emploi intérieur de la Région wallonne	32
Tableau 10	Scénario pour la démographie et l'offre de travail	39
Tableau 11	Perspectives régionales du marché du travail.....	58
Tableau 12	Montants retenus en matière de chômage temporaire, droit passerelle et primes compensatoires et de nuisance pour 2020 et 2021	61
Tableau 13	Comptes de revenus des ménages - Belgique	63
Tableau 14	Comptes de revenus des ménages - Région de Bruxelles-Capitale.....	64
Tableau 15	Comptes de revenus des ménages - Région flamande	66
Tableau 16	Comptes de revenus des ménages - Région wallonne.....	68
Tableau 17	Compte des communautés et régions	72
Tableau 18	Solde de financement des entités fédérées	73
Tableau 19	Compte consolidé de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire commune.....	73
Tableau 20	Compte de la Communauté flamande	74
Tableau 21	Compte de la Région wallonne	76
Tableau 22	Compte de la Communauté française	77
Tableau 23	Évolution des émissions totales de gaz à effet de serre par secteur	82
Tableau 24	Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi - Région de Bruxelles-Capitale	85
Tableau 25	Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi - Région flamande	86
Tableau 26	Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi - Région wallonne.....	87

Liste des graphiques

Graphique 1	Population active occupée et taux d'emploi	14
Graphique 2	Évolution comparée du volume de travail des salariés en 2020 - Flandre versus Wallonie	19
Graphique 3	Évolution comparée du volume de travail des salariés en 2020 - Flandre versus Bruxelles.....	19
Graphique 4	Évolution de l'emploi salarié entre 2019 et 2020.....	22
Graphique 5	PIB régionaux en volume	26
Graphique 6	Contributions à la croissance de l'offre de travail - Belgique	41
Graphique 7	Contribution du comportement d'offre (en pp) selon l'âge - Belgique	41
Graphique 8	Contributions à la croissance de l'offre de travail - Région de Bruxelles-Capitale.....	43
Graphique 9	Contribution du comportement d'offre (en pp) selon l'âge - Région de Bruxelles-Capitale.....	43
Graphique 10	Contributions à la croissance de l'offre de travail - Région flamande	45
Graphique 11	Contribution du comportement d'offre (en pp) selon l'âge - Région flamande	45
Graphique 12	Contributions à la croissance de l'offre de travail - Région wallonne.....	46
Graphique 13	Contribution du comportement d'offre (en pp) selon l'âge - Région wallonne.....	46
Graphique 14	Population active occupée - Région de Bruxelles-Capitale	48
Graphique 15	Population active occupée - Région flamande	50
Graphique 16	Population active occupée - Région wallonne.....	50
Graphique 17	Taux d'emploi régionaux selon la définition HERMREG.....	52
Graphique 18	Taux d'emploi régionaux selon la définition UE 2020.....	52
Graphique 19	Taux de chômage régionaux	54

Liste des encadrés

Encadré 1	Hypothèses pour l'estimation de la valeur ajoutée régionale en 2020.....	20
Encadré 2	Hypothèses relatives aux principales mesures de soutien du revenu des ménages	61

1. Introduction

Ce rapport présente les résultats de la désagrégation régionale des perspectives économiques nationales du Bureau fédéral du Plan¹ pour la période 2021-2026. Tout comme pour les études précédentes², le rapport est le fruit d'une collaboration entre le Bureau fédéral du Plan et les services d'étude et de statistique des trois régions belges (IBSA, IWEPS et Statistiek Vlaanderen³). Dans ce cadre, le modèle qui a été développé (le modèle multirégional et multisectoriel HERMREG) peut être classé dans la catégorie des modèles macroéconométriques de type *top-down*. HERMREG⁴ s'articule entièrement avec le modèle national HERMES développé par le Bureau fédéral du Plan. Cela signifie que les projections nationales de moyen terme d'HERMES sont décomposées à l'aide de clés de répartition régionales endogènes.

La présente projection régionale est donc cohérente avec la projection nationale de juin 2021, qui est elle-même basée sur les informations économiques et budgétaires disponibles au 2 juin 2021.

Le rapport fournit des projections régionales et sectorielles à l'horizon 2026 pour les valeurs ajoutées, l'emploi, les salaires et les investissements. Des projections démographiques et de taux d'activité régionaux, ainsi que des perspectives en matière de travail frontalier et de navettes domicile-travail entre régions, sont également disponibles. Toutes ces projections permettent de prévoir l'évolution de la population active, de la population active occupée, du taux d'emploi et du chômage. HERMREG produit aussi des projections régionales de produit intérieur brut (PIB). Il comprend en outre un module qui calcule au niveau régional les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre (GES), un bloc de finances publiques détaillé, ainsi qu'un module relatif aux comptes de revenus des ménages pour chaque région.

Enfin, notons que les comptes régionaux les plus récents relatifs à la période 2009-2019 ont été pris en compte pour cette publication⁵.

Le rapport est structuré de la manière suivante. Le deuxième chapitre décrit l'environnement international et le contexte économique national. Le troisième chapitre présente les principales évolutions macroéconomiques et sectorielles régionales (y compris le marché du travail). Le chapitre 4 présente les comptes de revenus des ménages régionalisés. Le chapitre 5 est consacré aux résultats de finances publiques. Enfin, le chapitre 6 présente les résultats des émissions de GES.

¹ Bureau fédéral du Plan (2021c).

² Voir BFP – IBSA – IWEPS – Statistiek Vlaanderen (2020) pour l'étude publiée en juillet 2020.

³ Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique et Statistiek Vlaanderen.

⁴ Le modèle HERMREG est décrit dans Bassilière et al. (2008a).

⁵ Les séries pour la période 2009-2019 étaient déjà disponibles en janvier 2021. Les nouvelles rétrapolations relatives à la période 2003-2008, intégrant la prise en compte de la révision occasionnelle de 2019 et dont la publication par l'ICN est prévue pour juillet 2021, n'étaient pas encore disponibles au moment de clôturer les présentes Perspectives régionales. Pour cette période-là, des rétrapolations propres ont donc temporairement été prises en compte.

2. Environnement international et contexte national

Ce chapitre présente le contexte qui encadre les perspectives régionales, à savoir les Perspectives nationales de juin 2021⁶. Dans la première section, l'environnement international est décrit. La deuxième section donne un aperçu des résultats pour l'économie belge.

2.1. Environnement international

En 2020, l'économie mondiale a été durement frappée par la pandémie de coronavirus et s'est contractée de 3,3 %. Cette année, on prévoit une croissance mondiale d'environ 6 %, avec toutefois de grands contrastes selon les régions. Par la suite, la croissance mondiale devrait progressivement fléchir pour s'établir à 3,3 % en 2025 et 2026. Ce ralentissement de la croissance s'explique – principalement dans les économies avancées – par un ralentissement de la croissance de l'offre de travail résultant du vieillissement de la population. En outre, l'évolution progressive de l'économie chinoise vers un taux de croissance soutenable freinerait quelque peu la croissance du PIB mondial.

L'économie de la zone euro a été sévèrement éprouvée par la pandémie de coronavirus au premier semestre de 2020. L'activité économique a rebondi au troisième trimestre, mais, par la suite, de nouvelles vagues de contaminations ont amené les pays de la zone euro à renforcer les mesures de restriction des contacts, lesquelles ont surtout affecté le secteur tertiaire. L'activité économique de l'ensemble de la zone euro a dès lors de nouveau reculé (mais de manière plus limitée) au quatrième trimestre de 2020 et au premier trimestre de 2021. À mesure que les campagnes de vaccination ouvrent la voie à de nouveaux assouplissements, la reprise économique devrait trouver un second souffle, portée par la consommation des particuliers et le commerce extérieur. En outre, les investissements sont également soutenus par les plans de relance. Par conséquent, après s'être contractée de 6,6 % en 2020, la croissance du PIB de l'ensemble de la zone euro devrait s'élever à 4,3 % en 2021 et se maintenir à 4,4 % en 2022. Cette croissance devrait ensuite fléchir, passant de 1,9 % en 2023 à 1,3 % en 2026.

2.2. Contexte national

2.2.1. Croissance économique et composantes du PIB

a. Croissance économique

La pandémie de coronavirus et les différentes mesures qui ont dû être prises pour la combattre ont lourdement pesé sur l'activité économique de l'année 2020. Pour la Belgique, cela s'est traduit par un repli du PIB en volume de 6,3 %, semblable à celui du PIB de la zone euro (-6,6 %).

Parallèlement à la levée des mesures de restriction et à la progression de la vaccination, le PIB belge rebondit en 2021 et poursuit son redressement en 2022. En 2021, porté par une croissance vigoureuse

⁶ Bureau Fédéral du Plan (2021c).

dès le premier trimestre, il devrait connaître une progression de 5,5 %. Quasiment toutes les composantes des dépenses contribuent à cette reprise mais l'élément le plus frappant est l'important mouvement de rattrapage des investissements. Pour 2022, une croissance de 2,9 % est attendue ; cette croissance est soutenue par le dynamisme des exportations et, surtout, de la consommation des particuliers. Les investissements, par contre, perdent de leur élan, alors que la consommation publique se replie, après une période 2020-2021 marquée par des dépenses exceptionnelles – liées à la crise sanitaire – très élevées. L'activité économique devrait renouer avec son niveau d'avant-crise au début de 2022.

À partir de 2023, la croissance belge renouerait avec des rythmes de progression davantage conformes à ceux atteints par le passé. Elle ralentirait toutefois quelque peu entre 2023 et 2026, passant progressivement de 1,5 % à 1,2 %, ce qui reflète la moindre impulsion donnée par les différents plans de relance (belge et étrangers) et le ralentissement de la croissance dans la zone euro. Au cours de la période 2023-2026, la croissance du PIB belge s'élèverait ainsi à 1,4 % par an en moyenne.

b. Exportations et importations

En 2020, les mesures prises partout dans le monde pour lutter contre la pandémie de coronavirus ont lourdement affecté les échanges internationaux, surtout au deuxième trimestre. Leur redressement a toutefois été assez rapide par la suite. En conséquence, sur l'ensemble de l'année 2020, le recul des exportations belges en volume (-4,6 %) a été moins marqué que celui du PIB. Dans le sillage de la baisse des exportations et de la demande intérieure, les importations en volume ont diminué de 4,3 %. Avec la reprise du commerce international, les exportations belges devraient connaître une croissance en volume de 5,7 % en 2021 et de 5,9 % en 2022. Conjugée au dynamisme de la demande intérieure, cette évolution entraîne une augmentation des besoins en importations. La croissance du volume des importations belges devrait rester relativement limitée, à 5,1 %, en 2021 (en raison d'un faible niveau de départ), et s'accélérer à 6,4 % en 2022.

Au cours de la période 2023-2026, les marchés potentiels d'exportation de la Belgique progressent de 3,4 % par an en moyenne. Cette progression des débouchés extérieurs, associée à la stabilisation de la parité euro-dollar et à l'augmentation des coûts salariaux par unité produite, se solderait par une croissance du volume des exportations belges de 3,1 % par an en moyenne. Des pertes de parts de marché de l'ordre de 0,3 points de pourcentage (pp) par an en moyenne seraient dès lors enregistrées. Sous l'impulsion de la demande finale, qui augmenterait de 2,3 % en moyenne, les importations devraient augmenter un peu plus rapidement (3,3 % en moyenne) que les exportations⁷. Les exportations nettes fourniraient par conséquent une contribution à la croissance économique légèrement négative (-0,2 pp en moyenne).

⁷ Signalons qu'en 2023 et en 2025-2026, les importations belges sont tirées à la hausse par l'augmentation des importations d'électricité et de gaz naturel. Cette dernière permet en effet de pallier la moindre production sur le territoire belge d'électricité, en raison de l'arrêt de la production de deux centrales nucléaires fin 2022-début 2023 et des quatre autres centrales dans le courant de l'année 2025, conformément au calendrier défini dans la loi du 28 juin 2015. En 2023, il y a également une augmentation des investissements de la Défense, lesquels sont en grande partie importés.

c. Consommation des particuliers

Malgré l'ampleur du choc économique, le revenu disponible réel des particuliers a augmenté de 1,4 % en 2020, grâce aux mesures de soutien des pouvoirs publics et à la faiblesse de l'inflation. Cette année, dans le sillage de la reprise économique, la hausse de pouvoir d'achat devrait s'élever à 1,7 %. Cette dernière est soutenue par le rebond des revenus primaires (+2,7 % en termes réels) dans le sillage de la reprise générale de l'activité économique et de la stabilisation, à un niveau élevé, des prestations sociales. L'accélération de l'inflation (à 1,5 %), par contre, freine la croissance du revenu disponible réel. En 2022, la progression du pouvoir d'achat macroéconomique devrait être plus modeste (0,6 %), en raison d'une croissance un peu moins soutenue, à la fois, des revenus primaires (reflétant notamment le ralentissement de la croissance de l'emploi) et, surtout, des prestations sociales suite à la suppression de toutes les mesures de soutien liées à la crise sanitaire.

La consommation des particuliers a chuté de 8,7 % en 2020, en raison de la nette détérioration de la confiance des consommateurs et, surtout, des possibilités de consommation plus restreintes. À mesure que l'économie rouvre, la consommation des particuliers devrait retrouver un niveau plus habituel en 2021 et 2022, ce qui se traduira par une croissance (de, respectivement, 4,5 % et 6,4 %) largement supérieure à celle du revenu disponible réel. Le taux d'épargne des ménages, qui s'est envolé à 21,8 % l'an dernier, devrait dès lors retomber en 2022 (14,9 %).

Au cours de la période 2023-2026, la croissance du revenu disponible réel des particuliers atteindrait, en moyenne, 1,5 % par an. Elle serait portée par une progression significativement positive du salaire brut horaire réel dans le secteur marchand (1,0 % en moyenne) qui, combinée à une augmentation de 0,8 %, en moyenne, de l'emploi, permettrait au total des salaires perçus par les ménages de progresser, en termes réels, de 1,6 % en moyenne. Les revenus nets de la propriété, eux, afficheraient une croissance réelle moyenne de 1,0 % tandis que les prestations sociales perçues par les ménages progresseraient, en termes réels, de 2,4 %. Dans le même temps, exprimés en termes réels, les impôts sur le revenu à charge des ménages seraient en hausse de 2,7 % par an en moyenne. Cette progression du pouvoir d'achat des particuliers serait semblable à celle de leurs dépenses de consommation qui s'élèverait, en moyenne, à 1,6 % par an. Leur taux d'épargne devrait ainsi continuer à baisser, passant de 14,8 % en 2023 à 14,4 % en 2026, mais tout en restant supérieur à son niveau de 2019.

d. Investissements en logements

Les investissements en logements des ménages ont chuté de 6,9 % en 2020. Ils devraient toutefois réaliser un important mouvement de rattrapage dès l'année 2021, en progressant de 10,0 %. Ce net rebond pourrait, en partie, s'expliquer par le fait qu'une partie de l'épargne forcée accumulée par certains ménages se soit dirigée vers des investissements de rénovation ou de construction de logements ainsi que par la prise en compte des aides aux investissements des ménages (principalement en matière de rénovation énergétique) prévues dans les différents plans de relance⁸. Les investissements résidentiels se maintiendraient pratiquement au même niveau en 2022 (-1,0 %) et en 2023 (0,7 %). Durant cette période, les taux d'intérêt de long terme demeurent à des niveaux relativement bas et le pouvoir d'achat des particuliers progresse.

⁸ Ce soutien aux ménages est surtout concentré en 2021 et en 2022. Il est beaucoup plus faible durant la période 2023-2026.

À partir de 2024, la croissance des investissements en logements retrouverait un rythme davantage conforme aux tendances observées par le passé et serait à nouveau guidée par l'évolution des déterminants traditionnels que sont le pouvoir d'achat des ménages (en progression mais un peu moins rapide), le taux d'intérêt de long terme (en augmentation mais tout en restant à des niveaux relativement bas) et le taux de chômage (en diminution). Au cours de la période 2024-2026, elle atteindrait 1 % par an en moyenne.

e. Investissements des entreprises

Les investissements des entreprises ont enregistré une forte baisse en 2020 (-7,8 %), moindre toutefois que celle initialement attendue. La perte d'activité économique semble, en effet, avoir relativement vite été perçue comme un phénomène temporaire par les chefs d'entreprise, ce qui s'est traduit par un net redressement de leur confiance au second semestre. Durant la période 2021-2026, les aides aux investissements des entreprises prévues dans les différents plans de relance, prises en compte dans les présentes perspectives, soutiennent la croissance des investissements des entreprises. En 2021, les investissements des entreprises devraient connaître un important rebond, avec une croissance en volume de 8,7 %, compte tenu des perspectives de demande favorables et de l'amélioration significative de la rentabilité (notamment en raison de la quasi stabilisation du salaire brut horaire hors index). Leur progression atteindrait 2,1 % en 2022.

À partir de 2023, les perspectives de débouchés qui se présentent aux entreprises seraient stabilisées, tandis que leur taux de rentabilité serait en baisse. Les taux d'intérêt de long terme seraient en hausse, tout en demeurant à des niveaux relativement bas. Dans ce contexte, les investissements des entreprises devraient progresser de 2,0 % par an en moyenne au cours de la période 2023-2026.

f. Investissements publics

Au cours de la période 2021-2026, de manière générale, la progression des investissements publics devrait être particulièrement soutenue, et ce en raison des différents plans de relance (fédéral et régionaux, financés par la Facilité européenne pour la reprise et la résilience (RRF) ou sur fonds propres) annoncés en vue d'assurer le redémarrage de l'économie au sortir de la crise sanitaire. Notons également que certains projets d'investissements régionaux (tels qu'Oosterweel en Région flamande et les investissements dans la mobilité (tunnels et métro) en Région bruxelloise, par exemple) devraient atteindre leur vitesse de croisière durant cette période.

En 2021, les investissements publics devraient connaître une croissance très soutenue (+17,4 % en volume). Du côté du pouvoir fédéral, les investissements de la Défense nationale (avec, notamment, l'entrée en vigueur du programme de la vision stratégique), ceux d'Infrabel et, dans une moindre mesure, ceux de la Régie des bâtiments seraient en nette hausse. Du côté des entités fédérées, les investissements de toutes les Régions devraient nettement augmenter, principalement à travers la mise en œuvre de leurs plans de relance respectifs.

Une nouvelle hausse importante du niveau des investissements publics en volume interviendrait en 2023 (+7,0 %), sous l'impulsion d'une forte augmentation des investissements du pouvoir fédéral (principalement suite à une nouvelle hausse des investissements de la Défense nationale, le programme de

la vision stratégique atteignant son rythme de croisière) et des pouvoirs locaux (à l'approche des élections communales de 2024). La poursuite de la hausse des investissements des Régions wallonne et flamande contribue aussi à alimenter cette progression. Enfin, tant en 2025 qu'en 2026, le niveau des investissements publics reculerait quelque peu (respectivement, -3,4 % et -2,3 % en volume), principalement en raison du recul des investissements des pouvoirs locaux après les élections communales de 2024.

g. Consommation publique

En 2021, la consommation publique devrait connaître une nette hausse (+5,5 % en termes réels), et ce en raison d'une très forte poussée à la fois des coûts liés à l'achat des vaccins et à l'organisation de la vaccination mais également des prestations sociales en nature. La croissance très soutenue de ces dernières (+13,0 % en termes réels) s'explique par une hausse de l'objectif budgétaire en soins de santé de 7,5 % et par des dépenses Covid exceptionnelles (850 millions).

Elle se replierait toutefois en 2022, en raison, principalement, du recul des achats nets de biens et de services (-18,9 %) suite à la disparition de certaines dépenses temporaires, dont les coûts de la vaccination. Les dépenses de soins de santé seraient, elles aussi, en baisse mais de manière modeste (-1,0 %).

Durant la période 2020-2022, la croissance réelle de la principale composante de la consommation publique, à savoir les rémunérations publiques (qui représentaient 53 % du total de la consommation publique en 2019), serait stable, à un peu moins de 1 % par an en moyenne.

Au cours de la période 2023-2026, la consommation publique en volume progresserait de 1,4 % par an en moyenne. Cette dernière serait largement alimentée par la croissance des dépenses de soins de santé (2,4 %), la progression des rémunérations publiques étant nettement plus modeste (0,8 % en moyenne, dans un contexte de progression de 0,3 %, en moyenne, de l'emploi public) et celle des achats nets de biens et de services étant négative (-3,0 % en moyenne).

Tableau 1 Principaux résultats des Perspectives économiques 2021-2026 pour la Belgique

	2019	2020	2021	2022	2023- 2026	Moyennes		
						2006- 2012	2013- 2019	2020- 2026
Croissance économique et ses composantes (en termes réels, sauf mention contraire) (*)								
- Dépenses de consommation finale privée	1,5	-8,7	4,5	6,4	1,6	1,6	1,5	1,2
- Dépenses de consommation finale des administrations publiques	1,7	0,6	5,5	-0,7	1,4	1,3	0,7	1,6
- Formation brute de capital fixe	3,4	-6,8	10,0	1,2	1,6	1,5	2,7	1,6
. Entreprises	3,2	-7,8	8,7	2,1	2,0	1,9	3,0	1,6
. Administrations publiques	1,2	-0,2	17,4	0,2	1,0	3,7	3,2	3,1
. Logements	5,2	-6,9	10,0	-1,0	0,9	-0,5	1,8	0,8
- Variations de stocks (contribution à la croissance du PIB)	-0,4	0,0	-1,0	0,0	0,0	0,1	0,0	-0,1
- Demande intérieure totale	1,5	-6,0	5,1	3,3	1,6	1,6	1,6	1,2
- Exportations de biens et de services	1,0	-4,6	5,7	5,9	3,1	2,3	3,2	2,8
- Importations de biens et de services	0,8	-4,3	5,1	6,4	3,3	2,6	3,4	2,9
- Exportations nettes (contribution à la croissance du PIB)	0,2	-0,3	0,5	-0,4	-0,2	-0,1	-0,1	-0,2
- PIB	1,7	-6,3	5,5	2,9	1,4	1,4	1,5	1,1
- PIB à prix courants	3,4	-5,3	7,5	4,3	3,0	3,2	3,0	2,7
- Revenu national brut réel par tête	2,2	-6,8	4,6	2,6	0,7	0,4	1,1	0,5
Prix et taux d'intérêt (*)								
- Indice national des prix à la consommation	1,4	0,7	1,5	1,7	1,7	2,4	1,4	1,6
- Indice santé	1,5	1,0	1,1	1,8	1,8	2,2	1,4	1,6
- Termes de l'échange	0,8	0,1	-0,8	0,1	-0,2	-0,5	0,3	-0,2
- Déflateur du PIB	1,7	1,1	1,9	1,3	1,6	1,8	1,5	1,6
- Taux d'intérêt à long terme nominal (**) (10 ans, niveau)	0,2	-0,1	0,1	0,3	1,6	3,9	1,0	0,6
- Taux d'intérêt à court terme nominal (**) (3 mois, niveau)	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	0,6	1,8	-0,4	-0,2
Emploi, chômage et productivité								
- Population active, définition BFP								
. en milliers (**)	5465,1	5475,2	5492,3	5515,8	5604,8	5187,2	5364,9	5534,2
. différence, en milliers	48,6	10,2	17,1	23,5	22,3	33,3	25,1	20,0
. variation en %	0,9	0,2	0,3	0,4	0,4	0,6	0,5	0,4
- Emploi total								
. en milliers (**)	4893,7	4893,0	4927,6	4936,5	5087,3	4466,9	4698,4	4987,3
. différence, en milliers	75,6	-0,7	34,6	8,9	37,7	42,7	45,9	27,7
. variation en %	1,6	-0,0	0,7	0,2	0,8	1,0	1,0	0,6
- Taux d'emploi, concept EU2020 (a) (**)	70,5	70,0	70,5	70,5	71,9	67,3	68,3	71,0
- Chômage total, définition BFP								
. en milliers (**)	487,4	498,0	480,5	495,0	433,3	641,8	585,0	462,7
. différence, en milliers	-28,2	10,6	-17,5	14,6	-15,4	-10,5	-21,3	-7,7
- Taux de chômage, définition BFP (**)	8,9	9,1	8,7	9,0	7,7	12,4	10,9	8,4
- Productivité horaire (branches d'activité marchande) (*)	0,6	-0,1	1,6	-0,3	0,6	0,4	0,6	0,5

PERSPECTIVES

	2019	2020	2021	2022	2023- 2026	Moyennes		
						2006- 2012	2013- 2019	2020- 2026
Revenus								
- Taux de salaire horaire réel (branches d'activité marchande) (*)	1,1	2,9	-0,7	0,3	1,0	0,6	0,4	1,0
- Coût salarial unitaire (branches d'activité marchande) (b) (*)	1,8	4,1	-1,1	2,0	2,1	2,1	0,7	1,9
- Part salariale (branches d'activité marchande) (c) (**)	58,5	60,2	58,3	58,7	59,9	60,8	59,3	59,3
- Taux de rentabilité des entreprises (d) (**)	42,9	42,3	43,9	43,4	42,3	39,9	41,8	42,9
- Revenu disponible brut réel des particuliers (*)	3,1	1,4	1,7	0,6	1,5	1,3	1,3	1,4
- Taux d'épargne des particuliers (**)	13,0	21,8	19,6	14,9	14,4	16,6	12,6	16,4
Finances publiques								
- Solde de financement								
. en milliards d'euros (**)	-9,3	-42,1	-37,2	-25,5	-31,8	-9,9	-8,7	-31,7
. en % du PIB (**)	-1,9	-9,3	-7,7	-5,0	-5,6	-2,7	-2,1	-6,2
dont (niveaux de pouvoir) :								
- Pouvoir fédéral (**)	-1,9	-7,2	-5,4	-3,8	-3,4	-2,4	-1,8	-4,3
- Sécurité sociale (**)	0,2	0,2	-0,2	-0,0	-0,9	-0,0	0,1	-0,4
- Communautés et régions (**)	-0,2	-2,4	-2,0	-1,2	-1,2	-0,3	-0,4	-1,5
- Pouvoirs locaux (**)	0,0	0,1	-0,1	-0,0	-0,0	-0,0	0,0	-0,0
- Dette								
. en % du PIB (**)	98,1	114,1	114,0	114,8	123,4	97,3	103,2	117,5
Balance extérieure								
- Solde des opérations courantes								
. en milliards d'euros (**)	1,5	-3,8	-4,2	-5,1	-14,1	7,6	3,2	-8,1
. en % du PIB (**)	0,3	-0,8	-0,9	-1,0	-2,5	2,2	0,8	-1,5
Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre								
Consommation finale d'énergie (*)	-1,9	-7,8	5,4	2,1	0,2	-0,3	-0,1	0,1
Émissions de gaz à effet de serre (e) (**)	116,7	108,2	108,6	109,7	121,2	132,0	117,7	112,6

(*) Taux de croissance en %.

(**) La valeur en fin de période, soit 2026, est présentée dans la colonne 2023-2026.

(a) Selon le concept EU2020 (source : enquête sur les forces de travail, catégorie d'âge 20-64 ans).

(b) Coût salarial des branches d'activité marchande avant déduction des subventions salariales.

(c) Part du coût du travail y compris les indépendants en % de la valeur ajoutée.

(d) Excédent brut d'exploitation des entreprises en % de leur valeur ajoutée.

(e) En millions de tonnes d'équivalent CO₂.

2.2.2. Évolutions par branche d'activité

La valeur ajoutée brute en volume de l'ensemble des branches d'activité (à l'exclusion de la branche « administration publique et enseignement ») s'est repliée de 6,9 % en 2020. Le recul a été plus limité dans l'industrie manufacturière (-3,5 %) et dans la construction (-4,7 %) que dans les services marchands (-8,0 %). Lors du premier semestre de l'année 2020, l'industrie manufacturière a été un peu moins fortement affectée ; elle a, en outre, connu une forte reprise durant le deuxième semestre, en phase avec la

vive et rapide reprise des échanges internationaux. La construction et les services marchands ont connu une baisse un peu plus marquée durant le premier semestre. Alors que, grâce à la forte reprise des investissements, la construction a opéré un mouvement de rattrapage durant la deuxième partie de l'année, le redressement de la valeur ajoutée des services marchands, dont l'activité est la plus affectée par les mesures de restriction des contacts, a été plus limité.

Le taux de croissance de -8,0 % pour l'année 2020 pour l'ensemble des services marchands masque de grandes différences entre les branches d'activité distinguées dans le modèle HERMES⁹ composant ce groupe : les branches « santé et action sociale » (-14,4 % ; en raison, notamment, du report des interventions non urgentes dans les hôpitaux), « commerce et horeca » (-13,5 % ; en raison, notamment, de la fermeture durant plusieurs mois de l'année des établissements de l'horeca et des commerces dits « non essentiels ») et « transports et communication » (-11,3 % ; en raison, notamment, du très net recul de l'activité de transport aérien) ont été beaucoup plus durement touchées que les branches « crédit et assurances » (-2,6 % ; branche dans laquelle le télétravail était très largement possible) et « autres services marchands » (-4,4 %). Cette dernière branche regroupe les services aux ménages et aux entreprises et est très hétérogène. Elle comprend à la fois des activités qui ont très fortement souffert (comme, par exemple, la branche « arts, spectacles et activités récréatives ») et d'autres qui ont été relativement épargnées (comme les services informatiques, par exemple).

Les premiers chiffres disponibles pour le premier trimestre de l'année 2021 montrent un retour à une croissance (à un trimestre d'intervalle) positive de la valeur ajoutée des services marchands (0,8 %). Celle-ci est semblable à celle de la construction (0,6 %). C'est toutefois, et de loin, l'industrie qui a enregistré la progression la plus importante (2,1 %), confirmant le très net et rapide rebond des branches de ce groupe.

Sur l'ensemble de la période 2020-2022 (période incluant le choc de la crise sanitaire ainsi que la reprise), la croissance de la valeur ajoutée en volume cumulée sur l'ensemble de ces trois années serait plus prononcée dans la construction (3,8 %) et l'industrie manufacturière (3,9 %), cette dernière étant surtout portée par la branche des « biens intermédiaires » (6,3 %) dont les industries pharmaceutique et chimique font partie. La croissance cumulée sur l'ensemble de la période 2020-2022 atteindrait 0,7 % pour l'ensemble des services marchands, lesquels renoueraient avec leur niveau d'avant-crise de 2019 dans le courant de l'année 2022. En leur sein, le « commerce et horeca » serait, de loin, la branche la plus affectée (-4,6 %) suivi des « transports et communication » (-0,1 %). Viennent ensuite, respectivement, la « santé et action sociale » (0,9 %), le « crédit et assurances » (1,9 %) et les « autres services marchands » (2,9 %).

Au cours de la période 2023-2026, les différentes branches d'activité reprennent des rythmes de croissance davantage conformes aux tendances passées et leur valeur ajoutée totale progresserait de 1,4 % par an en moyenne. La progression annuelle de la valeur ajoutée de l'agriculture (0,6 %), de l'énergie (0,8 %) et, dans une moindre mesure, de l'industrie manufacturière (1,1 %) et de la construction (1,3 %) serait inférieure à cette moyenne.

⁹ La définition des branches d'activité distinguées dans le modèle HERMES (ainsi que dans le modèle HERMREG, cf. chapitre 3) est reprise à l'annexe 8.2.

PERSPECTIVES

Les services marchands, pour leur part, verraient leur valeur ajoutée en volume croître de 1,6 % par an, largement portés – en termes de poids et de dynamique –, et comme cela a très souvent été le cas au cours du passé récent, par la branche HERMES des « autres services marchands » (services aux ménages et aux entreprises ; 2,0 %). Viennent ensuite les « transports et communication » (1,6 %), la « santé et action sociale » (1,2 %), le « crédit et assurances » (1,1 %) et le « commerce et horeca » (1,1 %).

Enfin, la croissance de la valeur ajoutée des services non marchands, lesquels regroupent principalement l'administration publique et l'enseignement, atteindrait 1,2 % par an en moyenne.

Tableau 2 Principaux résultats sectoriels de la projection nationale

	2019	2020	2021	2022	2023- 2026	Moyennes		
						2006- 2012	2013- 2019	2020- 2026
1. Valeur ajoutée brute (prix de base, en volume, taux de croissance)								
- Agriculture	-1,7	9,9	4,7	-2,4	0,6	2,3	-2,1	2,1
- Énergie	3,9	-7,4	8,6	1,6	0,8	1,1	-0,2	0,8
- Industries manufacturières	1,9	-3,5	8,0	-0,4	1,1	-0,4	1,3	1,2
. Biens intermédiaires	3,7	-0,3	7,8	-1,1	1,2	0,3	2,5	1,6
. Biens d'équipement	0,9	-8,8	12,5	-0,4	1,1	-2,5	-0,6	1,1
. Biens de consommation	-0,9	-6,2	5,9	1,1	0,8	0,3	0,4	0,6
- Construction	4,2	-4,7	8,0	0,9	1,3	2,5	2,2	1,4
- Services marchands	1,7	-8,0	5,2	4,0	1,6	2,1	1,8	1,1
. Transports et communication	-0,8	-11,3	7,6	4,7	1,6	2,1	1,5	1,1
. Commerce et horeca	1,3	-13,5	5,2	4,9	1,1	0,8	0,6	0,1
. Crédit et assurances	2,9	-2,6	1,3	3,3	1,1	0,3	-0,5	0,9
. Santé et action sociale	1,2	-14,4	7,1	10,0	1,2	1,8	0,6	1,0
. Autres services marchands	2,3	-4,4	5,2	2,4	2,0	3,2	3,2	1,6
- Services non marchands	1,1	0,1	0,9	1,4	1,2	1,1	0,8	1,1
Total	1,8	-5,9	5,2	2,7	1,4	1,5	1,5	1,1
2. Emploi (taux de croissance)								
- Agriculture	1,3	2,0	1,6	-1,5	-0,4	-2,8	-0,3	0,1
- Énergie	1,5	1,8	0,3	-0,2	-0,2	4,0	0,2	0,2
- Industries manufacturières	0,7	-0,5	-0,4	-1,9	-0,7	-1,6	-0,8	-0,8
. Biens intermédiaires	1,2	0,4	-0,5	-2,6	-0,8	-1,3	-0,8	-0,8
. Biens d'équipement	0,6	-1,8	-1,2	-0,9	-1,4	-2,7	-2,0	-1,4
. Biens de consommation	0,4	-0,8	0,1	-1,8	-0,3	-1,3	-0,1	-0,5
- Construction	1,7	1,1	1,7	1,8	0,4	1,9	0,4	0,9
- Services marchands	1,8	-0,3	0,8	0,3	1,1	1,7	1,5	0,8
. Transports et communication	2,3	0,6	0,1	-2,1	0,2	0,1	0,3	-0,1
. Commerce et horeca	0,7	-1,8	-2,4	-1,9	0,3	0,0	0,1	-0,7
. Crédit et assurances	-2,1	-1,3	-0,7	-0,9	-0,5	-0,8	-1,6	-0,7
. Santé et action sociale	2,1	1,5	2,3	2,8	2,0	2,8	2,1	2,1
. Autres services marchands	2,7	-0,4	2,2	0,9	1,5	3,2	2,7	1,2
- Services non marchands	1,1	0,7	0,5	0,5	0,4	0,4	0,6	0,5
Total	1,6	-0,0	0,7	0,2	0,8	1,0	1,0	0,6

En ce qui concerne l'emploi, les branches « commerce et horeca » et « autres services marchands » ont, à court terme, été les plus touchées par la crise. Dans la première branche, des emplois ont été perdus non seulement dans l'horeca, mais aussi dans le commerce de détail, le commerce de gros et le commerce

et la réparation de véhicules. La deuxième branche englobe, par convention, tous les emplois intérimaires et la majorité des emplois d'étudiants, qui ont subi les effets immédiats du déclenchement de la crise. Parallèlement, on a aussi observé un recul de l'emploi ou, du moins, une perte de dynamique dans de nombreux segments des services aux entreprises (conseil en gestion d'entreprise, publicité et études de marché, location et location-bail, agences de placement, nettoyage de bâtiments) et des services aux personnes (agences de voyage, sports et loisirs, soins aux personnes).

La croissance de l'emploi a également marqué le pas, en comparaison avec les années – favorables – 2017-2019, dans l'industrie manufacturière, la branche « transports et communication », l'emploi titres-services, et, dans une moindre mesure, la construction. S'agissant de l'industrie manufacturière, le tableau est plutôt contrasté avec des branches plus lourdement éprouvées (métallurgie ; fabrication de biens d'équipement) et des branches qui restent épargnées ou presque jusqu'à maintenant (industrie pharmaceutique). Cette hétérogénéité est tout autant de mise dans la branche « transports et communication » : l'emploi dans les entreprises publiques n'a jusqu'à présent guère été impacté par la crise, tandis que le transport routier privé et l'« entreposage et services auxiliaires des transports » figurent parmi les branches les plus touchées.

Dans les autres branches marchandes, l'emploi s'est pratiquement maintenu (« soins de santé ») l'an dernier, voire a progressé (« agriculture », « énergie », « crédit et assurances ») par rapport à la période qui précédait immédiatement la crise.

On s'attend à ce que la crise ait un effet négatif différé sur l'emploi marchand en fin d'année. Les incertitudes sont donc encore nombreuses concernant le déficit total de croissance de l'emploi causé par la crise sanitaire et, a fortiori, concernant le profil sectoriel du phénomène. Nous partons de l'hypothèse que les branches « commerce et horeca » et « autres services marchands » demeureront les plus touchées à l'horizon 2022. Sur l'ensemble de la période 2020-2022, l'emploi devrait baisser de 45 000 personnes dans le « commerce et horeca » (alors qu'il a augmenté de 9 000 personnes sur la période 2017-2019) et progresser de seulement 31 000 personnes dans les « autres services marchands » (contre +104 000 personnes sur la période 2017-2019). Dans l'industrie manufacturière et la branche « transports et communication » aussi, les pertes cumulées sur cette période (respectivement -14 000 et -4 000 personnes) contrastent nettement avec les progressions (respectivement de 11 000 et 14 000 personnes) observées avant la crise. Dans le secteur des titres-services, la croissance de l'emploi est divisée par deux (+5 000 personnes contre +10 000 personnes).

En ce qui concerne la construction, la croissance de l'emploi devrait s'accélérer cette année et l'année prochaine, si bien que la progression de l'emploi (+13 000 personnes) sur la période 2020-2022 serait similaire à celle enregistrée sur la période 2017-2019. Dans la « santé et action sociale », les créations d'emploi seraient même un peu plus nombreuses (+42 000 personnes) sur la période considérée tandis que, dans la branche « crédit et assurances », les destructions (-3 000 personnes) seraient deux fois moins importantes. Enfin, la croissance de l'emploi dans la branche « administration publique et enseignement » sur la période 2020-2022 (+13 000 personnes) serait pratiquement réduite de moitié par rapport à la période 2017-2019.

Durant la période 2023-2026, dans la construction, la croissance de l'activité ne dépasse pas celle observée durant les années de crise sanitaire 2020-2022 ; dans l'industrie manufacturière, elle est même légèrement inférieure. Dans cette dernière branche, on continuerait dès lors à accuser des pertes d'emploi (-14 000 personnes cumulées sur quatre ans). L'accroissement de l'emploi dans la construction se limiterait à 4 000 personnes.

La croissance de l'emploi dans la branche « santé et action sociale », qui n'avait pas souffert de la crise, s'accélère encore en 2023 et ne fléchit que légèrement par la suite. Entre 2023 et 2026, 53 000 emplois supplémentaires seraient ainsi créés. Outre la branche « crédit et assurances » (où les pertes d'emplois seraient limitées à 2 000 sur ces quatre années), c'est la seule branche – au niveau d'agrégation de notre modèle macroéconomique – où la croissance de l'emploi à moyen terme se maintient au même rythme (2 % par an) que sur la période 2017-2019.

Dans les « autres services marchands », la croissance de l'emploi s'accélère à partir de 2023 pour atteindre 1,5 % par an en moyenne (ce qui représente 74 000 emplois supplémentaires cumulés sur la période 2023-2026), soit un rythme deux fois moins rapide que sur la période 2017-2019 où la croissance de l'activité était nettement plus soutenue. L'emploi dans les titres-services augmente de 11 000 personnes, soit à un rythme un peu plus proche de celui qui était de mise avant la crise.

Dans les branches « commerce et horeca » et « transports et communication », on renoue avec une croissance positive – certes plutôt modérée – de l'emploi (qui débouche sur la création de, respectivement, 7 000 et 3 000 nouveaux emplois). Dans la branche « commerce et horeca » surtout, les créations d'emplois sont largement insuffisantes pour compenser les pertes subies sur la période 2020-2022. Dans ces deux branches, la croissance de l'activité est pratiquement aussi élevée que durant les années d'avant-crise, mais les créations d'emploi sont moins nombreuses vu la croissance plus élevée de la productivité. Dans la branche « administration publique et enseignement », l'emploi progresse un peu moins sensiblement que durant les années 2020-2022 (également +13 000 personnes mais en quatre ans).

2.2.3. Inflation

La pandémie a entraîné une baisse des prix de l'énergie, si bien que l'inflation s'est limitée à 0,7 % l'an dernier. Avec la reprise de l'activité économique, il est clairement apparu que la crise avait perturbé les chaînes d'approvisionnement internationales. En outre, la demande pour de nombreux biens intermédiaires (comme les semi-conducteurs, par exemple) semble être supérieure à la capacité de production mondiale. En raison de cette rareté, les prix des matières premières et des produits semi-finis sont actuellement à un niveau élevé. Nous partons de l'hypothèse que cette situation va encore perdurer quelque temps, sans toutefois donner lieu à des dérapages.

Au cours du premier semestre de 2021, un certain nombre de branches d'activité (l'industrie, la construction, le commerce de gros) ont ressenti ces tensions sur les prix, tandis que le consommateur a été plus épargné. Certes, sa facture d'énergie a augmenté mais l'inflation sous-jacente est, pour le moment, restée limitée. À partir de la mi-2021, toutefois, l'inflation sous-jacente devrait s'accélérer, à mesure que les entreprises répercutent la hausse de leurs coûts sur les prix à la consommation. Compte tenu de ces évolutions, l'augmentation des prix à la consommation devrait s'élever à 1,5 % en 2021.

Alors que la dynamique des prix des matières premières devrait être plutôt limitée à partir de 2022, la croissance des coûts unitaires du travail devrait se renforcer. Par conséquent, l'inflation sous-jacente devrait encore légèrement s'intensifier en 2022 et se maintenir à ce niveau par la suite. Les prix à la consommation devraient progresser de 1,7 % par an en moyenne au cours de la période 2022-2026, soit à un rythme proche de celui de l'inflation sous-jacente.

2.2.4. Coût du travail

En 2020, le coût horaire nominal du travail dans les branches marchandes, hors subventions salariales, a augmenté de 4,2 % ; l'augmentation se limite à 3,5 % après la prise en compte de ces subventions. Les salaires horaires bruts avant indexation ont augmenté de 2,5 %, non pas sous l'effet d'une accélération de l'inflation salariale au niveau des branches, mais parce que la récession a principalement touché les prestations à bas salaire. La hausse du taux implicite des cotisations patronales légales (de 21,6 % à 22,2 %) a également contribué à la hausse des coûts du travail.

En 2021, la croissance du coût salarial horaire nominal fléchit à 0,3 % ; le coût salarial horaire nominal baisse de 0,2 % lorsque les subventions salariales sont prises en compte. Malgré la norme salariale (prévoyant une augmentation de 0,1 % en 2021 et 0,3 % en 2022¹⁰) et les accords salariaux sociaux conclus à l'échelle fédérale et régionale (dont les effets sont estimés à 0,3 % en 2021, 0,2 % en 2022), les salaires horaires bruts avant indexation devraient baisser de 0,1 % en 2021, étant donné que les prestations de travail à bas salaires se redressent après avoir reculé en 2020 (effet de composition négatif représentant environ 0,6 %). En outre, le taux implicite des cotisations patronales légales se rapproche de son niveau de 2019.

En 2022, l'effet de composition de l'emploi sur les salaires moyens a pratiquement disparu et les subventions salariales ont un impact plutôt neutre sur l'évolution du coût du travail. Le coût horaire nominal du travail augmente de 1,8 %, avant et après la prise en compte des subventions salariales. Les salaires horaires bruts avant indexation augmentent de 0,4 %, ce qui correspond globalement aux effets conjugués de la norme salariale et des accords sociaux.

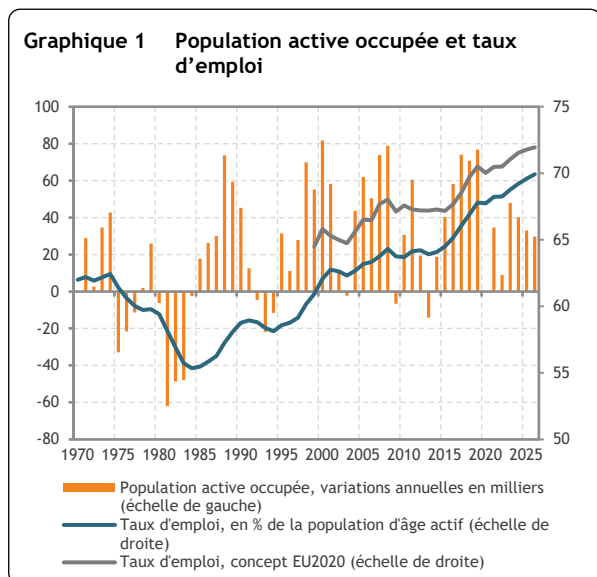
Entre 2023 et 2026, le coût horaire nominal du travail et les salaires horaires bruts avant indexation (croissance respective de 2,8 % et 1,0 % par an en moyenne) évoluent en phase avec la croissance de la productivité du travail (hors secteur des titres-services) et la baisse du taux de chômage. En outre, suite aux salaires bruts assez faibles de 2021 et 2022, un mouvement de rattrapage intervient, soutenant la croissance des salaires bruts avant indexation. Ce mouvement de rattrapage explique en moyenne un cinquième de la croissance du coût du travail nominal de la période 2023-2026.

¹⁰ La prime unique de maximum 500 euros par équivalent temps plein en 2021 n'a pas été prise en compte car, en l'absence de définition précise de ses conditions d'attribution, il a été impossible de réaliser une estimation ex ante de cette mesure. L'augmentation progressive du salaire minimum pour les jeunes âgés de 18 à 20 ans en 2022-2024-2026, ainsi que les subventions salariales correspondantes, n'a pas non plus pu être prise en compte.

2.2.5. Emploi et chômage

a. Emploi

La population active occupée a augmenté de 339 000 personnes au cours de la période 2014-2019, mais est restée stable l'année dernière : la légère contraction de l'emploi marchand a tout juste été compensée



par une augmentation de l'emploi public. Étant donné que la croissance de la population d'âge actif s'est également ralentie, le taux d'emploi¹¹ (concept administratif) n'a baissé que de 0,1 point de pourcentage (de 67,8 % à 67,7 %). Au cours des années 2021-2022, la croissance de l'emploi public ralentit quelque peu. Le profil de croissance de la population active occupée est cependant surtout déterminé par l'évolution de l'emploi marchand : sa croissance s'accélère cette année (+35 000 personnes), mais ralentit l'année prochaine (+9 000 personnes). À partir de 2023, la croissance de la population active occupée s'accélère (+48 000 personnes cette année-là), ralentit ensuite progressivement (à +30 000 personnes en 2026) sous l'effet

du ralentissement de la croissance de l'emploi marchand, alors que l'emploi public est en progression quasiment constante. Sur l'ensemble de la période de moyen terme, soit entre 2021 et 2026, la population active occupée croît de 194 000 personnes.

Le taux d'emploi (concept administratif) progresse à 68,2 % cette année, se stabilise pratiquement en 2022 et augmente ensuite régulièrement. La progression la plus marquée intervient en 2023 (+0,5 point de pourcentage) mais fléchit ensuite graduellement (+0,3 point en 2026), de sorte que le taux s'établit finalement à 69,9 % en 2026. Le taux d'emploi (selon le concept UE 2020¹²) a baissé plus sensiblement l'année dernière (de 70,5 % à 70,0 %), regagne le terrain perdu cette année, se stabiliserait en 2022 et remonterait à 71,9 % en 2026. La hausse du taux UE 2020 ralentit plus nettement en fin de période car ce taux ne tient pas compte de la forte augmentation du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus qui continuent de travailler ; ce problème est d'ailleurs encore plus aigu en 2025, année où l'âge de la retraite est relevé à 66 ans. L'évolution du taux administratif est, quant à elle, un peu flattée car la limite d'âge pour la population en âge de travailler est fixée à 64 ans pour cet indicateur.

b. Chômage

Entre 2014 et 2019, le chômage (définition administrative) a diminué de 169 000 personnes et le taux de chômage a reculé de 12,3 % à 8,9 %, soit le niveau le plus bas depuis les années 1970. Cette évolution a

¹¹ Rapport entre la population active occupée totale (de 15 ans et plus) selon la définition des comptes nationaux et la population en âge de travailler (15-64 ans).

¹² Source : Enquête sur les forces de travail, classe d'âge 20-64 ans.

pris fin brutalement avec l'éclatement de la crise du coronavirus, qui a immédiatement détruit des emplois. Ces pertes ont entraîné un recul temporaire de la population active, mais aussi une forte hausse du chômage en mars et avril de l'année dernière (+40 000 demandeurs d'emploi au cours de ces deux mois). Dans les mois qui ont suivi, le chômage a néanmoins baissé, si bien que sa progression s'est limitée à +11 000 personnes en moyenne annuelle en 2020, dans un contexte de croissance particulièrement faible de la population active. Ainsi, le taux de chômage a progressé légèrement pour s'établir à 9,1 %. Cette année aussi, le chômage a diminué de façon ininterrompue, si bien que la hausse initiale mesurée sur la période mars-avril 2020 est, dans l'intervalle, totalement résorbée (observations mai 2021).

Le coup de frein à la croissance de l'emploi que nous prévoyons en fin d'année 2021 et au début de l'année 2022, parallèlement à une reprise de la croissance de la population active, entraînerait une hausse temporaire du chômage, avant qu'une baisse plus structurelle ne se profile à partir du deuxième trimestre 2022. En moyenne annuelle, le chômage baisse de 18 000 personnes cette année et augmente de 15 000 personnes l'an prochain. Le taux de chômage baisse à 8,7 % cette année pour grimper à 9,0 % l'an prochain. La période « corona » s'accompagnerait donc, au final, d'une hausse extrêmement limitée du taux de chômage. Au cours de la période 2023-2024, la croissance de la population active occupée va s'intensifier, tandis que la croissance de la population active faiblit. Le chômage baisse sensiblement durant ces deux années-là (de 31 000 et 27 000 personnes respectivement) et le taux de chômage recule en deux ans à 7,9 %. À partir de 2025, les effets de la réforme des pensions se font sentir et la croissance de la population active s'accélère. Dans le même temps, la croissance de l'emploi fléchit, de sorte que la baisse du chômage s'interrompt (-6 000 personnes en 2025, +3 000 personnes en 2026). Le taux de chômage, pour sa part, se stabilise à 7,7 % en fin de période.

2.2.6. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre

Après une relative stabilité durant les quelques années précédant la crise sanitaire, la consommation finale d'énergie¹³ aurait enregistré une baisse de l'ordre de 8 % en 2020. La plus forte baisse a eu lieu dans le transport¹⁴. Après une reprise rapide en 2021 et 2022, la consommation finale d'énergie augmenterait progressivement, pour atteindre 32,6 millions de tonnes d'équivalent pétrole (Mtep) en 2026, soit le même niveau que celui observé en 2019.

Les émissions totales de gaz à effet de serre s'élevaient à 116,7 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en 2019 et sont estimées à 108,2 millions de tonnes en 2020. Cette baisse de 7,2 % s'explique par la baisse d'activité liée à la crise sanitaire. Par la suite, les émissions totales devraient augmenter régulièrement. En 2023 et en 2026, l'augmentation des émissions serait plus prononcée, en raison d'une production plus élevée d'électricité dans les centrales au gaz, suite à la fermeture progressive des centrales nucléaires. Toutefois, les émissions totales en 2026 seraient 17 % inférieures à leur niveau de 1990.

¹³ La consommation finale d'énergie est la quantité d'énergie consommée par les clients finaux (industrie, ménages ou services). Il s'agit d'un concept plus restreint que la consommation intérieure brute d'énergie, qui reprend l'ensemble des besoins énergétiques de l'économie belge, y compris l'énergie utilisée par le secteur énergétique ou les pertes de distribution. Par convention, la consommation intérieure brute d'énergie intègre l'aviation internationale mais pas les bunkers maritimes internationaux.

¹⁴ La consommation du secteur Transport rassemble les consommations effectuées par tous les agents pour la fonction transport (y compris le transport privé des ménages).

2.2.7. Finances publiques

L'année 2020 se solde par un déficit public exceptionnellement élevé : au déficit déjà important prévu avant même la survenue de la crise sanitaire se sont ajoutés le coût des mesures de gestion de la crise, de soutien aux agents économiques affectés, et le jeu des stabilisateurs automatiques dans un contexte de forte récession. Le déficit public de 2021, bien qu'en recul par rapport à 2020, reste élevé malgré le rebond de l'activité économique : les coûts liés à la gestion de la crise sont encore considérables et s'ajoutent à ceux découlant de l'orientation généralement expansionniste imprimée dans les budgets des différents niveaux de pouvoir. La consolidation de l'activité économique en 2022 et l'extinction des mesures liées à la crise sanitaire contribuent à une réduction supplémentaire du déficit. Cette amélioration du solde de financement s'interrompt en 2023 avec la normalisation de la croissance économique : le déficit reprend alors une tendance légèrement haussière jusqu'en fin de période de projection.

À l'horizon 2026, le déficit se monte à 5,6 % du PIB, ce qui représente un changement de niveau considérable en comparaison avec le déficit de l'ordre de 1 à 2 % (hors *one-offs*) des dernières années qui ont précédé la survenue de la crise sanitaire. Ce changement de niveau est en partie la conséquence du retard pris par le PIB en raison de la récession de 2020 et malgré le rebond de la croissance en 2021-2022, alors qu'une série de dépenses, notamment les dépenses liées à l'âge, n'ont, quant à elles, pas interrompu leur progression. Mais il est surtout la conséquence de l'orientation plus expansionniste adoptée par la politique budgétaire, répondant à un sentiment de nécessité d'une telle orientation pour favoriser la relance et consolider structurellement certains dispositifs sociaux, dans un cadre normatif européen par ailleurs temporairement relâché.

3. Évolutions macroéconomiques et sectorielles régionales

Ce chapitre présente les principaux résultats macroéconomiques des perspectives régionales, lesquels sont parfaitement cohérents avec la projection nationale présentée au chapitre 2. La section 3.1 de ce chapitre présente les évolutions des principaux agrégats régionalisés : produit intérieur brut (PIB) et valeur ajoutée, emploi intérieur, productivité et coût salarial et, enfin, formation brute de capital fixe. Les développements sectoriels les plus saillants y sont également décrits. Quant aux résultats concernant le marché du travail, ils font l'objet de la section 3.2.

3.1. Résultats macroéconomiques et sectoriels

3.1.1. Activité économique et emploi intérieur en 2020

Selon les derniers comptes régionaux publiés par l'ICN fin janvier, la croissance du PIB aurait été, en 2019, plus forte à Bruxelles (2,1 %) que dans les Régions flamande (1,7 %) et wallonne (1,6 %). Alors que pour ces deux dernières Régions, les rythmes de croissance se situent dans la lignée de ceux observés en moyenne depuis 2013, la progression du PIB à Bruxelles s'est avérée nettement plus vive que ces dernières années, principalement en raison du dynamisme de la branche d'activité « crédit et assurances ».

L'activité économique en 2020

En 2020, la pandémie de coronavirus et les mesures d'endiguement adoptées pour freiner la transmission du virus ont provoqué une brusque récession de l'économie belge, qui n'aura épargné aucune des régions.

Contrairement à la projection pour l'ensemble de la Belgique, qui bénéficie des premières données de comptabilité nationale pour l'année 2020, il n'est pas encore possible d'évaluer directement les effets de la crise sanitaire sur l'activité économique des régions à partir des comptes régionaux, lesquels sont, pour le moment, disponibles jusqu'en 2019.

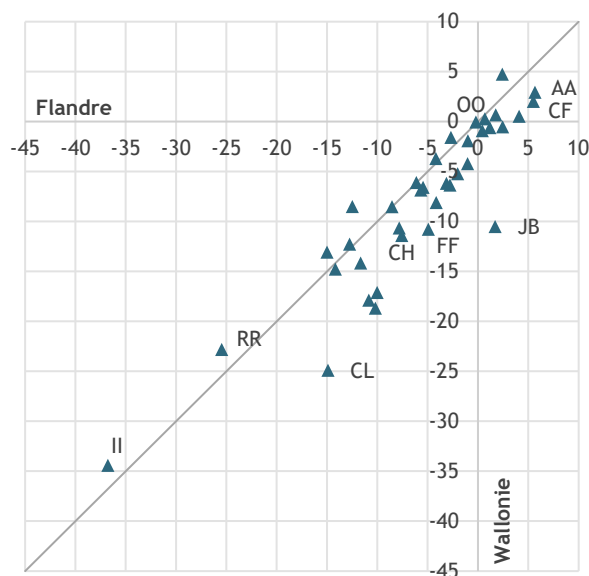
Le caractère inédit de la crise sanitaire rend peu appropriée les estimations régionales pour 2020 basées sur les tendances identifiées par le passé. De ce fait, une méthode alternative, « hors modèle », a été utilisée.

Déjà examinée l'an passé, l'utilisation d'indicateurs partiels (comme par exemple, les données de chiffres d'affaires de la TVA, de chômage temporaire ou encore de production industrielle) pour estimer l'évolution de la valeur ajoutée en 2020 ne donne en définitive pas de résultats satisfaisants. Ils se révèlent tantôt trop indirects, tantôt difficiles à réconcilier entre eux et/ou avec l'information utilisée au niveau national. On retiendra cependant qu'ils témoignent de l'importance de la dimension sectorielle pour mesurer l'étendue du choc économique, cette dimension primant probablement sur la dimension géographique.

En Belgique, comme dans un grand nombre de pays européens, la perte d'activité en 2020 s'est d'abord traduite par une baisse très marquée de la durée du travail plutôt que par un ajustement de l'emploi, ceci ayant été rendu possible par l'assouplissement des conditions d'accès aux mesures de chômage temporaire (pour les salariés) et de droit passerelle (pour les indépendants). Le recul relatif de l'activité entre régions pourrait ainsi être en grande partie le reflet de la baisse relative du volume de travail. Afin d'estimer l'ampleur du choc d'activité sur les économies régionales, les observations des volumes de travail salarié pour 2020 qui sont disponibles via les sources de données ONSS ont été exploitées. Ces statistiques, qui peuvent être ventilées par branche d'activité (données définitives) et selon le lieu de travail (données provisoires, traitement propre), couvrent l'ensemble de l'économie. L'analyse sectorielle de ces données, plus fine que le niveau d'agrégation des branches d'activité distinguées dans le modèle HERMREG (cf. annexe 8.2), apporte plusieurs enseignements utiles.

D'abord, le recul global du volume de travail salarié observé en Belgique l'an passé masque une forte hétérogénéité à l'échelle des branches d'activité. (cf. graphiques 2 et 3). L'horeca, les métiers liés aux arts, aux spectacles et aux activités récréatives ou encore la fabrication de matériels de transport figurent parmi les branches les plus touchées. À l'inverse, l'industrie pharmaceutique, la recherche scientifique mais aussi l'agriculture ont enregistré une hausse du volume de travail salarié. Enfin, pour un certain nombre de branches, le volume d'heures a peu ou pas baissé, comme c'est le cas pour l'administration publique, l'enseignement, mais aussi les activités informatiques, la production d'eau et d'électricité.

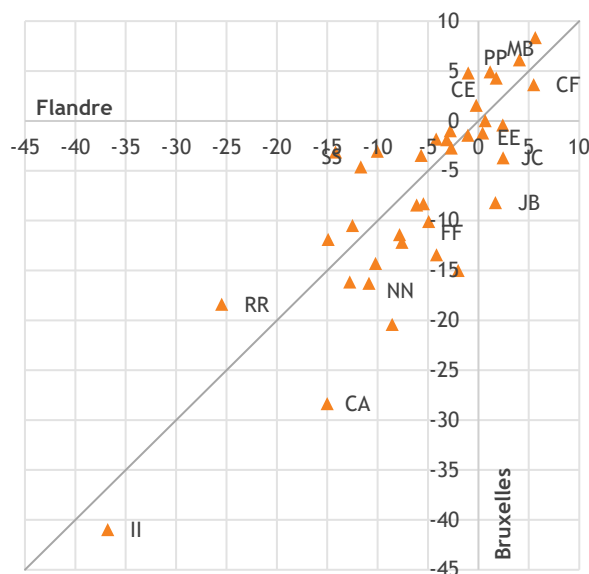
Graphique 2 Évolution comparée du volume de travail des salariés en 2020 - Flandre versus Wallonie
taux de croissance annuel en pour cent



Sources : ONSS ; calculs propres.

Notes : Quelques branches sont mises en évidence par leur code de la Nace -Rev 2 (A38) : AA : Agriculture ; CA : Ind. alimentaire ; CE : Chimie ; CF : Pharmacie ; CH : Métallurgie ; CL : Matériel de transport ; EE : Eau et déchets ; FF : Construction ; II : Horeca ; JB : Télécommunications ; JC : Informatique ; MB : Recherche et développement ; NN : Services administratifs ; OO : Adm. publique ; PP : Enseignement ; RR : Culture ; SS : Services divers

Graphique 3 Évolution comparée du volume de travail des salariés en 2020 - Flandre versus Bruxelles
taux de croissance annuel en pour cent



Sources : ONSS ; calculs propres.

Notes : Quelques branches sont mises en évidence par leur code de la Nace -Rev 2 (A38) : AA : Agriculture ; CA : Ind. alimentaire ; CE : Chimie ; CF : Pharmacie ; CH : Métallurgie ; CL : Matériel de transport ; EE : Eau et déchets ; FF : Construction ; II : Horeca ; JB : Télécommunications ; JC : Informatique ; MB : Recherche et développement ; NN : Services administratifs ; OO : Adm. publique ; PP : Enseignement ; RR : Culture ; SS : Services divers

Ensuite, sur les graphiques 2 et 3, la proximité des observations le long de la diagonale confirme la prépondérance de la dimension sectorielle de la crise sanitaire. La dispersion des points atteste pourtant d'une disparité régionale réelle, souvent à l'avantage de la Flandre (qui enregistre une baisse moins prononcée du volume de travail), comme pour la construction (FF) ou les télécommunications (JB). Certaines branches industrielles semblent également plus en difficulté en Wallonie et à Bruxelles (la sidérurgie ou la fabrication de produits non-métalliques).

Encadré 1 Hypothèses pour l'estimation de la valeur ajoutée régionale en 2020

L'hypothèse principale qui sous-tend l'estimation de la valeur ajoutée par région pour l'année 2020 consiste à considérer que l'évolution – généralement le recul – du volume des prestations de travail durant l'année écoulée indique l'ampleur de la contraction de la valeur ajoutée qui a eu lieu dans chaque région pour une branche d'activité donnée. Cela revient à supposer que l'évolution de la productivité horaire par branche a été identique d'une région à l'autre.

L'ensemble des estimations a été mené au niveau de 38 branches de l'économie, de façon à prendre en considération l'hétérogénéité des évolutions durant la crise au sein même des branches « HERMREG » et afin de tenir compte des effets de composition spécifiques à chacune des régions.

Pour estimer le volume de travail horaire des salariés, nous avons directement eu recours aux données de l'ONSS évoquées ci-avant. Celles-ci ont été mises en concordance avec les nombres d'emplois de la comptabilité régionale pour l'année 2019 mais aussi avec les volumes nationaux de main-d'œuvre par branche d'activité tels qu'ils ressortent des comptes nationaux (les volumes ne sont en effet connus dans les comptes régionaux que jusqu'à l'année 2018).

Pour le volume de travail des indépendants, le nombre d'indépendants a d'abord été estimé pour 2020 par le modèle HERMREG puis adapté dans certaines branches à l'évolution, observée entre 2019 et le début de l'année 2021 du nombre de personnes physiques assujetties à la TVA. Ces évolutions pour chacune des treize branches du modèle ont ensuite été retenues pour les différentes branches plus détaillées qui les composent. Ensuite, en l'absence d'observations dans les comptes nationaux pour le volume de travail des indépendants en 2020 et dans les comptes régionaux pour 2019 et 2020, nous avons posé l'hypothèse selon laquelle la durée moyenne de travail des indépendants avait évolué au même rythme que celle des salariés de la même branche d'activité. Enfin, pour obtenir un point de départ en 2018 suffisamment détaillé par région, les données de volume horaire des indépendants issues de la comptabilité régionale, disponibles pour 10 branches, ont été extrapolées à 38 branches, en respectant le ratio de durée de travail entre indépendants et salariés qui est observé au niveau de ces 10 branches dans chaque région.

L'hypothèse d'une évolution identique de la productivité horaire a été posée au niveau de détail le plus fin, de sorte que jouent dans chaque région des effets de composition spécifiques. Ils dépendent, par exemple, de la part de chaque branche dans la valeur ajoutée, de la proportion d'indépendants par branche, de la durée moyenne de travail par branche, ou encore du niveau moyen de productivité régionale. Ainsi, au final, il s'avère que la croissance de la productivité horaire agrégée pour l'ensemble de l'économie a évolué différemment entre régions en 2020 : alors qu'elle a faiblement reculé en Flandre (-0,1 %), elle a baissé de 0,2 % à Bruxelles (un rythme similaire au taux national) et davantage en Wallonie (-0,4 %).

En tenant compte de l'évolution par région du volume de travail par branche et des observations nationales relatives valeurs ajoutées par branche d'activité estimées dans les comptes nationaux publiés en avril 2021, nous estimons que la perte d'activité pourrait avoir été la plus forte en Wallonie, correspondant à -6,9 % de PIB annuel, tandis qu'en Flandre et à Bruxelles, la contraction du PIB aurait été de -6,1 %.

La contraction de la valeur ajoutée aurait été généralisée à la plupart des branches d'activité marchande, hormis l'agriculture (cf. tableaux 4 à 6 pour les chiffres exprimés en taux de croissance et tableaux 24 à 26 de l'annexe 8.1 pour les chiffres exprimés en contributions à la croissance). Dans les trois régions,

c'est la branche « commerce et horeca », dont la baisse s'est avérée relativement plus prononcée, qui aurait contribué le plus au recul de la valeur ajoutée (-1,8 pp en Flandre et en Wallonie et -2,0 pp à Bruxelles). Ressort ensuite la branche des « autres services marchands » dont le poids est le plus important dans les trois économies régionales et qui aurait grevé la croissance régionale de -1,2 à -1,3 pp en Flandre et en Wallonie, mais davantage à Bruxelles (-1,7 pp). En troisième lieu, intervient une autre branche dont le recul de l'activité a été très prononcé à l'échelle nationale, soit la « santé et action sociale », en raison du report d'interventions non urgentes dans les hôpitaux : son impact sur la croissance économique régionale va de -1,2 pp en Wallonie à -1,0 pp en Flandre et à -0,7 pp à Bruxelles. Enfin, la baisse de l'activité dans la branche « transports et communication » aurait encore fait reculer la valeur ajoutée de l'ordre de -0,7 pp en Wallonie, -0,8 pp en Flandre et -0,9 pp à Bruxelles.

À Bruxelles, on peut encore souligner l'effet baissier plus spécifique, en termes de contribution à la croissance totale, de la branche « crédit et assurances » (-0,3 pp), (malgré un recul estimé pourtant relativement moins fort que celui d'autres branches, mais en raison de l'importance relative de cette branche à Bruxelles). A contrario, on peut mettre en évidence le faible impact estimé de l'industrie et même, l'apport légèrement positif de la branche « administration publique et enseignement » (+0,2 pp). Dans les deux autres régions, où la structure économique est plus comparable, on retiendra qu'en plus de l'impact plus particulièrement marqué de la branche « santé et action sociale » en Wallonie (région où cette branche pèse le plus dans la valeur ajoutée totale), les branches de l'industrie manufacturière et de la construction auraient retranché à elles deux davantage de points de pourcent à la croissance économique wallonne (respectivement -0,6 pp et -0,4 pp) qu'à celle de la Flandre (-0,5 pp et -0,2 pp).

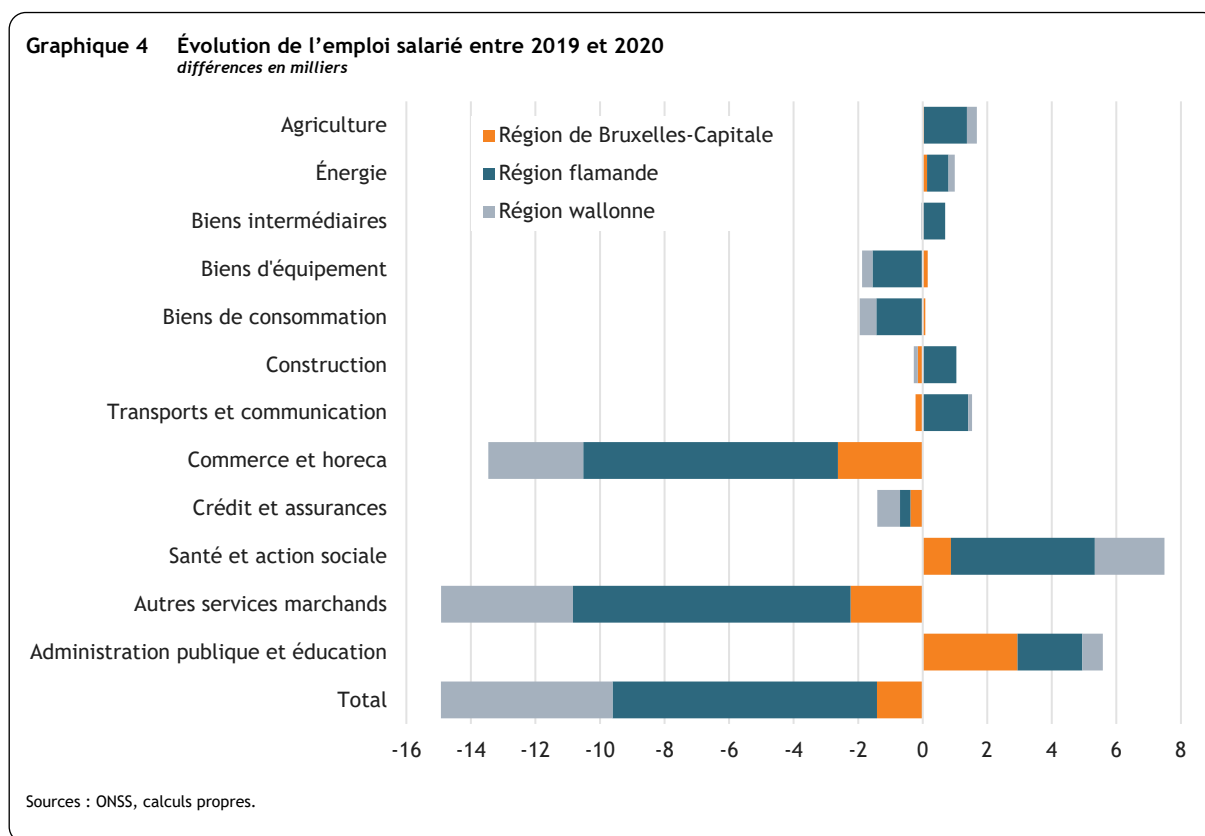
L'emploi intérieur en 2020

Les données issues de l'ONSS évoquées plus haut ont également été utilisées pour estimer la croissance régionale du nombre d'emplois salariés de l'année écoulée. On y observe qu'en 2020, l'ajustement à la baisse de l'emploi salarié, quoique largement limité en raison de la baisse de la durée moyenne du travail, est concentré au sein de quelques branches d'activité (cf. graphique 4). Agrégés au niveau des branches d'activité HERMREG, il s'agit de certaines branches industrielles mais, surtout, des branches « commerce et horeca » et « autres services marchands », branches dans lesquelles on enregistre le plus d'emplois aux contrats irréguliers : étudiants et intérim principalement. C'est à Bruxelles que la contraction de l'emploi salarié dans la branche « commerce et horeca » aurait proportionnellement été la plus forte (-3,0 %, soit un peu moins de 3 000 personnes). La baisse du nombre de salariés de cette branche aurait été aussi forte en Flandre qu'en Wallonie, à savoir un repli de -2,0 % (correspondant à une perte de 8 000 emplois en Flandre et 3 000 emplois en Wallonie). Les pertes d'emploi salarié dans les « autres services marchands » pourraient atteindre 9 000 personnes en Flandre (-2,1 %), 4 000 personnes en Wallonie (-2,8 %) et 2 000 à Bruxelles (-1,4 %).

A contrario, dans les trois régions du pays, l'emploi salarié a augmenté dans les branches « santé et action sociale » et « administration publique et enseignement ». Dans l'ensemble de l'économie, néanmoins, l'emploi salarié a reculé de 0,2 % à Bruxelles, de 0,3 % en Flandre et de 0,5 % en Wallonie.

Si le repli de l'emploi salarié s'est finalement avéré moins prononcé à Bruxelles, c'est principalement en raison de la croissance plus vigoureuse de l'emploi salarié non-marchand (1,6 %, contre 0,5 % en Flandre et 0,2 % en Wallonie). En Flandre, on observe notamment que la croissance de l'emploi salarié est restée

particulièrement élevée l'année passée dans les branches « transport et communications » et « construction » (avec une progression de respectivement 0,9 % et 0,8 %). À l'inverse, la progression du nombre de salariés est restée ténue dans le premier de ces deux secteurs en Wallonie (+0,2 %) et est même devenue négative dans le second (-0,2 %). Les effectifs salariés de la branche « crédit et assurances » ont en outre particulièrement baissé en Wallonie (-4,1 %).



Quant à l'emploi indépendant, il a résisté durant la crise, soutenu par l'assouplissement du droit passe-relle et par l'octroi de primes en cas d'arrêt de l'activité. Mieux encore, il a progressé en 2020 à un rythme à peine moins positif qu'en 2019 en Flandre (1,9 %) et à Bruxelles (2,0 %) et s'est même redressé en Wallonie (1,3 %) après une année 2019 plutôt morose, marquée notamment par un fort recul de l'emploi indépendant dans le « commerce et horeca » cette année-là. En 2020, dans les trois régions, les pertes dans les branches « commerce et horeca » et « crédit et assurances » sont plus que compensées par la progression de l'emploi dans les branches « autres services marchands » et « santé et action sociale » et par la hausse plus rapide encore en « transports et communication » et dans la construction. Conformément aux années récentes, la faiblesse relative de la croissance de l'emploi indépendant wallon continue de résider dans un apport moindre de deux des branches les plus contributrices à la progression de cette forme d'emploi : la construction (0,2 pp de contribution à la croissance totale en Wallonie, contre 0,3 pp en Flandre et 0,4 pp à Bruxelles) et les « autres services marchands » (0,7 pp contre 1,3 pp en Flandre et 1,4 à Bruxelles).

Au total, l'emploi intérieur enregistre une croissance négative en 2020 en Wallonie (-0,2 %), alors que cet emploi s'est stabilisé dans les deux autres régions (0,0 %) (cf. tableaux 7 à 9 pour les chiffres exprimés

en taux de croissance et tableaux 24 à 26 de l'annexe 8.1 pour les chiffres exprimés en contributions à la croissance).

La crise du coronavirus a donc clairement interrompu la croissance de l'emploi, singulièrement l'emploi des branches marchandes, qui était encore vigoureuse jusqu'en 2019 dans les trois régions. L'emploi intérieur à Bruxelles tire néanmoins un avantage de la progression de l'emploi de la branche « administration publique et enseignement » (1,6 %, contre 0,6 % en Flandre et 0,3 % Wallonie), une branche dont la contribution (+0,4 pp) compense le fort impact de la crise dans les services marchands, et particulièrement dans le commerce et l'horeca (-0,4 pp).

En Flandre, la stabilisation de l'emploi résulte finalement d'une contribution négative des services marchands qui est demeurée limitée (-0,1 pp) et qui a été compensée par un léger apport positif des services non marchands et de la construction.

Pour expliquer le recul de l'emploi observé en Wallonie, contrairement aux deux autres régions, soulignons d'abord que la diminution a été plus prononcée dans la branche des « autres services marchands » (-0,8 % contre -0,4 % en moyenne en Belgique). Ensuite, dans la construction wallonne, la progression plus faible de l'emploi indépendant que dans les deux autres régions a pesé sur la contribution de la branche. Enfin, l'apport de la branche « administration publique et enseignement » n'a pas été aussi conséquent (qu'à Bruxelles principalement).

3.1.2. Perspectives d'activité économique et d'emploi intérieur

L'activité économique en 2021-2022

En 2021, l'évolution de la croissance économique des régions s'inscrit dans un redressement généralisé projeté sur le plan national et international. Les progrès de la campagne de vaccination, l'allègement graduel des mesures prophylactiques mais aussi des effets de rattrapage devraient favoriser un net rebond de l'activité économique au sein des régions belges dès cette année. La progression du PIB atteindrait ainsi 4,2 % à Bruxelles, 5,7 % en Wallonie et 5,8 % en Flandre (cf. tableau 3), ces deux dernières régions profitant du rebond rapide des branches de l'industrie manufacturière.

La reprise devrait se prolonger l'an prochain, de sorte que les rythmes d'expansion de l'activité économique des régions demeureraient soutenus, de l'ordre de 2,8 % en Flandre, 3,0 % en Wallonie et 3,1 % à Bruxelles. Les régions renoueraient alors avec leur niveau d'activité économique d'avant-crise.

La spécificité de la crise sanitaire induit un calendrier de reprise différent à l'échelle des branches d'activité. Pour l'industrie manufacturière et la construction, l'essentiel du redressement devrait ainsi avoir lieu cette année, tandis que pour les services marchands, la reprise serait davantage étalée sur la période 2021-2022.

La Wallonie et la Flandre bénéficieraient du rebond précoce de l'industrie manufacturière, qui s'appuie sur la vive reprise des échanges internationaux dès le deuxième semestre de 2020 et soutient la croissance annuelle de 2021. Dès lors, la croissance de la valeur ajoutée en volume cumulée sur 2021 et 2022 y serait la plus prononcée dans les branches de l'industrie manufacturière (9,3 % en Wallonie et 7,7 %

en Flandre), portée surtout par la branche des « biens intermédiaires » (9,2 % pour la Wallonie, 7,3 % pour la Flandre) dont les industries pharmaceutique et chimique font partie. Sur cette même période, la croissance cumulée de la valeur ajoutée en volume de la « construction », branche soutenue par la reprise rapide des investissements, le haut niveau de l'épargne et les soutiens publics à la rénovation, serait également significative dans les trois régions, soit 10,0 % en Wallonie, 9,4 % à Bruxelles et 7,2 % en Flandre. En revanche, la contribution à la croissance économique des services marchands serait proportionnellement affaiblie, en tenant compte de leur poids économique important. C'est en particulier le cas en Wallonie et à Bruxelles, où après deux années de reprise en 2021 et 2022, le niveau d'activité de l'ensemble des services marchands de 2022 serait identique à celui de 2019, et le surpasserait seulement de 1,2 % en Flandre.

Tableau 3 Principaux résultats macroéconomiques de la projection régionale
Taux de croissance en pour cent

	2019	2020	2021	2022	Moyennes		
					2023 -2026	2013 -2019	2020 -2026
1. Produit intérieur brut en volume							
Royaume	1,7	-6,3	5,5	2,9	1,4	1,5	1,1
Région de Bruxelles-Capitale	2,1	-6,1	4,2	3,1	1,0	0,7	0,8
Région flamande	1,7	-6,1	5,8	2,8	1,5	1,8	1,2
Région wallonne	1,6	-6,9	5,7	3,0	1,3	1,5	1,0
2. Valeur ajoutée brute en volume							
Royaume	1,8	-5,9	5,2	2,7	1,4	1,5	1,1
Région de Bruxelles-Capitale	2,2	-5,8	3,9	3,0	1,0	0,6	0,7
Région flamande	1,8	-5,7	5,5	2,6	1,6	1,8	1,2
Région wallonne	1,6	-6,5	5,4	2,8	1,3	1,5	1,0
3. Formation brute de capital fixe en volume (1)							
Royaume	2,9	-6,8	10,0	1,8	1,8	3,0	1,8
Région de Bruxelles-Capitale	1,8	-6,1	10,3	1,1	1,8	3,5	1,8
Région flamande	3,0	-6,9	10,4	2,0	1,8	3,1	1,8
Région wallonne	3,6	-6,9	8,7	1,8	1,9	2,7	1,6
4. Emploi intérieur							
Royaume	1,6	-0,0	0,7	0,2	0,8	1,0	0,6
Région de Bruxelles-Capitale	1,4	0,0	0,2	0,1	0,5	0,5	0,4
Région flamande	1,8	0,0	0,8	0,2	0,8	1,2	0,6
Région wallonne	1,2	-0,2	0,7	0,2	0,7	0,8	0,5
5. Productivité réelle par tête (branches d'activité marchande)							
Royaume	0,2	-6,8	5,2	2,9	0,6	0,5	0,5
Région de Bruxelles-Capitale	0,8	-6,9	4,5	3,3	0,4	0,2	0,4
Région flamande	-0,0	-6,4	5,2	2,7	0,7	0,6	0,6
Région wallonne	0,6	-7,7	5,7	3,0	0,6	0,8	0,5
6. Coût salarial réel par tête (branches d'activité marchande) (2)							
Royaume	0,7	-4,2	2,0	3,2	1,0	-0,1	0,7
Région de Bruxelles-Capitale	0,6	-4,4	1,7	3,0	0,8	-0,4	0,5
Région flamande	0,8	-4,0	2,1	3,3	1,1	0,0	0,8
Région wallonne	0,7	-4,8	2,3	3,0	0,9	-0,0	0,6

(1) Hors investissement résidentiel.

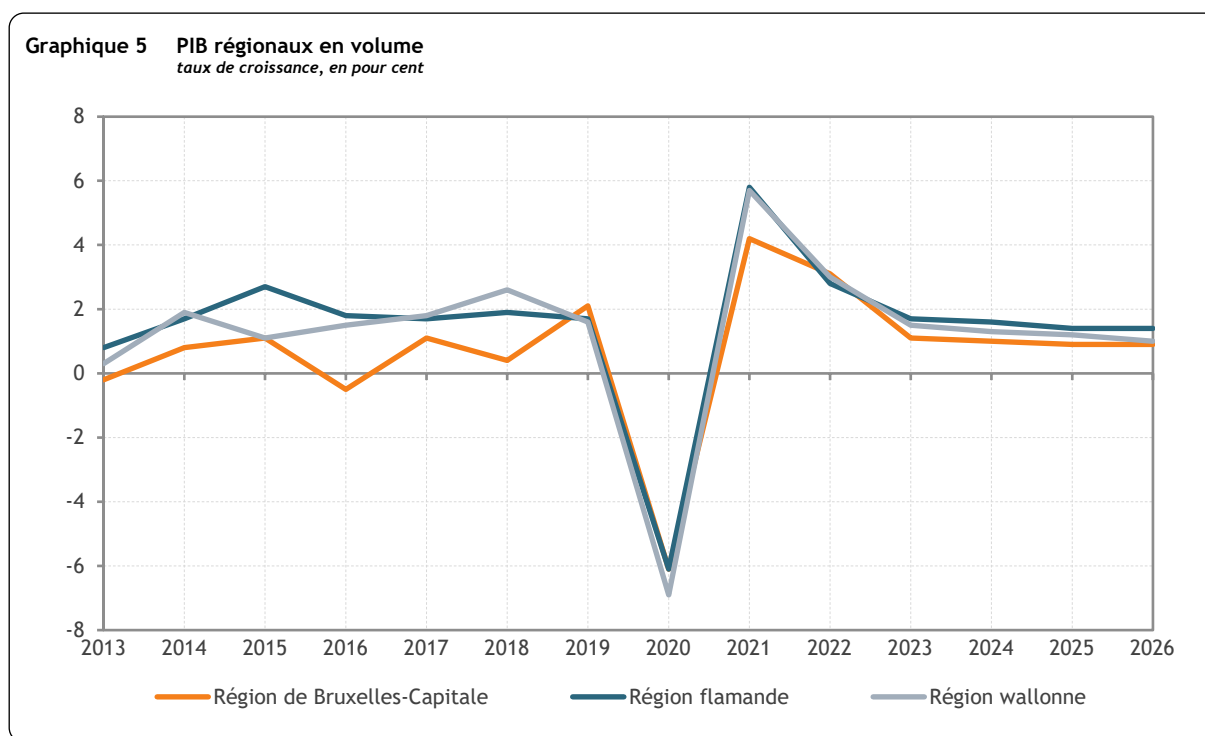
(2) Le coût salarial présenté ici, contrairement à celui présenté pour la Belgique au tableau 1, est net des subventions salariales.

Parmi les services marchands, les branches où les contacts sociaux sont les plus importantes resteraient durement marquées par la crise. Le « commerce et horeca » serait, de loin, la branche la plus affectée, suivi des « transports et communication ». Dans la première branche, la croissance cumulée de la valeur ajoutée en volume en 2021 et 2022, supérieure à 10 % dans les trois régions (11,1 % en Wallonie, 10,2 % à Bruxelles et 10,1 % en Flandre) ne permettrait pas d'effacer l'effondrement de l'activité du secteur pendant la crise. En 2022, le niveau de la valeur ajoutée en volume de la branche « commerce et horeca » serait ainsi réduit de -3,0 % en Flandre, de -4,8 % en Wallonie et de -11,6 % à Bruxelles par rapport à son niveau de 2019. De la même manière, la croissance cumulée de valeur ajoutée de la branche « transports et communication » au cours de la période de reprise 2021-2022, proche de 13,0 % en Wallonie et en Flandre, ne comblerait pas entièrement les pertes de l'an passé. Par rapport à son niveau de 2019, le

niveau de la valeur ajoutée de la branche en 2022 s'inscrirait dès lors en recul en Wallonie (-1,2 %) et en Flandre (-0,5 %). À Bruxelles, la croissance cumulée de la valeur ajoutée devrait être en revanche positive (+1,8 %). La progression de la valeur ajoutée des « autres services marchands » serait, elle, freinée. Une part des activités de la branche est en effet largement exposée aux mesures sanitaires tandis que d'autres demeureront relativement épargnées. Sur la période de reprise 2021-2022, la croissance cumulée de la valeur ajoutée de la branche serait de 8,2 % à Bruxelles, 7,7 % en Flandre et 7,3 % en Wallonie. Par rapport à son niveau de 2019, le niveau de la valeur ajoutée de la branche en 2022 serait supérieur de 3,4 % en Flandre et de 2,1 % en Wallonie et à Bruxelles.

L'activité économique en 2023-2026

Pendant les années 2023-2026, les différentes branches d'activité reprennent des rythmes de croissance davantage conformes aux tendances passées. La progression du PIB flamand en volume, soit 1,5 % par an en moyenne, demeurerait supérieure à celle des PIB wallon (1,3 %) et bruxellois (1,0 %). Cette évolution moyenne masque un fléchissement de l'activité économique des régions à partir de 2024, qui reflète, à l'instar de la Belgique dans son ensemble, la diminution de l'impulsion donnée par les différents plans de relance (belge et étrangers) et le ralentissement de la croissance dans la zone euro, traduisant principalement le vieillissement progressif de la population.



À Bruxelles, la dynamique de croissance à moyen terme reposerait pour l'essentiel sur la contribution des branches « transports et communication » (9,3 % de la valeur ajoutée régionale en 2019) et « autres services marchands » (29,8 %) ; leur contribution annuelle moyenne à la croissance de la valeur ajoutée en volume devrait ainsi s'élever à, respectivement, 0,2 pp et 0,4 pp sur la période 2023-2026 (cf. tableau 24 de l'annexe 8.1). La branche « administration publique et enseignement », qui compte pour un cinquième de la valeur ajoutée bruxelloise, continuerait d'apporter un socle stable de croissance à Bruxelles

(contribution de +0,3 pp par an en moyenne sur la période 2023-2026). Enfin, la contribution moyenne à la croissance de la branche « crédit et assurances », globalement négative ces dernières années (-0,3 pp par an en moyenne entre 2013 et 2019), s'élèverait à 0,1 pp en projection.

En Wallonie comme en Flandre, la progression de l'activité économique au cours de la période 2023-2026 serait soutenue non seulement par l'industrie manufacturière (contribution à la croissance de 0,2 pp par an en moyenne dans chacune de ces régions), mais aussi et surtout, en raison de leur poids dans le PIB, par les « autres services marchands » (0,4 pp par an en Wallonie et 0,7 pp en Flandre, cf. voir tableau 25 et tableau 26 de l'annexe 8.1). La croissance de la valeur ajoutée en volume de ces derniers serait toutefois en moyenne moins rapide que par le passé. La branche « commerce et horeca » apporterait en projection une contribution de 0,2 pp par an dans chacune de ces régions.

En termes de structure de l'activité économique, la tendance longue de tertiarisation de l'activité économique s'est poursuivie durant la période 2013-2019. Au cours de la période 2020-2026, la structure de la valeur ajoutée à prix courants devrait peu évoluer. La part de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée totale serait globalement stabilisée (légère baisse en Flandre et quasi-stabilisation en Wallonie), tout comme celle des services marchands (légère hausse en Flandre et, légère baisse en Wallonie et à Bruxelles). Le poids des services non marchands se stabiliserait en Flandre et en Wallonie, tandis qu'il tendrait à s'accroître quelque peu à Bruxelles. En raison du caractère essentiellement urbain de l'économie de la Région bruxelloise, les activités tertiaires y dominent fortement le processus de production régionale. La part des services marchands dans le total de la valeur ajoutée devrait légèrement diminuer, pour atteindre 73,3 % en 2026. La Région bruxelloise conserverait une forte spécialisation relative dans la branche du « crédit et assurances » : le poids de celle-ci dans la valeur ajoutée régionale s'élèverait à 19,6 % à l'horizon 2026, à comparer à un poids relatif de cette même branche d'environ 3,5 % en Flandre et 3,6 % en Wallonie. Une remarque similaire vaut pour les services non marchands : leur part dans la valeur ajoutée bruxelloise s'élèverait à 20,2 % en fin de période de projection, similaire à la part wallonne (19,4 %) et bien plus qu'en Flandre (11,7 %). En Flandre et en Wallonie, le secteur secondaire (« énergie », « industries manufacturières » et « construction ») représente encore une part relativement importante de l'activité, soit respectivement 25,1 % et 23,4 % de la valeur ajoutée régionale en 2019. En 2026, ces parts seraient quasiment inchangées (24,3 % et 22,9 %).

Tableau 4 Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région de Bruxelles-Capitale
en pour cent

	Structure à prix courants		Taux de croissance annuel (moyen) (volumes)						
	2019	2026	2019	2020	2021	2022	2023-2026	2013-2019	2020-2026
1. Agriculture	0,0	0,0	58,6	16,4	4,4	-2,8	0,5	7,4	2,7
2. Énergie	2,0	1,9	3,8	-6,4	7,8	1,2	0,3	-3,5	0,5
3. Industries manufacturières	2,4	2,1	3,6	-5,9	6,0	-0,5	-0,7	-3,2	-0,5
a. Biens intermédiaires	0,6	0,5	7,8	0,9	3,6	-3,5	-2,1	-7,6	-1,1
b. Biens d'équipement	0,6	0,6	1,7	-3,8	6,0	-0,9	-0,2	-1,8	0,0
c. Biens de consommation	1,1	1,0	2,4	-10,9	7,5	1,4	-0,2	-0,8	-0,5
4. Construction	2,5	2,5	0,3	-5,9	9,4	0,9	1,2	1,8	1,2
5. Services marchands	74,1	73,3	2,2	-7,5	4,3	3,6	1,0	0,8	0,6
a. Transports et communication	9,3	10,0	0,7	-9,2	4,6	7,2	1,9	3,5	1,4
b. Commerce et horeca	10,2	8,3	2,3	-19,7	6,0	4,0	-0,3	-1,8	-1,9
c. Crédit et assurances	20,0	19,6	3,6	-1,4	0,5	2,7	0,6	-1,7	0,6
d. Santé et action sociale	4,9	4,8	0,5	-15,0	7,3	10,1	0,9	0,6	0,6
e. Autres services marchands	29,8	30,5	2,1	-5,6	6,0	2,0	1,4	2,7	1,1
6. Services non marchands	18,9	20,2	1,7	1,1	1,1	1,5	1,3	0,8	1,2
7. Total	100,0	100,0	2,2	-5,8	3,9	3,0	1,0	0,6	0,7

Tableau 5 Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région flamande
en pour cent

	Structure à prix courants		Taux de croissance annuel (moyen) (volumes)						
	2019	2026	2019	2020	2021	2022	2023-2026	2013-2019	2020-2026
1. Agriculture	0,9	0,9	-2,6	10,4	4,5	-2,3	0,6	-2,7	2,1
2. Énergie	2,7	2,5	4,2	-7,9	9,0	1,6	0,7	0,0	0,7
3. Industries manufacturières	16,1	15,6	1,1	-3,1	7,7	-0,5	1,0	1,3	1,1
a. Biens intermédiaires	8,4	8,1	3,0	0,1	7,3	-0,9	1,1	2,5	1,5
b. Biens d'équipement	2,9	2,9	0,5	-8,3	13,0	-1,1	1,1	-0,3	1,0
c. Biens de consommation	4,9	4,6	-1,6	-5,4	5,3	0,8	0,8	0,3	0,5
4. Construction	6,3	6,3	4,8	-3,5	7,2	0,9	1,5	2,7	1,5
5. Services marchands	62,6	63,1	1,7	-7,8	5,5	4,0	1,8	2,1	1,2
a. Transports et communication	6,6	6,7	-1,6	-11,8	8,7	3,7	1,5	1,2	0,8
b. Commerce et horeca	14,8	13,9	1,3	-11,9	5,1	4,8	1,3	0,7	0,3
c. Crédit et assurances	3,4	3,5	2,3	-3,3	2,2	3,6	1,8	0,7	1,3
d. Santé et action sociale	6,9	6,8	1,3	-14,3	7,2	10,0	1,2	0,4	0,9
e. Autres services marchands	30,8	32,3	2,7	-4,0	5,0	2,6	2,3	3,6	1,8
6. Services non marchands	11,4	11,7	0,9	-0,1	1,0	1,4	1,2	0,8	1,0
7. Total	100,0	100,0	1,8	-5,7	5,5	2,6	1,6	1,7	1,2

Tableau 6 Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région wallonne en pour cent

	Structure à prix courants		Taux de croissance annuel (moyen) (volumes)						
	2019	2026	2019	2020	2021	2022	2023-2026	2013-2019	2020-2026
1. Agriculture	0,8	0,8	-0,1	8,2	5,1	-2,7	0,5	-2,7	1,8
2. Énergie	3,0	2,8	3,3	-7,0	8,2	2,1	1,0	0,5	1,0
3. Industries manufacturières	15,0	14,8	3,7	-4,3	9,3	-0,0	1,3	1,9	1,4
a. Biens intermédiaires	9,4	9,3	5,2	-1,3	9,2	-1,2	1,4	3,4	1,7
b. Biens d'équipement	2,1	2,0	2,2	-11,8	12,5	2,2	1,1	-1,7	0,8
c. Biens de consommation	3,5	3,5	0,8	-7,8	7,8	2,1	1,3	0,9	1,0
4. Construction	5,4	5,3	3,8	-7,8	10,0	0,9	0,9	0,9	0,9
5. Services marchands	57,1	56,9	1,1	-9,2	5,4	4,5	1,4	1,8	0,8
a. Transports et communication	5,5	5,6	-0,2	-12,5	8,3	4,2	1,3	-0,4	0,5
b. Commerce et horeca	12,7	11,9	0,5	-14,4	4,8	6,1	1,3	1,7	0,1
c. Crédit et assurances	3,5	3,6	1,4	-6,4	3,3	4,9	1,6	2,5	1,1
d. Santé et action sociale	8,8	8,7	1,1	-14,1	6,9	9,8	1,1	1,1	0,7
e. Autres services marchands	26,6	27,2	1,5	-4,8	5,0	2,1	1,6	2,6	1,2
6. Services non marchands	18,7	19,4	1,0	-0,3	0,8	1,3	1,2	0,8	0,9
7. Total	100,0	100,0	1,6	-6,5	5,4	2,8	1,3	1,5	0,9

L'emploi intérieur en 2021-2022

En 2021, l'emploi se maintiendrait dans les trois régions grâce à la reprise de l'activité économique et au maintien, une grande partie de l'année, des mesures liées au chômage temporaire et au droit passerelle. La reprise se traduit en effet en une augmentation du volume de travail, qui s'accompagne d'une augmentation des contrats de nature plus irrégulière, en particulier l'intérim enregistré dans la branche des « autres services marchands ». Entamée dès 2020 cette remontée se poursuit et génère un acquis de croissance important pour l'emploi en 2021. Le rebond de l'activité, favorisant aussi un retour au travail des personnes quittant le chômage temporaire, s'est également accompagnée d'une normalisation progressive de la durée du travail. Cet ajustement se prolongerait au début de l'année prochaine, à mesure que seront démantelées les mesures publiques de soutien et que se concrétiseraient les risques de restructurations et/ou de faillites d'entreprises.

En moyenne annuelle, et malgré un ralentissement significatif en fin d'année, la croissance de l'emploi serait relativement marquée en Flandre (0,8 %) et en Wallonie (0,7 %) en 2021 (cf. tableau 3). Toutefois, en raison d'un effet d'acquis de croissance négatif, elle ralentirait en 2022, pour atteindre seulement 0,2 % dans les deux régions. À Bruxelles, la progression de l'emploi intérieur ne devrait pas dépasser 0,2 % en 2021. L'économie bruxelloise resterait plus longtemps affectée par la crise dans la branche « commerce et horeca », tandis qu'elle bénéficierait globalement moins que les deux autres régions de la croissance de l'emploi dans les branches « autres services marchands » et « santé et action sociale ». L'emploi salarié du secteur privé bruxellois s'inscrirait ainsi en baisse chaque année entre 2020 et 2022 (-1,0 % en 2020, -0,3 % en 2021 et -0,2 % en 2022). Le fait que l'emploi intérieur bruxellois augmenterait également en 2022 (de 0,1 %) est attribuable à la hausse de l'emploi du secteur public et à l'augmentation du nombre d'indépendants.

L'incidence de la crise sanitaire sur le marché du travail dans son ensemble pourrait être relativement limitée à l'horizon 2022, mais ses effets seraient importants dans un certain nombre de branches d'activité.

Sur l'ensemble des trois années 2020-2022, les destructions d'emploi seraient notamment encore les plus prononcées dans la branche « commerce et horeca », qui aurait essuyé, par rapport à 2019, une perte cumulée de quelques 26 000 emplois en Flandre (-5,7 %), 11 000 emplois en Wallonie (-5,4 %) et 8 000 emplois à Bruxelles (-8,5 %). Dans une moindre proportion, la branche « transports et communication », qui est aussi directement touchée par la crise sanitaire et les mesures de confinement, devrait aussi encore enregistrer une baisse de ses effectifs à l'horizon de 2022, soit quelque 4000 personnes de moins qu'en 2019 : 900 à Bruxelles, -1 900 en Flandre et -1200 en Wallonie.

Par ailleurs, l'emploi continuerait d'être affecté par des tendances de plus long terme. C'est le cas de la branche « crédit et assurances », en restructuration depuis plusieurs années, qui enregistrerait une perte cumulée de quelques 1 300 emplois à Bruxelles, 1 000 en Wallonie et en Flandre entre 2019 et 2022. C'est également le cas dans l'industrie manufacturière, en raison des gains de productivité que les branches industrielles doivent structurellement engranger pour faire face à la concurrence internationale. Sur la même période, en cumulé, l'emploi industriel devrait baisser au total de 10 000 personnes en Flandre, 4 000 personnes en Wallonie et 700 personnes à Bruxelles.

Au cours de la période 2021-2022, l'emploi de la branche « autres services marchands », regroupement hétérogène d'activités de services tant aux ménages qu'aux firmes, enregistrerait dans chaque région un rythme de progression nettement ralenti par rapport aux années récentes. Au cours des deux années 2018 et 2019, l'emploi de cette branche s'était ainsi accru de quelques 48 000 personnes en Flandre, 12 000 personnes en Wallonie et 9 000 personnes à Bruxelles. Entre 2021 et 2022, les gains cumulés d'emploi ne s'élèveraient plus qu'à 27 000 personnes en Flandre, 10 000 personnes en Wallonie et 4 000 personnes à Bruxelles. La progression de l'emploi des services non marchands (en particulier « l'administration publique et enseignement ») s'essoufflerait également à court terme dans les trois régions.

La croissance de l'emploi de la branche « santé et action sociale » devrait partout s'accélérer cette année et l'année prochaine, si bien que les créations cumulées d'emploi en 2021 et 2022 seraient supérieures à celles observées au total en 2018 et 2019, en Flandre (soit 20 000 personnes) et en Wallonie (10 000), du même ordre à Bruxelles (4 000). L'emploi dans le secteur de la construction s'accroîtrait de 7 000 personnes en Flandre, de 2 000 personnes en Wallonie et 1 000 personnes à Bruxelles.

La progression de l'emploi indépendant aurait été en grande partie préservée durant la pandémie, grâce, notamment, aux mesures de soutien. Cette résistance, qui se prolongerait cette année, devrait toutefois marquer le pas l'an prochain, dans les trois régions. Au cours de la période 2021-2022, le taux de croissance de l'emploi indépendant s'élèverait en moyenne à 1,3 % par an à Bruxelles, 1,2 % en Flandre et 0,8 % en Wallonie.

L'emploi intérieur en 2023-2026

Entre 2023 et 2026, en moyenne, la croissance de l'emploi intérieur atteindrait 0,8 % par an en Flandre, 0,7 % en Wallonie et 0,5 % à Bruxelles.

Dans chacune de ces régions, les branches de la « santé et action sociale » et des « autres services marchands » (y compris les emplois titres-services) conserveraient à moyen terme un rôle moteur dans la croissance de l'emploi, comme observé dans le passé récent. Les rythmes de progression de l'emploi dans la branche « autres services marchands » seraient toutefois beaucoup moins rapides au cours de la période 2023-2026 qu'avant la pandémie, en phase avec la progression plus modérée de la valeur ajoutée sectorielle et l'accélération projetée du coût salarial réel par tête. L'érosion de l'emploi de l'industrie manufacturière devrait se poursuivre dans les trois régions, en lien direct avec les forts gains de productivité projetés mais aussi la croissance des coûts salariaux réels par tête. L'évolution de l'emploi dans la branche « construction » serait moins dynamique que durant la période 2020-2022. C'est également le cas, dans une moindre mesure, de la progression de l'emploi des services non marchands.

Sur l'ensemble de la période de projection 2020-2026, le nombre d'indépendants s'accroîtrait plus vite à Bruxelles (1,4 % par an en moyenne) et en Flandre (1,3 %) qu'en Wallonie (0,8 %). L'accroissement global de l'emploi indépendant masque aussi un changement de la composition de celui-ci au sein des trois régions, au détriment surtout du « commerce et horeca » et, en Flandre et en Wallonie, de l'agriculture, tandis que la branche des « autres services marchands » verrait à l'inverse sa contribution se renforcer.

Tableau 7 Structure et croissance de l'emploi intérieur de la Région de Bruxelles-Capitale
en pour cent

	Structure		Taux de croissance annuel (moyen)						
	2019	2026	2019	2020	2021	2022	2023-2026	2013-2019	2020-2026
1. Agriculture	0,0	0,0	64,0	15,7	5,7	0,1	0,8	8,7	3,4
2. Énergie	1,3	1,3	0,3	1,4	0,3	-0,2	-0,2	0,3	0,1
3. Industries manufacturières	2,7	2,3	1,7	1,2	-2,7	-2,1	-1,9	-3,0	-1,6
a. Biens intermédiaires	0,5	0,4	4,9	-0,3	-0,2	-5,0	-4,2	-7,9	-3,2
b. Biens d'équipement	0,6	0,5	2,7	3,5	-4,3	-2,1	-2,0	-2,6	-1,6
c. Biens de consommation	1,6	1,4	0,4	0,8	-2,8	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2
4. Construction	3,1	3,3	-1,9	0,9	2,2	1,6	0,6	1,7	1,0
5. Services marchands	66,5	66,2	1,6	-0,7	0,1	-0,0	0,7	0,5	0,3
a. Transports et communication	6,9	6,7	1,3	-0,3	0,2	-1,6	0,1	0,2	-0,2
b. Commerce et horeca	12,6	11,1	1,5	-3,0	-4,0	-1,7	-0,3	-1,2	-1,4
c. Crédit et assurances	6,9	6,5	-2,6	-0,8	-0,5	-1,3	-0,5	-2,5	-0,6
d. Santé et action sociale	10,1	11,2	1,9	1,5	1,9	2,2	1,8	1,6	1,8
e. Autres services marchands	29,9	30,8	2,8	-0,5	1,2	0,5	1,1	1,9	0,8
6. Services non marchands	26,3	26,8	1,1	1,6	0,6	0,5	0,4	0,7	0,6
7. Total	100,0	100,0	1,4	0,0	0,2	0,1	0,5	0,5	0,4

Tableau 8 Structure et croissance de l'emploi intérieur de la Région flamande
en pour cent

	Structure		Taux de croissance annuel (moyen)						
	2019	2026	2019	2020	2021	2022	2023-2026	2013-2019	2020-2026
1. Agriculture	1,5	1,4	1,8	2,4	1,8	-1,3	-0,3	-0,2	0,2
2. Énergie	1,1	1,0	1,9	2,2	0,3	-0,2	-0,2	-0,1	0,2
3. Industries manufacturières	12,4	11,2	0,7	-0,6	-0,2	-2,0	-0,7	-0,6	-0,8
a. Biens intermédiaires	4,8	4,3	1,1	0,6	-0,3	-2,6	-0,7	-0,5	-0,7
b. Biens d'équipement	2,4	2,1	0,8	-2,2	-1,0	-0,9	-1,4	-1,5	-1,4
c. Biens de consommation	5,1	4,7	0,2	-0,9	0,2	-1,9	-0,4	-0,3	-0,6
4. Construction	6,3	6,4	2,8	1,5	1,7	1,9	0,4	0,7	0,9
5. Services marchands	63,9	65,1	2,1	-0,2	1,0	0,4	1,3	1,8	0,9
a. Transports et communication	5,9	5,7	2,6	1,0	0,1	-2,2	0,5	0,5	0,1
b. Commerce et horeca	15,8	14,4	0,9	-1,8	-2,2	-1,8	0,3	0,2	-0,7
c. Crédit et assurances	1,6	1,5	-1,7	-0,9	-0,8	-0,6	-0,5	-1,0	-0,6
d. Santé et action sociale	13,2	14,6	2,1	1,5	2,4	2,7	2,0	2,2	2,1
e. Autres services marchands	27,4	29,0	2,8	-0,3	2,4	1,1	1,7	3,1	1,4
6. Services non marchands	15,0	14,8	1,2	0,5	0,5	0,6	0,5	0,6	0,5
7. Total	100,0	100,0	1,8	0,0	0,8	0,2	0,8	1,2	0,6

Tableau 9 Structure et croissance de l'emploi intérieur de la Région wallonne
en pour cent

	Structure		Taux de croissance annuel (moyen)						
	2019	2026	2019	2020	2021	2022	2023-2026	2013-2019	2020-2026
1. Agriculture	1,4	1,3	-0,3	0,9	1,0	-1,9	-0,7	-0,5	-0,4
2. Énergie	1,2	1,2	1,3	1,2	0,3	-0,2	-0,2	0,7	0,1
3. Industries manufacturières	10,3	9,4	0,8	-0,6	-0,4	-1,8	-0,6	-0,8	-0,7
a. Biens intermédiaires	4,9	4,5	1,0	0,0	-0,9	-2,4	-0,9	-0,9	-1,0
b. Biens d'équipement	1,5	1,3	-0,4	-1,6	-1,0	-0,8	-1,3	-3,6	-1,3
c. Biens de consommation	3,8	3,6	0,9	-1,0	0,6	-1,3	0,1	0,7	-0,2
4. Construction	6,5	6,5	0,6	0,5	1,4	1,5	0,2	-0,6	0,6
5. Services marchands	59,8	60,9	1,4	-0,4	0,9	0,4	1,1	1,4	0,7
a. Transports et communication	5,3	5,0	2,3	0,4	0,2	-2,3	-0,2	-0,3	-0,3
b. Commerce et horeca	15,9	14,8	-0,1	-1,5	-2,0	-2,0	0,4	0,5	-0,5
c. Crédit et assurances	1,5	1,3	-1,6	-3,9	-1,0	-0,6	-0,4	-0,6	-1,0
d. Santé et action sociale	15,0	16,7	2,0	1,4	2,1	3,1	2,0	2,1	2,1
e. Autres services marchands	22,3	23,1	2,2	-0,8	2,6	0,7	1,2	2,2	1,0
6. Services non marchands	20,8	20,7	0,9	0,3	0,5	0,3	0,4	0,6	0,4
7. Total	100,0	100,0	1,2	-0,2	0,7	0,2	0,7	0,8	0,5

3.1.3. Productivité et salaires

Au cours de la période 2020-2026, la croissance de la productivité réelle par tête dans les branches d'activité marchande atteindrait, en moyenne, 0,6 % par an en Flandre, 0,5 % en Wallonie et 0,4 % à Bruxelles (cf. tableau 3). Pour la Flandre et la Wallonie, ces taux de croissance sont très semblables à ceux observés, en moyenne, au cours de la période 2006-2019 (respectivement 0,7 % et 0,5 %). Pour Bruxelles, par contre, il s'agirait d'un redressement, la croissance de la productivité réelle par tête ayant été, en moyenne, nulle dans cette région au cours de la période 2006-2019. Au cours de cette période, le rythme de progression de la productivité agrégée bruxelloise a en effet été lourdement affecté par le très important recul de la productivité de la branche « énergie » (lequel a été nettement moins prononcé en Flandre et en Wallonie).

En 2020, la productivité par tête s'est effondrée, encaissant la quasi-totalité du choc sur l'activité économique, l'emploi parvenant, pour sa part, à se stabiliser. Ce repli devrait toutefois être récupéré au cours des années 2021-2022.

En 2020, dans les trois régions, la productivité par tête est surtout affectée par la baisse de la durée du travail, notamment via le recours à différents dispositifs tels que le chômage temporaire. Dans les branches d'activité marchande, ce repli aurait atteint -6,4 % en Flandre, -6,9 % à Bruxelles et -7,7 % en Wallonie. Toutefois, c'est aussi par le biais de la productivité par tête que la reprise de l'activité s'est manifestée. En 2021, le redressement de la productivité réelle par tête des branches d'activité marchande s'élèverait à 4,5 % à Bruxelles, 5,2 % en Flandre et 5,7 % en Wallonie (cf. tableau 3). Le rattrapage se poursuivrait encore au cours de l'année 2022 (+3,3 % à Bruxelles, +2,7 % en Flandre et +3,0 % en Wallonie). Pour les branches de l'industrie manufacturière et la construction, l'essentiel du rattrapage aurait lieu dès l'année 2021 ; pour les branches de services, par contre, pour lesquelles la reprise de l'activité est plus étalée dans le temps, le rattrapage a lieu tant en 2021 qu'en 2022. Ce timing sectoriel différent explique d'ailleurs que le rattrapage de la productivité bruxelloise serait, par rapport aux deux autres régions, relativement plus marqué en 2022 qu'en 2021. Au cours de la période 2023-2026, les gains de productivité resteraient relativement faibles, ne dépassant pas, en moyenne, 0,7 % par an en Flandre, 0,6 % en Wallonie et 0,4 % à Bruxelles.

En Région bruxelloise, ce sont surtout les branches « transports et communication » et « crédit et assurances » qui devraient encore alimenter le plus la croissance de la productivité à partir de 2023, tandis que l'érosion de la productivité dans les branches « santé et action sociale » et « commerce et horeca » se poursuivrait (au même rythme, en moyenne, qu'au cours de la période 2006-2019). Comme par le passé, les industries manufacturières constitueraient une source importante de croissance de la productivité en Flandre comme en Wallonie. Les gains de productivité par tête projetés pour ces branches manufacturières s'élèveraient, en moyenne, à 1,7 % en Flandre et à 1,9 % en Wallonie, soit des taux très semblables à ceux observés en moyenne au cours de la période 2006-2019 (respectivement, 1,7 % et 1,6 %). Dans les services marchands, les gains de productivité demeurent nettement plus limités que dans l'industrie. Au cours de la période 2023-2026, ils atteindraient, en moyenne, 0,5 % en Flandre et 0,3 % en Wallonie et à Bruxelles, soit des taux quasiment identiques à ceux observés, en moyenne, au cours de la période 2006-2019 (respectivement 0,5 %, 0,3 % et 0,2 %). Dans les différentes branches qui composent cet ensemble, et à l'exception de la branche « transports et communication », la croissance

de la productivité flamande sur la même période dépasserait systématiquement celle de la Wallonie et de Bruxelles.

L'évolution des gains de productivité projetés est à mettre en parallèle avec la progression attendue des coûts salariaux réels. Ceux-ci ont présenté, dans le passé récent, une phase de nette modération du fait notamment des mesures de saut d'index, de baisses de charges et du gel temporaire des salaires réels. Dans les branches d'activité marchande des trois régions, on constate ainsi une stabilisation du coût salarial réel par tête dans les branches d'activité marchande pour la période 2013-2019 en Wallonie (0,0 %) et en Flandre (0,0 %) et une baisse à Bruxelles (-0,4 %). Sur l'ensemble de la période de projection (2020-2026), le coût salarial réel par tête des branches d'activité marchande devrait à nouveau croître : 0,8 % par an en moyenne en Flandre, 0,6 % en Wallonie et 0,5 % à Bruxelles (cf. tableau 3).

En 2019, les coûts salariaux réels par tête connaissaient déjà une phase de redressement dans les trois régions (+0,8 % en Flandre, +0,7 % en Wallonie et +0,6 % à Bruxelles). En 2020, néanmoins, en raison de la réduction de l'activité et de la réduction du temps de travail qui en a découlé, ils se sont nettement repliés (-4,4 % à Bruxelles, -4,0 % en Flandre et -4,8 % en Wallonie), moins toutefois que la productivité réelle. Le regain attendu s'étalerait, tout comme celui de la productivité, sur les années 2021 et 2022 au cours desquelles le coût salarial réel par tête progresserait, en moyenne, de 2,7 % par an en Flandre et en Wallonie et de 2,3 % à Bruxelles. La croissance reprendrait à partir de 2023 à des niveaux plus conformes avec ceux observés sur le passé, tout en restant généralement plus forte en Flandre. Pour la période 2023-2026, le taux de croissance serait ainsi de l'ordre de 1,1 % par an en Flandre, 0,9 % en Wallonie et 0,8 % à Bruxelles. Ces rythmes de progression des coûts salariaux réels par tête dépassent la croissance de la productivité réelle dans chacune des trois régions. L'écart qui se forme ainsi dans les branches marchandes entre croissance des salaires et de la productivité est similaire entre régions, autour de 0,3 à 0,4 point par an.

En Flandre et en Wallonie, l'écart macroéconomique projeté entre croissance des salaires et croissance de la productivité par tête durant la période 2023-2026 ne provient pas de l'industrie manufacturière car la hauteur des gains de productivité (de l'ordre de 1,7 % à 1,9 % par an) y surpasse nettement la croissance attendue des coûts salariaux réels par tête qui atteindrait 1,2 % dans les deux régions. Cet écart est donc exclusivement logé dans les services marchands. Si la croissance projetée des coûts salariaux réels par tête y est généralement égale (en Flandre : 1,2 %) ou légèrement plus faible (en Wallonie : 1,0 %) que dans l'industrie, la productivité progresserait en revanche bien plus faiblement dans les services marchands (0,5 % en Flandre et 0,3 %, en Wallonie).

3.1.4. Formation brute de capital fixe

Au cours de la période 2013-2019, la croissance de la formation brute de capital fixe (FBCF) totale¹⁵ s'est montrée dynamique dans les trois régions du pays. Mesurée en volume, elle a en effet atteint 3,5 % par an, en moyenne, à Bruxelles, 3,1 % en Flandre et 2,7 % en Wallonie (cf. tableau 3). Ce dynamisme a été observé, de manière très semblable dans les trois régions, dans les branches d'activité marchande (3,4 % à Bruxelles, 3,3 % en Flandre et 3,2 % en Wallonie), dans un contexte, il est vrai, propice à l'investisse-

¹⁵ Hors investissement résidentiel dans toute cette section, tout comme dans le Tableau 3.

ment (niveau bas des taux d'intérêt, niveau relativement élevé du taux de rentabilité et évolution favorable des débouchés). Du côté des investissements de la branche « administration publique et enseignement »¹⁶, par contre, c'est surtout à Bruxelles que la croissance a été soutenue (4,0 % par an en moyenne contre 1,3 % en Flandre et -0,4 % en Wallonie).

La crise sanitaire de 2020 a brutalement interrompu cette tendance à la hausse, la FBCF totale affichant un net recul dans les trois régions (-6,1 % à Bruxelles, -6,9 % tant en Flandre qu'en Wallonie). Le recul a été plus marqué encore pour les investissements des branches d'activité marchande (entre -7 et -8 % en fonction de la région), dans un contexte de grande incertitude et de net ralentissement de l'activité économique durant la première moitié de l'année 2020. Les investissements de la branche « administration publique et enseignement » sont restés quasiment stables au niveau national (croissance réelle de seulement 0,5 % en 2020), en raison de retards pris pour leur mise en œuvre durant la crise sanitaire. Au niveau régional, les disparités ont été grandes puisque les investissements de la branche « administration publique et enseignement » ont reculé en Flandre (-1,9 %) et en Wallonie (-1,6 %) – les investissements des entités fédérées étant en recul dans ces deux régions – alors qu'ils ont nettement augmenté à Bruxelles (8,4 %) où, notamment, l'effet de l'augmentation des investissements du pouvoir fédéral se fait davantage ressentir.

Selon les premiers chiffres disponibles des comptes nationaux, il y a déjà eu une forte reprise des investissements durant la deuxième moitié de l'année 2020. En 2021, le rebond de la FBCF totale, mesuré en volume, devrait atteindre 10,3 % à Bruxelles, 10,4 % en Flandre et 8,7 % en Wallonie. Il provient tant des branches d'activité marchande que du secteur non marchand. En effet, en 2021, mais également de manière générale durant la période de projection, la progression des investissements publics est soutenue par les différents plans de relance (fédéral et régionaux, financés par la Facilité européenne pour la reprise et la résilience (RRF) ou sur fonds propres). Notons également que certains projets d'investissements régionaux (tels qu'Oosterweel en Région flamande et les investissements dans la mobilité (tunnels et métro) en Région bruxelloise, par exemple) devraient atteindre leur vitesse de croisière durant cette période. Enfin, outre les investissements publics, les différents plans de relance soutiennent également les investissements des branches d'activité marchande, via des aides aux investissements des entreprises.

La croissance des investissements dans les branches d'activité marchande devrait dès lors être vigoureuse en 2021 : 9,8 % en Flandre, 8,4 % en Wallonie et 8,2 % à Bruxelles. Le rebond serait notamment largement alimenté par la branche des « autres services marchands », et ce, davantage en Flandre. En outre, l'apport de l'industrie, qui profite de l'amélioration rapide des débouchés extérieurs, dépasserait, en Flandre et en Wallonie, la contribution – pourtant élevée également – de la branche « crédit et assurances » qui est davantage concentré sur le territoire régional bruxellois.

¹⁶ Les investissements de la branche d'activité « administration publique et enseignement » ne correspondent pas au concept d'investissements du secteur public (S.13). Hormis les investissements de l'enseignement privé, tous les investissements de la branche « administration publique et enseignement » sont des investissements du secteur public. On retrouve toutefois aussi des investissements du secteur public dans la branche « transports et communication ». Dans les autres branches, la part des investissements du secteur public est soit nulle, soit vraiment très faible.

Le niveau des investissements du secteur public de chacune des régions est donc supérieur à celui des investissements de la branche « administration publique et enseignement » de chacune des régions car il reprend aussi la partie publique des investissements de la branche « transports et communication ». Ces derniers peuvent atteindre des montants importants certaines années, recouvrant notamment les investissements d'Infrabel ou de la liaison « Oosterweel » en Flandre.

La progression des investissements de la branche « administration publique et enseignement » serait encore plus vive, atteignant, en volume, 23 % à Bruxelles, 16 % en Flandre et 11 % en Wallonie. Elle serait surtout localisée dans les Communautés et Régions (avec une progression très nette des investissements de chacune des entités fédérées) ainsi que dans le pouvoir fédéral (surtout dans la Défense nationale).

En 2022, la FBCF totale devrait progresser de 1,1 % à Bruxelles, 2,0 % en Flandre et 1,8 % en Wallonie. Cette croissance serait portée par les branches d'activité marchande (2,3 % à Bruxelles, 2,5 % en Flandre et 1,7 % en Wallonie). Les investissements de la branche « administration publique et enseignement » reculeraient en effet quelque peu – tout en restant à un niveau très élevé, après l'important bond enregistré en 2021 – à Bruxelles (-5,3 %) et en Flandre (-3,2 %) mais progresseraient encore en Wallonie (2,1 %), après l'augmentation moins marquée de l'année précédente, et ce, en raison d'une hausse importante cette année-là des investissements de la Région wallonne.

Au cours de la période 2023-2026, la FBCF totale progresserait de 1,8 % par an en moyenne à Bruxelles et en Flandre et de 1,9 % en Wallonie. Malgré le ralentissement attendu, cette croissance demeure plus dynamique que celle de l'activité économique.

Durant cette période, les investissements des branches d'activité marchande devraient progresser de 1,7 % par an en moyenne à Bruxelles, 1,9 % en Flandre et 1,8 % en Wallonie. Similaire dans les trois régions, la principale contribution à cette croissance proviendrait de la branche « autres services marchands » (0,7 pp). On peut également souligner un apport plus spécifique attendu par région de la part de la branche « crédit et assurances » à Bruxelles (0,2 pp), de la branche « transports et communication » en Flandre (0,4 pp, avec notamment les investissements dans la liaison Oosterweel) et de l'industrie des « biens intermédiaires » en Wallonie (0,3 pp).

Toujours au cours de la période 2023-2026, la progression annuelle moyenne des investissements de la branche « administration publique et enseignement » serait plus dynamique en Wallonie (3,2 %) et à Bruxelles (2,5 %) qu'en Flandre (0,5 %). En 2023 et 2024, tous les niveaux de pouvoir contribuent à cette croissance : les pouvoirs locaux, d'abord, à l'approche des élections communales de 2024 ; le pouvoir fédéral, ensuite, mais uniquement en 2023, en raison principalement de la hausse des investissements de la Défense et, enfin, les Communautés et Régions, avec encore une hausse ces années-là particulièrement importante en Communauté flamande et en Région wallonne. En 2025 et en 2026, les investissements de la branche « administration publique et enseignement » s'orienteraient à la baisse dans les trois régions, reflétant, d'une part, le recul des investissements des pouvoirs locaux après les élections communales de 2024 (avec un impact plus grand en Wallonie) et, d'autre part, l'absence de nouvelle impulsion importante, voire le léger recul, des investissements des autres niveaux de pouvoir, les dépenses annoncées dans les plans de relance pour l'année 2026 étant en effet très faibles.

Le taux d'investissement (à savoir la part nominale de la FBCF¹⁷ dans le PIB) diminuerait en 2020. Il se redresserait dès 2021, dépassant son niveau de 2019 dans les trois régions. En 2026, il atteindrait 18,5 % à Bruxelles (venant de 17,6 % en 2019), 20,3 % en Flandre (19,8 % en 2019) et 18,3 % en Wallonie (17,8 % en 2019).

¹⁷ Toujours hors investissements résidentiels.

3.2. Marché du travail

Les résultats relatifs à l'emploi intérieur régional ont déjà été présentés à la section 3.1, dans le cadre de l'optique production régionale. Les autres éléments – démographie et offre de travail, navetteurs et travailleurs frontaliers, population active occupée, taux d'emploi, chômage et taux de chômage régionaux – sont traités dans la présente section.

3.2.1. Démographie et offre de travail

Population d'âge actif en Belgique et dans les régions

Au cours de la période 2013-2019, la croissance de la population d'âge actif (âgée de 15 à 64 ans) a été relativement stable mais modérée (0,19 % ou +13 700 personnes par an en moyenne) en Belgique¹⁸. Cette croissance a été soutenue par le solde positif des migrations externes d'âge actif¹⁹ (contribution de 0,48 point de pourcentage (pp) par an). Elle a toutefois été ralentie par l'évolution naturelle²⁰ de la population (contribution de -0,29 pp par an) : les premières générations du baby-boom atteignaient l'âge de 65 ans, tandis que l'effectif des cohortes qui ont atteint l'âge de 15 ans a à peine évolué.

Au cours de cette période, la population bruxelloise d'âge actif a continué de croître nettement plus sensiblement (0,83 % par an) que les populations d'âge actif flamande (0,15 %) et wallonne (0,04 %). Comme à l'accoutumée, la migration externe a davantage soutenu la croissance de la population d'âge actif à Bruxelles (1,60 pp par an) qu'en Flandre (0,40 pp) et en Wallonie (0,25 pp). Autre constat habituel, les migrations internes ont freiné la croissance de la population bruxelloise d'âge actif (de -0,95 pp par an en moyenne), mais ont soutenu la croissance des pendantes flamande et wallonne (de, respectivement, 0,12 pp et 0,08 pp par an). L'émigration nette des Bruxellois vers la Flandre a encore augmenté au cours de cette période, tandis que celle à destination de la Wallonie s'est légèrement tassée. Le solde migratoire de la Flandre avec la Wallonie est passé de légèrement négatif à légèrement positif au cours des années 2013-2017, en raison notamment de l'augmentation de la migration vers la Flandre depuis la Région wallonne de personnes de nationalité non européenne résidant dans des arrondissements où se situent des centres d'asile. Depuis lors, le solde évolue à la baisse et atteint déjà un niveau proche de zéro en 2019.

La croissance plus rapide de la population bruxelloise d'âge actif s'explique donc toujours en partie par une contribution plus élevée de l'ensemble des migrations (internes + externes : 0,66 pp par an contre 0,52 pp en Flandre et 0,33 pp en Wallonie). Cependant, l'évolution naturelle de la population a davantage pesé dans la balance : elle a soutenu la croissance de la population d'âge actif à Bruxelles (contribution à la croissance de 0,17 pp), alors qu'elle l'a considérablement ralentie en Flandre (-0,37 pp) et en

¹⁸ Sauf indication contraire, tous les chiffres de population cités dans cette section doivent être interprétés comme des moyennes annuelles.

¹⁹ La migration externe concerne en grande partie des personnes d'âge actif, plus précisément appartenant à la classe d'âge 18-40 ans.

²⁰ Le solde naturel de la population totale se définit comme l'écart entre le nombre de naissances et le nombre de décès. Ce solde reflète l'« évolution naturelle » de la population, soit sa variation en l'absence de flux migratoires externes. De façon analogue, une évolution naturelle de la population d'âge actif (croissance en l'absence de migration) peut être définie comme l'écart entre, d'une part, les entrées en âge actif (cohorte qui atteint l'âge de 15 ans) et, d'autre part, les sorties de l'âge actif (cohorte qui atteint 65 ans) plus les décès au sein de cette population.

Wallonie (-0,29 pp). Cette contribution positive s'explique par la structure d'âge plus jeune de la population bruxelloise ; la taille des cohortes entrantes à 15 ans s'équilibre davantage avec celle des cohortes sortantes à 65 ans.

À partir de 2020, les effets de la crise de la COVID-19 se font sentir. Les perspectives de population 2020-2070 ont été publiées début janvier 2021²¹ et tiennent compte des répercussions de la crise. La surmortalité (toutes causes) en 2020, basée sur une statistique provisoire des décès disponible fin décembre, est estimée à 16 000 personnes (soit 14 % de surmortalité en 2020). Pour endiguer la propagation du virus, des mesures ont également été prises pour limiter la mobilité internationale. Par hypothèse, le solde migratoire international diminue donc fortement en 2020 (de moitié), et également en 2021, mais dans une moindre mesure (-25 %). Les projections de population reposent sur l'hypothèse que 50 % des mouvements migratoires non réalisés en 2020 et 2021 sont reportés à la période 2022-2026.

En raison du choc à la baisse sur le solde migratoire externe, la croissance de la population belge d'âge actif fléchit de 0,24 % en 2019 à 0,08 % en 2020²² et devient même légèrement négative en 2021 (-0,03 %). Au cours de la période 2022-2023, le solde migratoire externe renoue avec son niveau d'avant-crise, si bien que la croissance de la population d'âge actif s'accélère pour atteindre 0,13 % en 2022 et 0,20 % en 2023. Par la suite, le solde migratoire externe se replie systématiquement, de sorte que la croissance de la population d'âge actif fléchit graduellement pour atteindre 0,08 % en 2026. Sur l'ensemble de la période de projection 2021-2026, la population belge d'âge actif augmente de 47 200 personnes (0,11 % de croissance par an). La contribution du solde migratoire externe à cette croissance s'élève, certes, à 0,40 pp par an, mais elle est dans une large mesure compensée par une contribution toujours aussi négative de l'évolution naturelle (-0,30 pp par an). Si les cohortes entrantes à l'âge de 15 ans deviennent plus denses à moyen terme (suite à la hausse de la natalité au cours de la période 2006-2011), il en va de même pour les cohortes qui atteignent l'âge de 65 ans.

²¹ Bureau fédéral du Plan, Statbel (2021).

²² La situation de la population au 1^{er} janvier 2020 est une observation, alors que celle au 1^{er} janvier 2021 est une projection basée sur Bureau fédéral du Plan, Statbel (2021). Les chiffres de la population pour 2020 présentés dans les présentes perspectives régionales sont la moyenne arithmétique de ces deux situations et ne sont donc que partiellement observés.

Tableau 10 Scénario pour la démographie et l'offre de travail
Moyennes annuelles

	2019	2020	2021	2022	2023- 2026	Moyennes 2013- 2019	2020- 2026
1. Population totale							
<i>1a. Évolution en milliers</i>							
Royaume	58,3	34,6	19,2	41,6	47,3	56,3	40,7
Région de Bruxelles-Capitale	9,8	3,1	-0,6	5,0	6,0	9,5	4,5
Région flamande	38,1	26,8	17,8	27,6	30,7	34,7	27,8
Région wallonne	10,4	4,7	2,1	9,0	10,7	12,1	8,4
<i>1b. Évolution en pour cent</i>							
Royaume	0,5	0,3	0,2	0,4	0,4	0,5	0,4
Région de Bruxelles-Capitale	0,8	0,3	-0,1	0,4	0,5	0,8	0,4
Région flamande	0,6	0,4	0,3	0,4	0,5	0,5	0,4
Région wallonne	0,3	0,1	0,1	0,2	0,3	0,3	0,2
2. Population d'âge actif (15-64 ans)							
<i>2a. Évolution en milliers</i>							
Royaume	17,4	5,6	-2,4	9,8	9,9	13,7	7,5
Région de Bruxelles-Capitale	8,4	4,0	1,1	5,4	5,8	6,6	4,8
Région flamande	9,0	3,1	-1,5	4,0	4,3	6,2	3,3
Région wallonne	-0,1	-1,5	-1,9	0,4	-0,2	1,0	-0,5
<i>2b. Évolution en pour cent</i>							
Royaume	0,2	0,1	0,0	0,1	0,1	0,2	0,1
Région de Bruxelles-Capitale	1,0	0,5	0,1	0,7	0,7	0,8	0,6
Région flamande	0,2	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1
Région wallonne	0,0	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
3. Taux d'activité, définition BFP (1)(2)							
Royaume	74,4	74,5	74,8	75,0	75,8	73,5	75,1
Région de Bruxelles-Capitale	70,3	70,1	70,2	70,2	70,2	70,8	70,1
Région flamande	77,0	77,1	77,4	77,7	78,6	75,6	77,8
Région wallonne	71,2	71,4	71,7	71,8	72,8	70,6	72,0
4. Population active (15 ans et plus), définition BFP							
<i>4a. Évolution en milliers</i>							
Royaume	48,6	10,2	17,1	23,5	22,3	25,1	20,0
Région de Bruxelles-Capitale	7,0	0,7	2,1	3,6	4,1	2,5	3,2
Région flamande	31,3	5,9	9,9	16,1	12,5	20,3	11,7
Région wallonne	10,4	3,7	5,2	3,8	5,7	2,3	5,1
<i>4b. Évolution en pour cent</i>							
Royaume	0,9	0,2	0,3	0,4	0,4	0,5	0,4
Région de Bruxelles-Capitale	1,2	0,1	0,4	0,6	0,7	0,5	0,6
Région flamande	1,0	0,2	0,3	0,5	0,4	0,6	0,4
Région wallonne	0,6	0,2	0,3	0,2	0,3	0,1	0,3

(1) Rapport entre la population active (15 ans et plus) et la population d'âge actif (15-64 ans).

(2) La colonne 2023-2026 donne la valeur en fin de période (2026).

À moyen terme, l'évolution naturelle continue, tant en Flandre qu'en Wallonie, de contribuer très négativement à la croissance de la population d'âge actif (respectivement, -0,40 pp et -0,32 pp par an). L'immigration nette en provenance de Bruxelles continuerait de fournir des impulsions positives dans les deux régions : la contribution à la croissance du solde migratoire interne grimpe à 0,17 pp par an en moyenne en Flandre et elle reste pratiquement inchangée à 0,09 pp par an en Wallonie. La contribution

positive de la migration externe reste plus élevée en Flandre (0,31 pp par an) qu'en Wallonie (0,21 pp par an), mais, dans ce cas, l'écart entre les deux régions se réduit légèrement. C'est surtout la dynamique de la migration externe qui détermine le profil de croissance de la population d'âge actif à court et moyen terme : baisse en 2020-2021 (en Flandre : de 0,22 % en 2019 à -0,04 % en 2021 ; en Wallonie : de 0,00 % à -0,08 %), reprise en 2022-2023 (à, respectivement, 0,16 % et 0,04 % en 2023) et fléchissement par la suite (à, respectivement, 0,05 % et -0,04 % en 2026). Sur l'ensemble de la période 2021-2026, la population flamande d'âge actif croît en moyenne de 0,08 % par an, tandis que la population wallonne d'âge actif se contracte légèrement (-0,02 % par an). La contribution positive plus élevée à la fois de la migration externe et de la migration interne en Flandre fait plus que compenser la contribution de plus en plus négative de l'évolution naturelle.

À Bruxelles, la contribution de l'évolution naturelle devient sensiblement plus positive en projection (0,30 pp par an en moyenne), à mesure que des cohortes plus denses atteignent l'âge de 15 ans. Le solde migratoire externe continue d'apporter la contribution la plus forte à Bruxelles (1,40 pp par an), mais celle-ci est de plus en plus compensée par l'émigration nette vers les deux autres régions (contribution de -1,11 pp par an). À moyen terme, les mouvements migratoires dans leur ensemble (contribution totale de 0,29 pp par an) contribuent dorénavant moins à Bruxelles qu'en Wallonie (0,30 pp par an) et – surtout – qu'en Flandre (0,48 pp par an). Le fait que la population d'âge actif continue de croître plus fortement à Bruxelles (0,59 % par an en moyenne) que dans les deux autres régions s'explique donc maintenant uniquement par la croissance plus dynamique de l'évolution naturelle dans cette région. L'évolution de la population bruxelloise demeure, de loin, la plus sensible aux fluctuations du solde migratoire externe. À court terme, la crise sanitaire donne un sérieux coup de frein à la croissance de la population d'âge actif : elle chute de 1,04 % en 2019 à 0,49 % en 2020 et 0,13 % en 2021. La reprise qui s'ensuit est également la plus soutenue à Bruxelles (jusqu'à 0,87 % en 2023), mais elle décline ensuite régulièrement (jusqu'à 0,55 % en 2026).

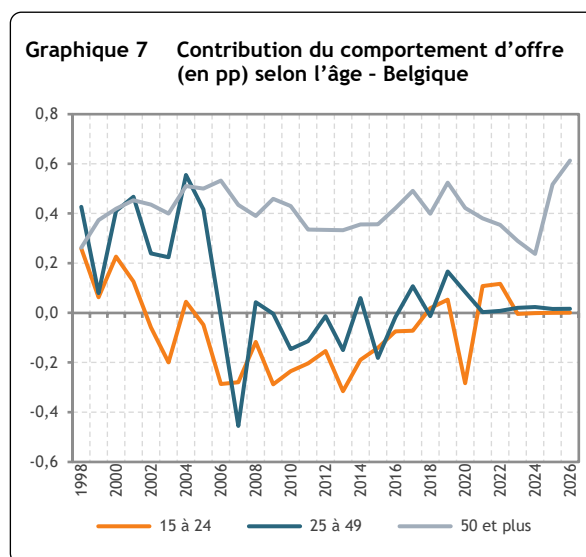
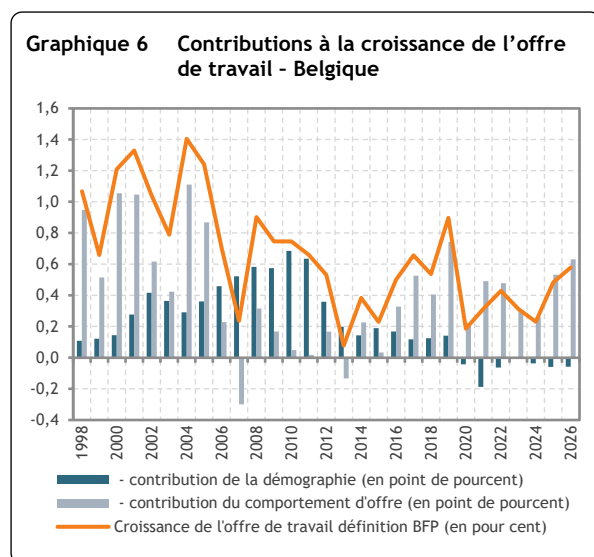
Offre de travail en Belgique

Comme expliqué ci-dessus, la population belge d'âge actif ne progresse que modérément durant la période de projection. En outre, tant la part de la classe d'âge la plus âgée (60-64 ans) que celle de la classe d'âge la plus jeune (15-19 ans) augmentent ; or, il s'agit précisément des classes où les taux d'activité sont le plus en deçà du taux d'activité moyen de l'ensemble de la population d'âge actif. Compte tenu de ces effets de composition, la contribution de la démographie à la croissance de l'offre de travail belge²³ devient négative à moyen terme (-0,07 pp par an), alors qu'elle s'est encore élevée à 0,15 pp par an au cours de la période 2013-2019²⁴. Sous l'effet de la crise du coronavirus, elle passe de 0,14 pp en 2019 à -0,04 pp en 2020 et à -0,19 pp en 2021 ; elle se redresse quelque peu durant la période 2022-2023 (jusqu'à 0,00 pp en 2023) mais fléchit à nouveau durant la seconde moitié de la période de projection, pour atteindre

²³ La croissance de l'offre de travail peut être décomposée en une contribution des changements du comportement d'offre et une contribution de la démographie. La contribution des changements de comportement est le résultat de l'évolution des taux d'activité à population par âge, sexe et région de domicile constante. La contribution de la démographie est le résultat des modifications de la population par âge, sexe et région de domicile à taux d'activité constants.

²⁴ La contribution de la démographie à la croissance de l'offre de travail peut s'écarter (parfois considérablement) de la croissance de la population d'âge actif. En effet, l'évolution de la structure d'âge doit aussi être prise en considération. Un écart positif (négatif) entre les deux grandeurs résulte d'un glissement vers des (de) groupes de population ayant des taux d'activité supérieurs (inférieurs) au taux d'activité moyen et exerce un effet positif (négatif) sur l'évolution du taux d'activité macroéconomique, même si le comportement de participation par âge n'est pas modifié.

-0,06 pp à l'horizon 2026 (graphique 6). En comparaison avec les perspectives régionales de l'année dernière, la contribution de la démographie a cependant été revue à la hausse, sur base de l'hypothèse selon laquelle le recul de la migration découlant de la crise sanitaire est en partie récupéré à moyen terme.



Il ressort également du graphique 6 qu'au cours de la période 2016-2019, les changements de comportement d'offre ont fourni une contribution nettement plus positive à la croissance de la population active (de 0,03 pp en 2015 à 0,74 pp en 2019). Le graphique 7 montre que cette évolution a été favorisée par le renforcement de la contribution de la classe d'âge des 50 ans et plus (de 0,36 pp en 2015 à 0,52 pp en 2019). Cette progression s'explique par les mesures de fin de carrière (régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) ; pension anticipée) – qui ont surtout eu une influence positive sur les taux d'activité des jeunes sexagénaires – et par le nombre croissant de personnes qui continuent de travailler à l'âge légal de la retraite, voire au-delà. Toutefois, l'évolution dans les autres classes d'âge a pesé davantage encore. Dans la classe des 15-24 ans, la contribution de l'évolution des taux d'activité est passée de -0,14 pp en 2015 à 0,05 pp en 2019 ; celle de la classe des 25-49 ans a même grimpé de -0,18 pp à 0,17 pp. Ce changement peut, en partie, s'expliquer par l'arrivée en vitesse de croisière des mesures relatives aux allocations d'insertion et au contrôle de la recherche active d'un emploi par les chômeurs et – dans la classe d'âge la plus jeune – par la forte augmentation du travail étudiant. Il ne fait cependant aucun doute que la nette amélioration des perspectives sur le marché du travail à cette période a également stimulé la participation dans ces classes d'âge²⁵. L'impulsion donnée par les taux d'activité a été largement suffisante pour compenser le léger fléchissement de la contribution de la démographie, de sorte que la croissance de la population active belge est passée de 0,23 % (+12 200 personnes) en 2015 à 0,90 % (+48 600 personnes) en 2019. Le taux d'activité macroéconomique est passé de 73,1 % à 74,4 % durant cette période.

La croissance de la population active a accusé un sérieux coup de frein en 2020, tombant à 0,19 % (+10 200 personnes), dans le contexte de la crise sanitaire. Cette évolution n'est pas due uniquement au choc négatif sur les migrations internationales. Parallèlement, la contribution de l'évolution des taux

²⁵ En ce qui concerne spécifiquement l'année 2019, il convient également de mentionner que l'augmentation des taux d'activité est biaisée à la hausse par une modification apportée à l'enregistrement des demandeurs d'emploi bénéficiaires du revenu d'intégration en Région wallonne.

d'activité a diminué dans toutes les classes d'âge (globalement de +0,74 pp en 2019 à +0,22 pp en 2020), mais la baisse de loin la plus marquée a été observée chez les jeunes (de +0,05 pp en 2019 à -0,28 pp en 2020). En effet, le choc de la crise sanitaire a immédiatement entraîné des pertes d'emplois dans certaines catégories très spécifiques (comme le travail intérimaire et le travail étudiant) et a ainsi touché une population qui n'avait qu'un accès limité aux allocations de chômage et s'est dès lors vue contrainte de se retirer temporairement du marché du travail.

Le choc négatif subi par les taux d'activité des jeunes est compensé au cours de cette année et de l'année prochaine. Globalement, la contribution de l'évolution des taux d'activité grimpe donc à +0,49 pp en 2021 et +0,48 pp en 2022, tandis que la croissance de la population active s'accélère pour atteindre 0,31 % (+17 100 personnes) en 2021 et 0,43 % (+23 500 personnes) en 2022. Le taux d'activité macroéconomique a continué d'augmenter légèrement en 2020 (pour atteindre 74,5 %), année pourtant marquée par la crise sanitaire, et grimpe à 75,0 % en 2022.

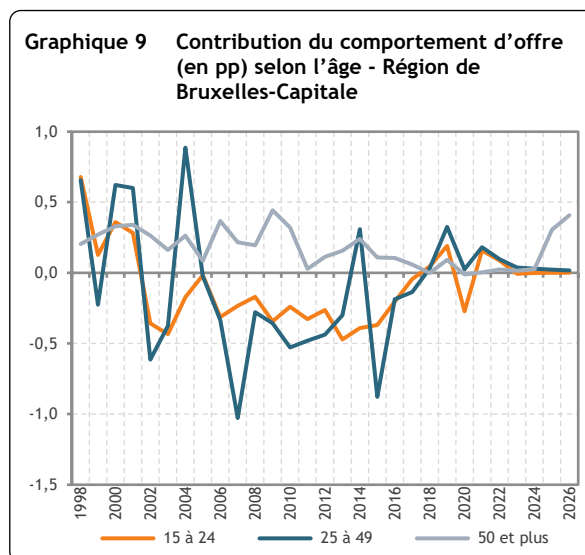
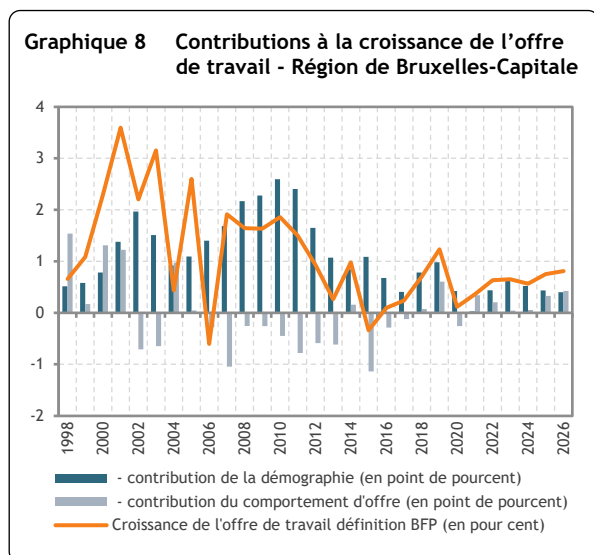
Les taux d'activité des plus jeunes devraient se stabiliser à partir de 2023. Dans la classe des 25-49 ans, la contribution retombe à +0,02 pp par an. La contribution de la classe des 50 ans et plus s'affaiblit systématiquement au cours des années 2021-2024 (jusqu'à +0,24 pp en 2024), parce que les mesures sur les fins de carrière en matière de pensions anticipées et de RCC atteignent leur vitesse de croisière. Globalement, la contribution de l'évolution des taux d'activité tombe à +0,31 pp en 2023 et +0,26 pp en 2024, de sorte que la croissance de la population active fléchit à 0,31 % (+17 300 personnes) en 2023 et 0,23 % (+12 700 personnes) en 2024. Au cours des années 2025-2026, le relèvement de l'âge légal de la retraite à 66 ans donne une nouvelle impulsion aux taux d'activité aux âges plus avancés et la contribution de l'évolution des taux d'activité augmente pour s'établir à +0,53 pp en 2025 et +0,63 pp en 2026. Malgré le léger affaiblissement de la contribution de la démographie, la croissance de l'offre de travail s'accélère alors pour atteindre 0,48 % (+26 800 personnes) en 2025 et 0,58 % (+32 200 personnes) en 2026. Le taux d'activité macroéconomique se stabilise quasiment durant les années 2023-2024, avant d'augmenter sensiblement en 2025 et 2026, pour atteindre 75,8 % en 2026.

L'augmentation de la population active durant la période 2021-2026 est un peu moins soutenue qu'au cours des six dernières années : +129 600 personnes (soit une croissance moyenne de 0,39 % par an), contre +161 700 personnes (soit une croissance moyenne de 0,50 % par an). Cette augmentation repose désormais exclusivement sur l'évolution des taux d'activité. Leur contribution à la croissance de l'offre de travail est un peu plus élevée que lors des six dernières années (+0,45 pp contre +0,38 pp par an), mais est insuffisante pour compenser la diminution de la contribution de la démographie (-0,07 pp contre +0,12 pp par an).

Offre de travail à Bruxelles

Durant la période de projection, le poids de la classe d'âge actif la plus jeune (15-19 ans) augmente à Bruxelles, de sorte que – étant donné les taux d'activité plus bas à ces âges – dans cette région aussi désormais, la contribution de la démographie à l'offre de travail (0,41 pp par an) est inférieure à la croissance de la population d'âge actif (0,59 % par an). Sous l'effet de la crise du coronavirus, cette contribution chute de 0,98 pp en 2019 à 0,42 pp en 2020 et à 0,03 pp en 2021 ; elle se redresse sensiblement en 2022-2023 pour atteindre, respectivement, 0,44 pp et 0,62 pp, avant de s'affaiblir systématiquement par

la suite pour finalement s'établir à 0,40 pp en 2026 (graphique 8). La démographie soutient ainsi nettement plus la croissance de l'offre de travail bruxelloise que ce n'était le cas dans la version des perspectives régionales de l'année dernière. L'hypothèse d'un rattrapage à moyen terme du solde migratoire externe a en effet un impact plus important sur l'évolution de l'offre de travail à Bruxelles que dans les autres régions.



La contribution de l'évolution des taux d'activité est passée de très négative (-1,14 pp) en 2015 à quasi nulle au cours des années 2017-2018 et à nettement positive en 2019 (0,61 pp), ce qui n'avait plus été observé à Bruxelles depuis 2004 (graphique 8²⁶). Néanmoins, la contribution de la classe d'âge des 50 ans et plus est restée relativement stable au cours de cette période (0,07 pp par an en moyenne) et était toujours sensiblement plus faible à Bruxelles que dans les autres régions (graphique 9). La différence s'est faite dans les autres classes d'âge : la contribution des jeunes est passée de -0,37 pp en 2015 à 0,19 pp en 2019 et celle de la classe des 25-49 ans a progressé de -0,88 pp à 0,32 pp. Compte tenu de la dynamique de la composante démographique, à la baisse (en 2016 et 2017) et ensuite à la hausse (en 2018 et 2019), la croissance de la population active bruxelloise est passée de -0,34 % en 2015 à 0,24 % en 2017 et même à 1,23 % en 2019. Cependant, le taux d'activité macroéconomique bruxellois – qui était déjà en chute libre depuis 2007 – a continué à baisser au cours de la période 2016-2018 (de 70,8 % en 2015 à 70,2 % en 2018), avant de finalement remonter légèrement en 2019 (à 70,3 %).

L'année passée, la contribution des classes d'âge de 25 ans et plus est devenue quasiment nulle, tandis que celle de la classe d'âge des 15-24 ans a été fortement affectée par les conséquences de la crise sanitaire

²⁶ Au niveau régional, la somme des deux contributions peut fortement différer de la croissance de la population active durant la période d'observation. Il y a en effet une différence entre la population active régionale selon la définition HERMREG et la population active régionale telle qu'estimée dans la banque de données sociodémographique qui est utilisée pour établir la projection de l'offre de travail (et la décomposition entre contribution de la démographie et contribution des changements de comportement). Dans la base de données HERMREG, la population active occupée régionale est calculée comme une identité : l'emploi intérieur selon la région du lieu de travail des comptes régionaux (ICN) plus les estimations du solde régional du travail frontalier plus celles du solde régional des navettes. Dans la banque de données sociodémographique, la population active occupée régionale est estimée directement selon le lieu de domicile, et ce sur base des données des institutions de sécurité sociale. Cet écart statistique a surtout été important à Bruxelles mais a fortement diminué depuis 2009. À partir de cette année-là, il a en effet été possible d'estimer l'évolution des flux de navetteurs d'HERMREG également à partir des données administratives.

(chute à -0,27 pp). Si l'on ajoute le net recul de la contribution de la démographie à Bruxelles l'an dernier, cette évolution s'est traduite par un ralentissement particulièrement important de la croissance de la population active bruxelloise, laquelle n'a été que de 0,12 %. Quant au taux d'activité macroéconomique, il a baissé à 70,1 %²⁷.

Au cours de la période 2021-2024, l'augmentation des taux d'activité des classes plus âgées reste très faible à Bruxelles (contribution d'à peine 0,02 pp par an), les effets de cohorte étant peu significatifs. À partir de 2025, les effets du relèvement de l'âge de la pension à 66 ans jouent à plein et la contribution de la classe des 50 ans et plus augmente à 0,30 pp en 2025 et 0,41 pp en 2026. Dans les autres classes d'âge, les contributions à la croissance devraient redevenir positives à court terme (chez les jeunes, il s'agit surtout d'un mouvement de rattrapage après le choc négatif de 2020) mais devraient toutefois largement s'amenuiser à l'horizon 2023. La question de savoir dans quelle mesure la dynamique positive qui a semblé s'enclencher à Bruxelles juste avant la crise sanitaire pour les taux d'activité des moins de 50 ans se maintiendra à moyen terme reste actuellement ouverte.

La croissance de la population active bruxelloise s'accélère tant en 2021 (à 0,36 %) qu'en 2022 (à 0,63 %). En 2021, cette accélération s'explique par la progression de la contribution des taux d'activité (+0,34 pp), alors que la contribution de la démographie est toujours en forte baisse. Inversement, en 2022, la croissance est principalement tirée par la démographie, tandis que la contribution des taux d'activité fléchit à +0,20 pp. Ce fléchissement se poursuit en 2023 et 2024 (la contribution ne dépasse alors plus +0,05 pp), tandis que, parallèlement, des impulsions plus fortes proviennent de la démographie (via le rattrapage des migrations externes). Il en résulte un profil assez plat pour la croissance de la population active bruxelloise (légère accélération à 0,65 % en 2023, ralentissement à 0,56 % en 2024). Le léger effritement de la contribution de la démographie en 2025 et 2026 est plus que compensé par la forte augmentation des taux d'activité des 50 ans et plus, de sorte que la croissance de la population active s'accélère pour atteindre 0,75 % en 2025 et 0,81 % en 2026.

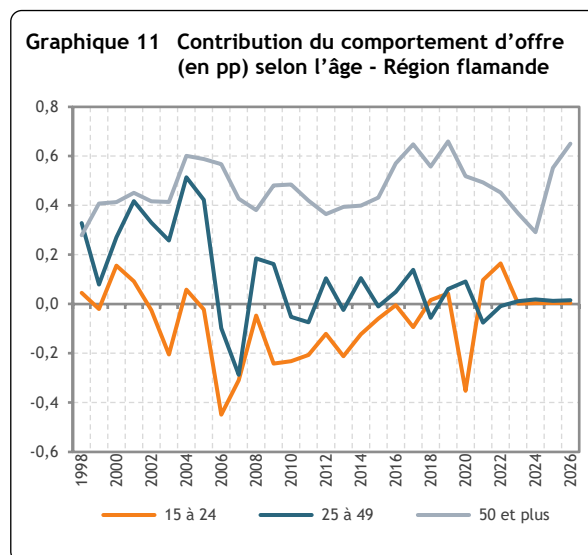
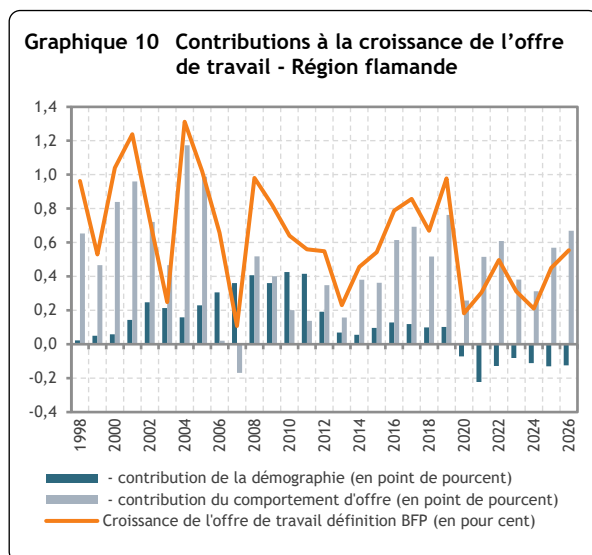
Le taux d'activité macroéconomique bruxellois augmente à 70,2 % au cours de la période 2021-2022, baisse ensuite pour atteindre 69,9 % en 2024, avant de regagner du terrain durant les années 2025-2026 et s'établir à 70,2 % en 2026. En moyenne, la population active bruxelloise croît de 0,63 % par an au cours de la période 2021-2026 ; cette croissance ne provient que pour un tiers de l'augmentation des taux d'activité (contribution moyenne de 0,23 pp par an) et repose dès lors encore largement sur la démographie.

Offre de travail en Flandre

En Flandre, au cours de la dernière décennie, la contribution de la démographie à la croissance de l'offre de travail a été inférieure à la croissance de la population d'âge actif. Au cours de la période de projection, cet écart se creuse – et davantage en Flandre que dans les deux autres régions –, à mesure que les cohortes du baby-boom atteignent la classe des 60-64 ans et que les cohortes composant la classe des 15-

²⁷ La moyenne annuelle de la population active régionale (par âge et par sexe) peut être déterminée de manière assez précise pour 2020, mais la moyenne annuelle de la population régionale correspondante (par âge et par sexe) est basée sur les Perspectives démographiques 2020-2070, qui n'intègrent pas encore d'observations sur l'état de la population au 1er janvier 2021. De nombreuses incertitudes subsistent dès lors encore sur les contributions respectives des facteurs démographiques et comportementaux au ralentissement observé de la croissance de la population active, en particulier pour Bruxelles. Ces mêmes incertitudes valent pour l'évolution du taux d'activité macroéconomique.

19 ans se densifient. La contribution de la démographie à l'offre de travail (-0,13 pp par an) devient donc sensiblement inférieure à la croissance de la population d'âge actif (+0,08 % par an). À court terme, elle subit les effets de la crise sanitaire, passant de 0,10 pp en 2019 à -0,07 pp en 2020 et à -0,22 pp en 2021, pour remonter les deux années suivantes (à -0,13 pp en 2022 et à -0,08 pp en 2023), avant de retomber à -0,13 pp dans les années 2025-2026 (graphique 10).



En Flandre aussi, l'évolution des taux d'activité a soutenu plus fortement la croissance de l'offre de travail au cours de la période 2016-2019 (graphique 10). L'augmentation a toutefois été moins prononcée que dans les deux autres régions (de 0,36 pp en 2015 à 0,76 pp en 2019). Il n'y a pas que la contribution des jeunes et celle de la classe des 25-49 ans qui se sont renforcées durant cette période (respectivement, de -0,06 pp à 0,04 pp et de -0,01 pp à 0,06 pp ; graphique 11) ; en Flandre, cela a été davantage le cas pour la contribution de la classe des plus âgés (de 0,43 pp à 0,66 pp). Compte tenu de la contribution légèrement positive et relativement stable de la démographie (0,11 pp par an), la croissance de la population active flamande s'est accélérée, passant de 0,54 % en 2015 à 0,98 % en 2019. Au cours de cette période, le taux d'activité macroéconomique flamand n'a cessé d'augmenter, passant de 75,1 % à 77,0 %.

La crise du coronavirus a provoqué, l'an dernier, une forte baisse des taux d'activité des jeunes en Flandre (contribution de -0,35 pp dans la classe des 15-24 ans) et a également eu des répercussions parmi les plus de 65 ans (la disparition d'une grande partie des flexi-jobs a pu jouer un rôle à cet égard). En conséquence, la contribution globale de l'évolution des taux d'activité a baissé à 0,26 pp et la croissance de la population active a chuté nettement, pour atteindre 0,18 %. Malgré cela, le taux d'activité macroéconomique flamand a poursuivi – légèrement – sa progression l'année dernière (pour atteindre 77,1 %).

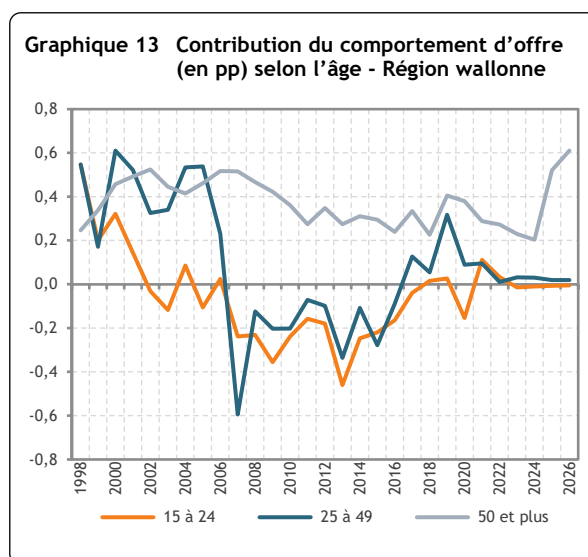
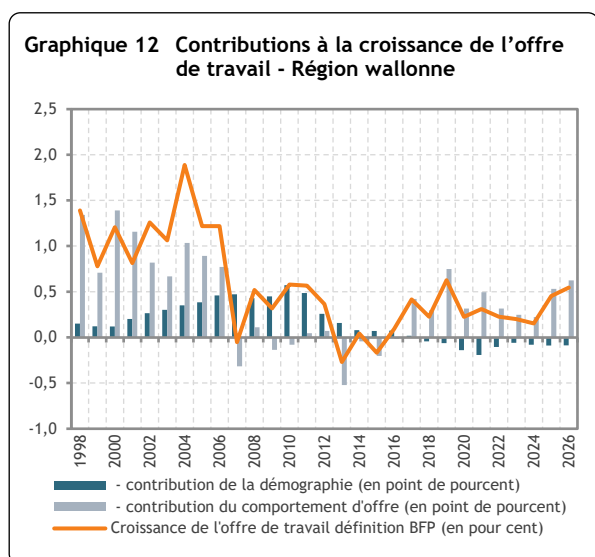
L'effondrement des taux d'activité chez les jeunes est de courte durée et est récupéré durant les années 2021-2022. En conséquence, la croissance de la population active s'accélère pour atteindre 0,30 % en 2021, et ce malgré une nouvelle dégradation de la contribution de la démographie. Elle s'accélère encore pour atteindre 0,50 % en 2022, profitant alors d'une contribution moins négative de la démographie. À partir de 2023, le mouvement de rattrapage chez les jeunes est terminé et le ralentissement de la progression des taux d'activité chez les plus âgés, qui avait déjà débuté en 2021-2022, se marque de plus en plus. En conséquence, la croissance de la population active tombe à 0,31 % en 2023 et à 0,21 % en 2024.

L'accélération de la croissance à 0,45 % en 2025 et à 0,55 % en 2026 s'explique aussi presque entièrement par les effets du relèvement de l'âge de la retraite à 66 ans sur les taux d'activité des plus âgés, la contribution des évolutions démographiques étant relativement stable mais très négative.

La contribution globale de l'évolution des taux d'activité est structurellement plus élevée en Flandre que dans les autres régions, en particulier dans les classes d'âge les plus élevées. Le taux d'activité macroéconomique flamand continue donc systématiquement d'augmenter tout au long de la période (pour atteindre 78,6 % en 2026), et ce malgré la pression à la baisse exercée par les changements dans la structure des âges. En moyenne, la population active flamande croît de 0,39 % par an, la contribution négative de la démographie étant largement compensée par l'augmentation des taux d'activité (contribution moyenne à la croissance de 0,51 pp par an).

Offre de travail en Wallonie

En Wallonie aussi, la contribution de la démographie à la croissance de la population active (graphique 12) a, au cours des dernières années, été inférieure à la croissance de la population d'âge actif, en raison d'effets de structure négatifs. Ces derniers ont toutefois été moins prononcés qu'en Flandre et devraient rester relativement stables à moyen terme, de sorte que l'écart entre la contribution de la démographie (-0,10 pp par an) et la croissance de la population d'âge actif (-0,02 % par an) est moins grand qu'en Flandre. La Wallonie est également la région la moins sensible aux variations du solde migratoire externe, de sorte que l'évolution de la contribution de la démographie y est relativement moins affectée par la crise sanitaire qu'en Flandre et – surtout – qu'à Bruxelles. Le profil de la contribution de la démographie est semblable à celui de la Flandre, mais tout en présentant des modifications moins prononcées : négatif sur l'ensemble de la période, recul plus ténu en 2020-2021 (à, respectivement, -0,14 pp et -0,19 pp), redressement en 2022-2023 (pour atteindre, respectivement, -0,11 pp et -0,06 pp) et léger fléchissement par la suite (-0,09 pp durant les années 2025-2026).



En Wallonie, tout comme dans les deux autres régions, la croissance de l'offre de travail est, depuis 2017, fortement soutenue par l'évolution des taux d'activité, ce qui contraste nettement avec la décennie précédente (graphique 12). Cependant, le profil des années 2018-2019 est quelque peu biaisé en faveur

de 2019 en raison de la réintégration de demandeurs d'emploi bénéficiaires du revenu d'intégration dans les chiffres du chômage wallon. Tout comme à Bruxelles, le renversement de l'évolution des taux d'activité est principalement attribuable aux classes d'âge plus jeunes (où la contribution augmente de -0,22 pp en 2015 à 0,02 pp en moyenne en 2018-2019) et surtout à la classe des 25-49 ans (augmentation de -0,28 pp en 2015 à 0,19 pp en moyenne en 2018-2019). Le renforcement de la contribution dans les classes d'âge plus élevées (de 0,29 pp en 2015 à 0,32 pp en moyenne en 2018-2019) a été moins prononcé (graphique 13). Malgré le tassement de la contribution de la démographie, la croissance de la population active wallonne s'est accélérée, passant de -0,17 % en 2015 à 0,43 % en moyenne en 2018-2019. Le taux d'activité macroéconomique wallon a progressé de 70,4 % à 71,2 % durant cette période.

Le choc négatif subi l'an dernier par les taux d'activité des jeunes wallons suite à la crise sanitaire (contribution de -0,15 pp dans la classe des 15-24 ans) a été moins important qu'à Bruxelles et qu'en Flandre, de sorte que la contribution globale de l'évolution des taux d'activité a moins diminué en Wallonie (à 0,31 pp). De même, l'impact sur la contribution de la démographie a été relativement plus faible en Wallonie, de sorte que le ralentissement de la croissance de la population active wallonne (à 0,22 %) a été moins marqué. Le taux d'activité macroéconomique wallon a continué de progresser l'année dernière (jusqu'à 71,4 %).

Étant donné l'ampleur plus limitée du choc initial, le mouvement de rattrapage des taux d'activité dans les classes d'âge plus jeunes est également moins prononcé en Wallonie. La contribution globale de l'évolution des taux d'activité s'accroît en 2021 (à 0,49 pp), mais faiblit à nouveau en 2022 (0,32 pp)²⁸. Il en va de même pour le mouvement de rattrapage de la contribution de la démographie, de sorte que la croissance de la population active wallonne ne s'accélère que légèrement en 2021 (à 0,31 %) et – contrairement aux deux autres régions – ralentit en 2022 (à 0,23 %). En 2023 et 2024 aussi, la croissance de la population active wallonne est relativement stable (repli limité, à 0,20 % en 2023 et à 0,15 % en 2024), le tassement de la progression des taux d'activité aux âges plus élevés étant moins marqué qu'en Flandre. Par la suite, le relèvement de l'âge de la retraite entraîne, en Wallonie aussi, une accélération significative de la croissance de la population active, laquelle s'établit à 0,45 % en 2025 et à 0,54 % en 2026.

Le taux d'activité macroéconomique wallon progresse constamment, pour s'établir à 72,8 % en 2026. En moyenne, la population active wallonne croît de 0,31 % par an au cours de la période 2021-2026, la contribution négative de la démographie étant plus que compensée par l'augmentation des taux d'activité (contribution moyenne à la croissance de 0,41 pp par an). La croissance de la population active wallonne est inférieure à la fois à celle de la Flandre (0,39 % par an) – où l'évolution des taux d'activité a une incidence positive plus marquée – et à celle de Bruxelles (0,63 % par an) – où la croissance de l'offre de travail reste soutenue par la démographie.

3.2.2. Travailleurs frontaliers, navetteurs, population active occupée et taux d'emploi

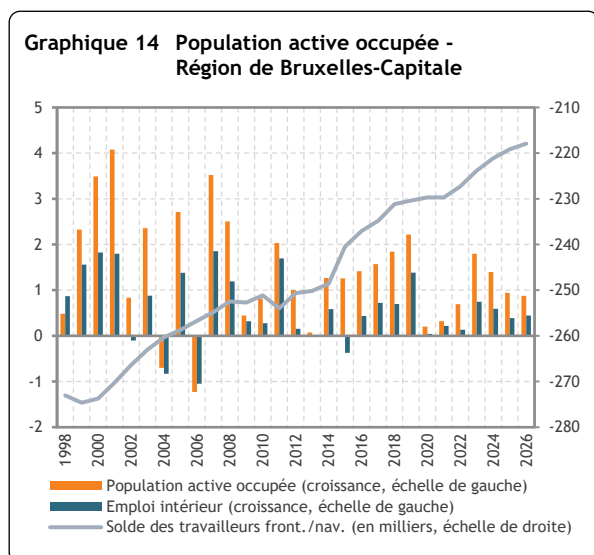
L'emploi intérieur régional a été analysé à la section 3.1. Nous examinons ici dans quelle mesure la demande régionale de main-d'œuvre est satisfaite par des résidents, des navetteurs ou des travailleurs frontaliers entrants. Compte tenu de l'ensemble des flux entrants et sortants, le solde des travailleurs

²⁸ Les mêmes incertitudes que pour Bruxelles prévalent quant à l'interprétation à donner à la dynamique positive qui a caractérisé les taux d'activité des moins de 50 ans juste avant la crise sanitaire : soit il s'agit d'un phénomène conjoncturel, soit d'une tendance plus structurelle.

frontaliers et des navetteurs peut être calculé pour chaque région. Ces soldes, couplés à l'évolution de l'emploi intérieur régional, permettent de déterminer l'évolution de la population active occupée régionale ainsi que celle du taux d'emploi.

Travailleurs frontaliers, navetteurs et population active occupée

En 2019, la Région de Bruxelles-Capitale a enregistré un solde négatif des travailleurs frontaliers et des navetteurs de -230 400 personnes (graphique 14), en raison principalement des importants flux entrants



de navetteurs en provenance des deux autres régions. Ce solde est devenu nettement moins négatif au cours des deux dernières décennies. Cette tendance s'est même encore accélérée au cours de la période 2015-2019, et ce pour deux raisons. D'une part, les flux entrants sont restés stables durant cette période, la légère augmentation des navetteurs wallons ayant été compensée par la légère diminution des navetteurs flamands. D'autre part, les flux sortants, au départ de Bruxelles, se sont remarquablement accrus au cours de cette période, en particulier vers la Flandre (de loin le flux de navettes le plus dynamique depuis 2015). En conséquence, au cours de la période 2015-2019, la crois-

sance de la population active occupée bruxelloise (1,66 % par an en moyenne) a largement dépassé celle de l'emploi intérieur bruxellois (0,57 % par an en moyenne). Cette dernière est restée bien en deçà de celle des deux autres régions, surtout au cours de la période 2015-2018, mais l'écart s'est considérablement réduit en 2019, grâce à l'évolution relativement favorable de l'emploi dans certaines branches marchandes telles que le commerce et l'horeca, les transports et les services aux entreprises.

En 2020, les trois marchés du travail régionaux ont essuyé les retombées de la crise du coronavirus. Les flux de navetteurs, eux aussi, ont été affectés²⁹, mais pas tous dans la même mesure. Les navetteurs flamands et wallons qui se rendent à Bruxelles ont proportionnellement été les moins touchés car ils se concentrent relativement davantage dans les branches « administration publique et enseignement » et « crédit et assurances ». Or, l'emploi de ces deux branches n'a pas été affecté par la crise du coronavirus et elles réunissent à elles deux 44 % des navetteurs flamands qui se rendent à Bruxelles et 42 % des navetteurs wallons qui se rendent à Bruxelles. Globalement, le flux de navetteurs entrants à Bruxelles est resté stable l'an dernier : la légère hausse des navetteurs wallons a été compensée par la légère baisse des navetteurs flamands.

En matière d'emploi, les effets immédiats les plus importants de la crise du coronavirus ont été ressentis dans les branches « commerce et horeca » et « autres services marchands » (dans cette dernière, principalement en raison de la forte baisse du travail intérimaire et du travail étudiant). Or, il s'agit précisément des branches qui ont connu une évolution très favorable de l'emploi à Bruxelles juste avant la crise

²⁹ Et ce, indépendamment de l'augmentation du télétravail qui a accompagné la crise du coronavirus. En effet, pour les télétravailleurs aussi, la région du lieu de travail est déterminée par l'adresse de l'établissement pour lequel le travail est effectué.

et également des branches dans lesquelles les Bruxellois sont fortement représentés. Ces deux branches regroupent 67 % des navettes bruxelloises vers la Flandre et 49 % des navettes bruxelloises vers la Wallonie, de sorte que les navettes sortantes bruxelloises ont été beaucoup plus affectées par la crise sanitaire. Les navettes sortant de Bruxelles à destination de la Flandre ont à peine augmenté l'année dernière, tandis que celles à destination de la Wallonie ont même diminué. Le total des navettes sortant de Bruxelles s'est donc quasiment stabilisé l'année dernière, mais cette stabilisation des navettes sortantes implique une perte de dynamique beaucoup plus importante comparativement à la stabilisation des navettes entrantes à Bruxelles. Au total, le solde des navetteurs et des frontaliers est resté stable à Bruxelles l'an dernier. Dès lors, la croissance de la population active occupée bruxelloise a été à peine supérieure à celle de l'emploi intérieur bruxellois (0,20 % contre 0,04 %), ce qui montre que la crise du coronavirus a touché relativement durement la population active occupée bruxelloise.

En 2021, la croissance des flux sortants repart légèrement à la hausse, à mesure que le choc initial de la crise subi par l'emploi marchand est en grande partie résorbé dans les deux régions de destination. À Bruxelles, les branches marchandes (et, en particulier, le commerce et l'horeca) subissent plus longtemps les répercussions de la crise. La progression de l'emploi intérieur bruxellois total en 2021 s'explique plutôt par la forte croissance de l'emploi public. Cette croissance stimule les navettes entrantes, si bien qu'en 2021, à nouveau, le solde bruxellois des navetteurs et des frontaliers se stabilise et la croissance de la population active occupée (0,32 %) dépasse à peine celle de l'emploi intérieur (0,22 %).

La progression des flux bruxellois sortants s'affaiblit quelque peu en 2022, compte tenu du nouveau ralentissement de la croissance de l'emploi intérieur flamand et wallon. Elle s'accélère, par contre, sensiblement en 2023, surtout en ce qui concerne le flux à destination de la Flandre. Cette accélération s'esouffle progressivement durant la seconde moitié de la période de projection, mais reste néanmoins une source importante de croissance pour la population active occupée bruxelloise. En ce qui concerne les flux entrants, le ralentissement de la croissance de l'emploi public bruxellois pèse sur leur évolution en 2022. Par la suite, les navettes entrantes en provenance de Wallonie évoluent au même rythme que l'emploi intérieur bruxellois, tandis que la part des navetteurs flamands dans l'emploi intérieur bruxellois continue de baisser.

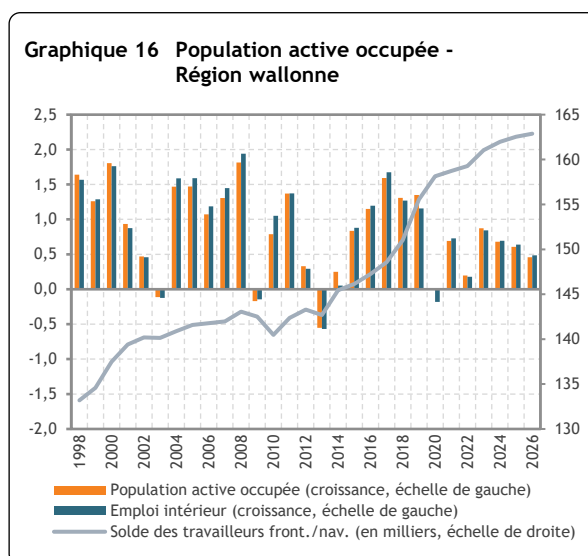
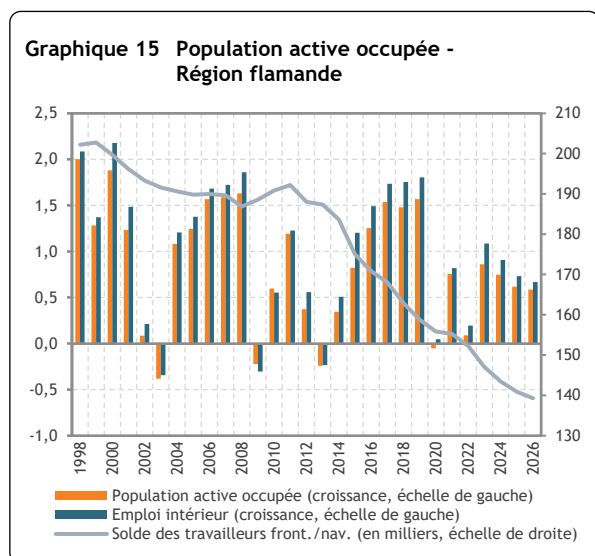
Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le solde bruxellois des navetteurs et des frontaliers augmente de 2 400 personnes en 2022 et de 3 500 personnes en 2023. La croissance de la population active occupée bruxelloise s'accélère dès lors sensiblement durant les années 2022-2023 (pour atteindre, respectivement, 0,69 % et 1,80 %) et redevient à nouveau nettement supérieure à celle de l'emploi intérieur (0,13 % en 2022 et 0,75 % en 2023). Au cours de la seconde moitié de la période de projection, le solde bruxellois des navetteurs et des frontaliers continue d'augmenter (jusqu'à -217 900 personnes en 2026), mais à un rythme plus lent qu'auparavant, de sorte que l'écart entre la croissance de la population active occupée et celle de l'emploi intérieur se résorbe quelque peu (en 2026 : 0,88 % contre 0,44 %). En moyenne, sur l'ensemble de la période, la croissance de la population active occupée bruxelloise (1,00 % par an) est à nouveau plus de deux fois supérieure à celle de l'emploi intérieur (0,42 % par an).

Tant en Flandre (graphique 15) qu'en Wallonie (graphique 16), le solde des navetteurs et des frontaliers est positif (respectivement +158 800 et +155 600 personnes en 2019), les flux sortants de navetteurs à destination de Bruxelles étant prépondérants. Dans ces deux régions, le solde des navetteurs et des

frontaliers joue un rôle nettement moins important par rapport à l'emploi intérieur régional et les écarts de taux de croissance entre l'emploi intérieur et la population active occupée sont beaucoup plus ténus qu'à Bruxelles.

Le solde flamand est en chute libre depuis 2012, de sorte que la croissance de la population active occupée flamande a été inférieure à celle de l'emploi intérieur au cours de la période 2012-2019 (en moyenne, 0,89 % par an contre 1,10 % par an). Durant les années 2012-2015, c'est surtout le flux sortant à destination de Bruxelles qui a diminué de manière significative. Depuis 2015, en revanche, la baisse du solde est principalement due à l'augmentation particulièrement forte du nombre de navetteurs en provenance de Bruxelles (augmentation de pas moins de 10 500 personnes en cinq ans, ce qui ne peut être dissocié de la pénurie croissante de main-d'œuvre sur le marché du travail flamand). De surcroît, le solde frontalier avec les Pays-Bas est devenu moins positif au cours de cette période.

La population active occupée wallonne a enregistré une croissance légèrement plus forte que l'emploi intérieur wallon au cours de la période 2012-2019 (0,78 % par an contre 0,74 % par an), en raison de la progression continue du solde wallon des navetteurs et des frontaliers. Toujours au cours de cette période, le solde wallon des navetteurs avec la Flandre et, surtout, le solde des frontaliers avec le Luxembourg ont augmenté, tandis que le solde positif des navetteurs avec Bruxelles n'a que légèrement diminué.



Comme déjà précisé ci-dessus, la crise du coronavirus a eu un impact plus important sur les navettes sortant de Bruxelles que sur les navettes entrant à Bruxelles. Dès lors, le solde des navetteurs wallons avec Bruxelles a légèrement augmenté l'année dernière, tandis que le solde des navetteurs flamands avec Bruxelles n'a que légèrement diminué. En outre, en ce qui concerne les navettes entre la Flandre et la Wallonie, la moitié environ de ces navettes relève des branches « commerce et horeca » et « autres services marchands » ; ces flux de navettes n'ont donc pas été épargnés par la crise sanitaire. Ce sont plus particulièrement les navettes en provenance de la Wallonie vers la Flandre qui ont perdu la dynamique de croissance qui les caractérisait les années précédant la crise. Les navettes de la Flandre vers la Wallonie, elles, sont passées d'une légère augmentation avant la crise à une légère diminution en 2020. Mais ce qui a pesé davantage encore, c'est le fait que le flux des frontaliers wallons vers le Luxembourg

a continué de croître alors que le flux des frontaliers flamands vers les Pays-Bas, lui, a fortement diminué. En conséquence principalement de ces deux dernières évolutions, le solde wallon des navetteurs et des frontaliers a augmenté l'année dernière (de 2 600 personnes) tandis que le solde flamand a diminué (de 2 900 personnes). Ceci étant, la croissance relativement plus lente de l'emploi intérieur wallon (-0,18 %, contre +0,05 % en Flandre) s'est, au final, traduite en une croissance légèrement plus forte de la population active occupée wallonne (+0,02 %, contre -0,05 % en Flandre).

En 2021 et 2022, le solde wallon des navetteurs se stabilise mais le solde wallon des frontaliers continue d'augmenter. En 2023, la reprise du flux sortant wallon vers Bruxelles donne lieu à une nette hausse du solde wallon des navetteurs et des frontaliers. Par la suite, ce solde wallon continue de se renforcer, sous l'impulsion de l'augmentation du solde des navettes avec la Flandre et des frontaliers sortants ; ce renforcement s'affaiblit toutefois à mesure que la période avance et que le solde des navettes avec Bruxelles devient légèrement moins positif. Au final, le profil de croissance de la population active occupée wallonne est presque identique à celui de l'emploi intérieur : reprise en 2021 (0,69 %), net repli en 2022 (0,20 %), forte accélération en 2023 (0,87 %) et ralentissement progressif par la suite (jusqu'à 0,46 % en 2026).

Le solde flamand des navetteurs et des frontaliers continue de diminuer régulièrement durant la période de projection, modérément en 2021, puis de manière plus soutenue en 2022 et 2023 et enfin, à nouveau, plus lentement durant la seconde moitié de la période. La diminution de ce solde s'explique tant par la hausse des navettes entrantes en provenance de Bruxelles et de Wallonie que par un nouveau recul du travail frontalier sortant. En Flandre aussi, le profil d'évolution de la population active occupée est très similaire à celui de l'emploi intérieur ; il est également très comparable à celui de la population active occupée wallonne : reprise en 2021 (0,76 %), net repli en 2022 (0,09 %), forte accélération en 2023 (0,86 %) et ralentissement progressif par la suite (jusqu'à 0,59 % en 2026).

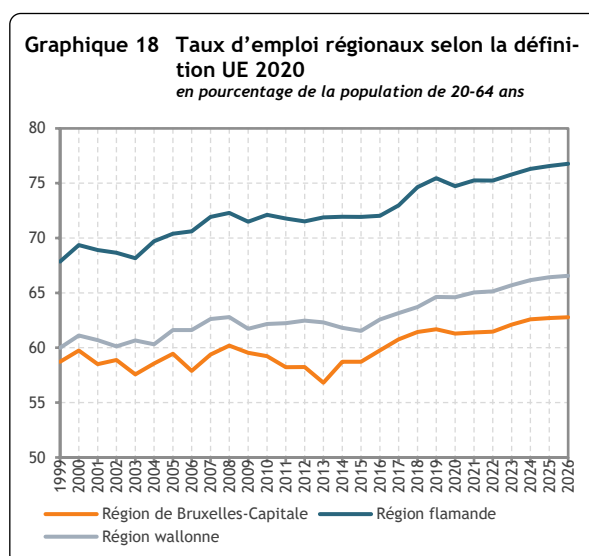
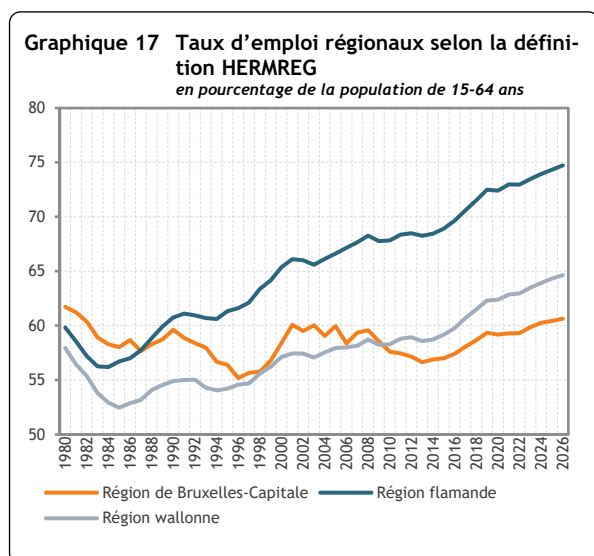
À moyen terme, l'augmentation du solde wallon est suffisante pour maintenir la croissance de la population active occupée wallonne (0,58 % par an en moyenne) à un niveau quasiment identique à celui de la croissance de l'emploi intérieur wallon (0,59 % par an). La croissance de la population active occupée flamande est à peine plus élevée (0,61 % par an), et ce parce que, la croissance de l'emploi intérieur flamand, bien que toujours la plus dynamique (0,73 % par an), est érodée par le recul du solde flamand. Ce recul profite surtout à la population active occupée bruxelloise qui, à moyen terme aussi, continue de croître sensiblement plus fortement (1,00 % par an) que dans les deux autres régions, une tendance qui n'est que brièvement interrompue pendant les années de crise sanitaire 2020-2021.

Taux d'emploi

Le taux d'emploi mesure le pourcentage de la population résidente d'âge actif qui est effectivement occupée. Le graphique 17 montre le taux d'emploi selon la définition HERMREG : le rapport entre la population active occupée totale (15 ans et plus) selon la définition HERMREG³⁰ et la population âgée de 15 à 64 ans. Le graphique 18 présente le taux d'emploi tel qu'il a été défini à l'origine dans le cadre de la stratégie UE 2020 et qui est toujours utilisé pour effectuer des comparaisons internationales : le

³⁰ Soit l'emploi intérieur régional selon les comptes régionaux, majoré de l'estimation HERMREG du solde régional des navettes et du travail frontalier.

rapport entre la population active occupée et la population, toutes deux limitées au groupe d'âge 20-64 ans, et mesuré à partir des chiffres de l'enquête sur les forces de travail (EFT).



Au cours de la période 2015-2019, la croissance de la population active occupée s'est fortement accélérée dans les trois régions. En Flandre et en Wallonie, cette accélération a donné lieu à une augmentation particulièrement importante du taux d'emploi (selon la définition HERMREG), compte tenu de la croissance limitée de la population d'âge actif. Le taux wallon est ainsi passé de 58,7 % en 2014 à 62,3 % en 2019 (+3,6 pp), le taux flamand de 68,4 % à 72,5 % (+4,0 pp). Comme expliqué plus haut, la croissance de la population active occupée a été sensiblement plus forte à Bruxelles que dans les deux autres régions, mais ce différentiel de croissance en faveur de Bruxelles a été encore plus marqué en ce qui concerne la population d'âge actif. Par conséquent, l'augmentation du taux d'emploi bruxellois (de 56,9 % à 59,3 % ; +2,5 pp) est restée en deçà de celle observée dans les deux autres régions durant cette période.

L'année dernière, la crise du coronavirus a mis brutalement fin à l'expansion de l'emploi observée entre 2015 et 2019. Comme expliqué ci-dessus, la crise s'est accompagnée d'un repli relativement plus prononcé de la croissance de la population active occupée bruxelloise en 2020 (de 2,22 % à 0,20 %) par rapport à celui observé en Wallonie (de 1,35 % à 0,02 %) ou en Flandre (de 1,57 % à -0,05 %). La section 3.2.1 explique par ailleurs que la diminution temporaire du solde migratoire externe a un impact relativement plus important sur la croissance de la population d'âge actif bruxelloise, laquelle se replie également plus fortement (de 1,04 % à 0,49 %) que celle des populations d'âge actif wallonne (de 0,00 % à -0,06 %) ou flamande (de 0,22 % à 0,07 %). Au final, en 2020, le taux d'emploi a légèrement baissé à Bruxelles et en Flandre (pour atteindre, respectivement, 59,2 % et 72,4 %) et a légèrement augmenté en Wallonie (à 62,4 %) ³¹.

Les taux UE 2020 sont plus élevés que les taux HERMREG, parce que la classe d'âge des 15-19 ans (dans laquelle les taux d'emploi sont très inférieurs à la moyenne) est exclue de cet indicateur. En termes d'évolution durant la période 2015-2019, l'indicateur UE 2020 dresse un tableau relativement plus favorable, en comparaison avec l'indicateur HERMREG, pour le taux d'emploi bruxellois : son augmentation

³¹ Cette estimation aussi est à considérer avec prudence, car les chiffres définitifs de la population annuelle moyenne pour 2020 ne sont pas encore disponibles.

(+3,0 pp) est plus proche de celle du taux flamand (+3,5 pp) et même légèrement supérieure à celle du taux wallon (+2,8 pp). Pour une année individuelle, les évolutions peuvent encore différer davantage en fonction de l'indicateur utilisé (en partie aussi parce que la mesure EFT est sujette à davantage de fluctuations statistiques). Cela a précisément été le cas l'année dernière, lorsque le taux UE 2020 a diminué de manière significative en Flandre (de 75,5 % à 74,7 %) et à Bruxelles (de 61,7 % à 61,3 %), mais est resté stable (à 64,6 %) en Wallonie³².

Au cours de la période de projection, les taux HERMREG flamand et wallon ont un profil très similaire. Durant la première moitié de la période, l'évolution est dominée par la crise sanitaire et ses conséquences. Cette crise est à l'origine d'une trajectoire très spécifique de croissance de la population active occupée (reprise en 2021 après le choc initial sur l'emploi, fléchissement en raison d'effets différés de la crise sur l'emploi en 2022, nouvelle reprise en 2023) et de la population d'âge actif (effondrement en 2021, suivi d'une reprise en 2022-2023). Il en résulte également une évolution très fluctuante des taux d'emploi : dans les deux régions, ils se redressent sensiblement en 2021 (à 73,0 % en Flandre et à 62,9 % en Wallonie), se stabilisent quasiment en 2022 (Flandre : 73,0 % ; Wallonie : 63,0 %) et repartent nettement à la hausse en 2023 (pour atteindre, respectivement, 73,5 % et 63,5 %). À partir de 2024, dans les deux régions, le profil de croissance de la population active occupée est plus descendant que celui de la population d'âge actif, de sorte que l'augmentation du taux d'emploi est légèrement plus faible. C'est un peu moins le cas en Flandre (augmentation à 74,7 % en 2026, +1,3 pp en trois ans) qu'en Wallonie (augmentation à 64,6 %, +1,2 pp), parce que la croissance de la population active occupée flamande fléchit moins en fin de période, à mesure que la diminution du solde des navettes flamand ralentit.

Le profil en projection du taux HERMREG bruxellois s'écarte, en plusieurs points, de celui des deux autres régions décrit ci-dessus. À court terme, en 2021, l'augmentation du taux d'emploi est beaucoup moins prononcée (de 59,2 % à 59,3 %), parce que la croissance de la population active occupée s'accélère moins fortement que dans les deux autres régions. Durant la période 2022-2023, la population active occupée progresse plus nettement à Bruxelles que dans les autres régions, mais il en va de même pour la population bruxelloise d'âge actif, celle-ci devant davantage récupérer du choc initial sur la migration externe causé par la crise sanitaire. Dès lors, tout comme en Flandre et en Wallonie, le taux d'emploi bruxellois se stabilise en 2022 (à 59,3 %). En 2023, il n'augmente qu'un peu plus fortement (à 59,9 %) que dans les deux autres régions. Dans l'ensemble, le taux d'emploi bruxellois devrait suivre une trajectoire plus plane au cours de la période 2020-2023. Durant la seconde moitié de la période de projection, l'augmentation du taux bruxellois (jusqu'à 60,6 % en 2026) serait également moins prononcée que celle du taux des deux autres régions. En effet, la croissance de la population d'âge actif ne ralentit que légèrement et la croissance de la population active occupée se tasse davantage, en raison d'une certaine perte de dynamisme des navettes sortantes. Sur l'ensemble de la période de projection (2021-2026), le taux d'emploi bruxellois augmente donc moins sensiblement (+1,5 pp) que les taux flamand et wallon (+2,3 pp chacun).

En projection (à partir de 2021), le taux UE 2020 suit l'évolution du taux HERMREG, corrigé pour tenir compte d'une estimation de l'évolution régionale de la population active occupée dans les classes d'âge 15-19 ans et 65 ans et plus. Les différences d'évolution s'expliquent donc uniquement par des effets de

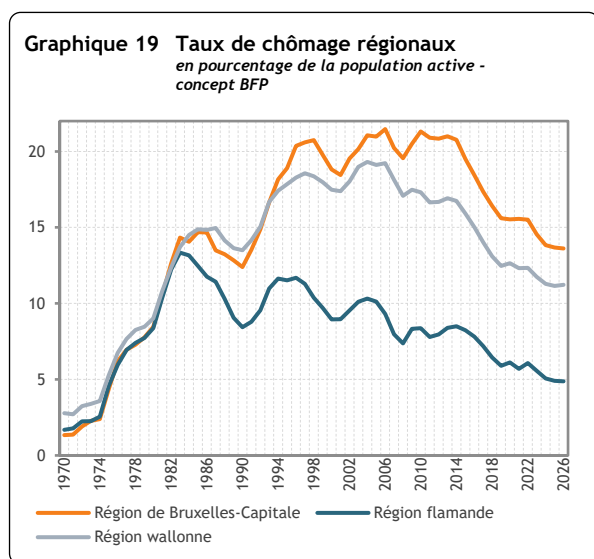
³² Notons que l'intervalle de confiance autour de cette estimation ponctuelle de l'EFT pour 2020 est de 1,1 pp pour le taux flamand, 1,6 pp pour le taux wallon et 2,7 pp pour le taux bruxellois.

composition. L'augmentation plus soutenue de la population dans la classe d'âge des 15-19 ans en Flandre et à Bruxelles pénalise – étant donné les faibles taux d'emploi à ces âges – légèrement l'évolution du taux HERMREG par rapport au taux UE 2020. Par contre, l'augmentation de l'emploi des personnes de 65 ans et plus (qui n'est pas prise en compte dans le taux UE 2020) freine l'évolution du taux UE 2020 par rapport à celle du taux HERMREG. Ce dernier élément joue au début de la période de projection surtout en Flandre, mais est largement de mise pour toutes les régions à partir de 2025, lorsque l'emploi des 65 ans et plus augmentera sensiblement suite au relèvement de l'âge de la retraite. Au final, sur l'ensemble de la période de projection, les taux UE 2020 et HERMREG bruxellois affichent la même augmentation (+1,5 pp), tandis que la hausse des taux flamand et wallon est un peu moins prononcée selon la définition UE 2020 (respectivement, +2,1 pp et +2,0 pp) que selon la définition HERMREG.

3.2.3. Chômage et taux de chômage

Évolution en 2015-2019

Au cours de la période 2015-2019, le chômage³³ a diminué de 168 600 personnes en Belgique ; le taux de chômage est ainsi passé de 12,3 % en 2014 à 8,9 % en 2019. Durant les deux premières années de cette période (2015-2016), le taux de chômage (voir graphique 19) a baissé plus sensiblement à Bruxelles (de 20,8 % à 18,4 %) et en Wallonie (de 16,7 % à 15,0 %) qu'en Flandre (de 8,5 % à 7,8 %). Cela s'explique par le fait que la croissance plus soutenue de l'emploi intérieur flamand a été partiellement absorbée par l'importante baisse du solde des navettes de la Flandre avec Bruxelles, de sorte que la croissance de la population active occupée en Flandre a été à peine plus forte qu'en Wallonie (1,04 % par an contre 0,99 % par an) et moins soutenue qu'à Bruxelles (1,33 % par an). Par ailleurs, la croissance nettement plus dynamique de la population active en Flandre (0,67 % par an) qu'à Bruxelles (-0,12 % par an) et en Wallonie (-0,04 % par an) a joué un rôle encore plus grand. Cette évolution a été portée par un développement plus important de l'offre de travail dans les classes d'âge plus élevées en Flandre, tandis que le renforcement de la réglementation en matière de chômage a eu des effets négatifs sensiblement plus marqués sur l'évolution des taux d'activité à Bruxelles et en Wallonie.



Durant les années 2017-2019, la croissance de la population active occupée s'est accélérée de manière assez semblable dans les trois régions, atteignant 1,53 % par an en moyenne en Flandre, 1,42 % par an en Wallonie et 1,88 % par an à Bruxelles, où la croissance de l'emploi intérieur est désormais un peu moins en retrait par rapport à celle des autres régions. Dans le même temps, la croissance de la population active s'est fortement accélérée à Bruxelles (pour atteindre 0,72 % par an) et en Wallonie (0,42 % par an), tandis qu'en Flandre – et partant d'un niveau plus élevé –, elle ne s'est que légèrement renforcée en comparaison avec la période

³³ Selon la définition du BFP : demandeurs d'emploi selon les sources administratives plus chômeurs âgés.

2015-2016 (0,83 % par an). La contribution des taux d'activité à la croissance de la population active s'est en effet remarquablement renforcée en Wallonie et à Bruxelles ; de plus, à Bruxelles, l'évolution de la démographie a fourni une impulsion supplémentaire durant la période 2018-2019. Au final, à Bruxelles et en Wallonie, le taux de chômage a continué à baisser pendant ces trois années presque au même rythme que les deux années précédentes, pour atteindre, respectivement, 15,6 % et 12,5 % en 2019. En Flandre, le rythme de la baisse a doublé et le taux de chômage est tombé à 5,9 % en 2019.

Impact à court terme de la crise (2020)

La crise du coronavirus a immédiatement entraîné des pertes d'emplois qui correspondaient, surtout, à des contrats de travail à durée déterminée dans trois niches spécifiques : le travail intérimaire, le travail étudiant et les travailleurs de l'horeca. Cela s'est accompagné d'une chute temporaire des taux d'activité des plus jeunes, tandis que le solde migratoire a également été influencé négativement par la crise du coronavirus (voir section 3.2.1). Une partie de la contraction de l'emploi a donc été contrebalancée par une augmentation moins forte de la population active. Le chômage belge a toutefois fortement augmenté immédiatement après l'éclatement de la crise (+40 000 personnes en mars-avril 2020).

Au cours du second semestre, une partie des pertes initiales d'emplois a cependant déjà été récupérée, de sorte que l'emploi intérieur a légèrement augmenté durant cette période. Le chômage belge s'est stabilisé en mai de l'année dernière et a systématiquement diminué entre juin et décembre (-22 000 personnes au total sur l'ensemble de cette période). Au final, et en partie grâce à un effet d'acquis de croissance positif, le chômage belge n'a augmenté, en moyenne annuelle, que de 10 600 personnes l'année dernière, et le taux de chômage belge n'a que légèrement augmenté, passant de 8,9 % à 9,1 %.

L'impact immédiat de la crise sur le chômage n'a pas été uniformément réparti entre les régions. La hausse en mars-avril a été plus prononcée en Flandre (+24 000 personnes ou +13 % en avril par rapport à février) qu'en Wallonie (+16 000 personnes ou +8 %), tandis que le chômage à Bruxelles est resté quasiment stable durant cette période. Toutefois, par la suite, la baisse du chômage a aussi été plus prononcée en Flandre (-14 500 personnes ou -7 % durant la période allant de mai à décembre) qu'en Wallonie (-10 000 personnes ou -4,5 %), tandis que le chômage bruxellois est resté stable jusqu'en juillet, mais a commencé à augmenter au cours du second semestre (+2 500 personnes ou +3 %). Au final, entre février et décembre, le chômage a augmenté de 5 % en Flandre et de 3 % en Wallonie et à Bruxelles. En moyenne annuelle, le chômage a augmenté de 3,9 % (+7 500 personnes) en Flandre et de 1,7 % (+3 500 personnes) en Wallonie, tandis qu'il a diminué, de 0,3 %, (-300 personnes) à Bruxelles.

Le taux de chômage a légèrement augmenté en Flandre (de 5,9 % à 6,1 %) et en Wallonie (de 12,5 % à 12,6 %), mais a légèrement diminué à Bruxelles (de 15,6 % à 15,5 %). D'une part, bien qu'en très net repli, la croissance de la population active occupée bruxelloise (+0,20 %) est restée supérieure à celle de la Flandre (-0,05 %) et de la Wallonie (0,02 %) et, d'autre part, la croissance de la population active bruxelloise (0,12 %) est restée inférieure à celle des autres régions (Flandre : 0,18 % ; Wallonie : 0,22 %). Les facteurs qui ont freiné la croissance de la population active (baisse des taux d'activité des jeunes, diminution du solde migratoire externe) ont en effet joué plus à Bruxelles qu'en Flandre, et le moins en Wallonie.

Perspectives pour 2021-2026

En 2021, nous observons le tableau inverse de celui de 2020. La population active occupée se redresse beaucoup plus fortement en Flandre (0,76 %) et en Wallonie (0,69 %) qu'à Bruxelles (0,32 %), où l'emploi du secteur marchand est plus durablement affecté par la crise du coronavirus et où le soutien apporté par l'amélioration du solde des navettes disparaît temporairement. La croissance de la population active étant relativement similaire dans les trois régions (Flandre : 0,30 % ; Wallonie : 0,31 % ; Bruxelles : 0,36 %), le taux de chômage diminue par conséquent sensiblement en Flandre (à 5,7 %) et en Wallonie (à 12,3 %), alors qu'il augmente légèrement à Bruxelles (à 15,6 %). Les chiffres mensuels du chômage pour cette année (disponibles jusqu'en juin) confirment cette analyse. Au cours de la première moitié de cette année, la baisse du chômage a continué à être plus prononcée en Flandre qu'en Wallonie et à Bruxelles. En Flandre, le chômage est déjà repassé sous son niveau d'avant-crise en avril 2021 ; en Wallonie et à Bruxelles, il était, en juin 2021, encore supérieur à son niveau d'avant-crise de, respectivement, 1 % et 2 %.

Nous tablons sur le fait que le marché du travail sera encore affecté par les conséquences de la crise du coronavirus à la fin de cette année et au début de l'année prochaine, au moment où les mesures de soutien seront supprimées, où la durée du travail opérera un mouvement de rattrapage et où l'emploi marchand devrait quelque peu se contracter. Cela affecterait surtout la croissance de la population active occupée flamande et wallonne (lesquelles tombent à, respectivement, 0,09 % et 0,20 %), mais aurait un impact moindre sur la croissance de la population active occupée bruxelloise, qui retrouverait alors le soutien du solde des navettes (en hausse) et s'accélérait à 0,69 %. Malgré une croissance, elle aussi, en accélération – en raison des facteurs démographiques – de la population active bruxelloise (à 0,63 %), le taux de chômage bruxellois serait en légère baisse (pour s'établir à 15,5 %). En Flandre aussi, la croissance de la population active s'accélère (à 0,50 %), de sorte que le taux de chômage y augmenterait l'année prochaine (pour s'établir à 6,1 %). La croissance de la population active wallonne, par contre, ralentit (à 0,23 %), de sorte que le taux de chômage wallon se stabiliserait (à 12,3 %).

Au cours de la période 2023-2024, la croissance de l'emploi intérieur s'établit à un niveau plus élevé dans les trois régions. Les tendances habituelles en matière de navettes sont à nouveau de mise (renforcement du solde des navettes bruxellois et affaiblissement du solde des navettes flamand), de sorte que la croissance de la population active occupée bruxelloise est à nouveau – comme avant la crise du coronavirus – nettement plus élevée que celle des deux autres régions. La population active croît, elle aussi, plus fortement à Bruxelles (grâce au soutien de la démographie) ; toutefois, pour cet agrégat, l'écart de croissance avec les autres régions est moins marqué, de sorte que la baisse du taux de chômage bruxellois (de 15,5 % en 2022 à 13,8 % en 2024) est nettement supérieure à celle des taux de chômage flamand (de 6,1 % à 5,1 %) et wallon (de 12,3 % à 11,3 %). Le niveau de taux de chômage atteint en 2024 constitue, pour toutes les régions, un niveau historiquement bas.

Au cours de la période 2025-2026, tant la croissance de l'emploi intérieur que celle de la population active occupée ralentit quelque peu. La croissance de la population active, par contre, est fortement dynamisée, et ce dans les trois régions, par l'augmentation des taux d'activité des plus âgés, suite au relèvement de l'âge légal de la pension à 66 ans. Le taux de chômage diminue alors encore à peine, et s'établit en 2026 à 4,9 % en Flandre, 11,2 % en Wallonie et 13,6 % en Bruxelles. En termes absolus, la

baisse du taux de chômage durant la période de projection est plus forte à Bruxelles (-1,9 pp) qu'en Wallonie (-1,4 pp) et en Flandre (-1,2 pp). Sur l'ensemble de cette période, le nombre de chômeurs diminue, au total, de 8 000 personnes (-9,0 %) à Bruxelles, de 20 200 personnes (-9,6 %) en Wallonie et de 36 600 personnes (-18,5 %) en Flandre.

Tableau 11 Perspectives régionales du marché du travail

	2019	2020	2021	2022	2023- 2026	Moyennes 2013- 2019	2020- 2026
1. Emploi intérieur							
1.1. Emploi intérieur total, en milliers (1)							
Royaume	4893,7	4893,0	4927,6	4936,5	5087,3	4698,4	4987,3
Région de Bruxelles-Capitale	715,1	715,3	716,9	717,8	733,5	699,2	723,5
Région flamande	2877,9	2879,2	2902,8	2908,4	3008,3	2744,1	2942,0
Région wallonne	1300,8	1298,4	1307,9	1310,2	1345,4	1255,1	1321,8
1.2. Différence en milliers							
Royaume	75,6	-0,7	34,6	8,9	37,7	45,9	27,7
Région de Bruxelles-Capitale	9,8	0,3	1,5	1,0	3,9	3,4	2,6
Région flamande	51,0	1,3	23,6	5,7	25,0	32,3	18,6
Région wallonne	14,9	-2,4	9,5	2,3	8,8	10,2	6,4
1.3. Variation en pour cent							
Royaume	1,6	0,0	0,7	0,2	0,8	1,0	0,6
Région de Bruxelles-Capitale	1,4	0,0	0,2	0,1	0,5	0,5	0,4
Région flamande	1,8	0,0	0,8	0,2	0,8	1,2	0,6
Région wallonne	1,2	-0,2	0,7	0,2	0,7	0,8	0,5
2. Solde des travailleurs frontaliers (1)							
Royaume	83,9	84,3	84,3	84,3	84,3	81,5	84,3
Région de Bruxelles-Capitale	27,9	28,5	28,6	28,6	28,7	28,4	28,6
Région flamande	22,3	20,8	20,1	19,5	18,2	23,6	19,2
Région wallonne	33,7	35,0	35,6	36,1	37,4	29,5	36,4
3. Solde des navettes interrégionales (1)							
Royaume	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Région de Bruxelles-Capitale	-258,3	-258,2	-258,3	-255,9	-246,6	-267,3	-252,7
Région flamande	136,5	135,1	135,2	132,8	121,1	148,7	128,5
Région wallonne	121,9	123,1	123,1	123,1	125,5	118,6	124,2
4. Population active occupée (de 15 ans et plus)							
4.1. Population active occupée, en milliers (1)							
Royaume	4977,6	4977,3	5011,9	5020,8	5171,6	4779,9	5071,6
Région de Bruxelles-Capitale	484,7	485,6	487,2	490,6	515,6	460,3	499,4
Région flamande	3036,7	3035,1	3058,0	3060,7	3147,6	2916,4	3089,7
Région wallonne	1456,3	1456,6	1466,6	1469,5	1508,3	1403,2	1482,5
4.2. Différence en milliers							
Royaume	76,8	-0,4	34,6	8,9	37,7	46,4	27,7
Région de Bruxelles-Capitale	10,5	1,0	1,6	3,4	6,3	6,3	4,4
Région flamande	46,9	-1,6	22,9	2,7	21,7	28,2	15,9
Région wallonne	19,4	0,2	10,1	2,9	9,7	11,9	7,4
4.3. Variation en pour cent							
Royaume	1,6	0,0	0,7	0,2	0,7	1,0	0,5
Région de Bruxelles-Capitale	2,2	0,2	0,3	0,7	1,3	1,4	0,9
Région flamande	1,6	-0,1	0,8	0,1	0,7	1,0	0,5
Région wallonne	1,4	0,0	0,7	0,2	0,7	0,8	0,5

	2019	2020	2021	2022	2023- 2026	Moyennes 2013- 2019	2020- 2026
5. Taux d'emploi (1)							
5.1. Taux d'emploi, définition HERMREG (2)							
Royaume	67,8	67,7	68,2	68,3	69,9	65,5	68,8
Région de Bruxelles-Capitale	59,3	59,2	59,3	59,3	60,6	57,7	59,8
Région flamande	72,5	72,4	73,0	73,0	74,7	70,0	73,5
Région wallonne	62,3	62,4	62,9	63,0	64,6	60,1	63,5
5.2. Taux d'emploi, UE 2020 (3)							
Royaume	70,5	70,0	70,5	70,5	71,9	68,3	71,0
Région de Bruxelles-Capitale	61,7	61,3	61,4	61,5	62,8	59,7	62,0
Région flamande	75,5	74,7	75,3	75,2	76,8	73,0	75,8
Région wallonne	64,6	64,6	65,0	65,1	66,6	62,8	65,7
6. Chômage							
6.1. Chômage, définition BFP, en milliers (1)							
Royaume	487,4	498,0	480,5	495,0	433,3	585,0	462,7
Région de Bruxelles-Capitale	89,6	89,3	89,8	90,1	81,3	104,0	85,4
Région flamande	190,4	197,8	184,7	198,1	161,2	235,9	178,7
Région wallonne	207,4	210,9	206,0	206,9	190,8	245,2	198,6
6.2. Différence en milliers							
Royaume	-28,2	10,6	-17,5	14,6	-15,4	-21,3	-7,7
Région de Bruxelles-Capitale	-3,5	-0,3	0,5	0,3	-2,2	-3,8	-1,2
Région flamande	-15,6	7,5	-13,1	13,4	-9,2	-7,9	-4,2
Région wallonne	-9,1	3,5	-5,0	0,9	-4,0	-9,6	-2,4
6.3. Variation en pour cent							
Royaume	-5,5	2,2	-3,5	3,0	-3,2	-3,7	-1,6
Région de Bruxelles-Capitale	-3,8	-0,3	0,5	0,3	-2,5	-3,6	-1,4
Région flamande	-7,6	3,9	-6,6	7,3	-5,0	-3,4	-2,2
Région wallonne	-4,2	1,7	-2,3	0,4	-2,0	-3,9	-1,2
6.4. Taux de chômage, définition BFP (1)							
Royaume	8,9	9,1	8,7	9,0	7,7	10,9	8,4
Région de Bruxelles-Capitale	15,6	15,5	15,6	15,5	13,6	18,4	14,6
Région flamande	5,9	6,1	5,7	6,1	4,9	7,5	5,5
Région wallonne	12,5	12,6	12,3	12,3	11,2	14,9	11,8
6.5. Taux de chômage, hors chômeurs âgés (1)							
Royaume	8,7	9,0	8,7	9,0	7,7	10,2	8,4
Région de Bruxelles-Capitale	15,4	15,5	15,6	15,5	13,6	17,7	14,6
Région flamande	5,8	6,1	5,7	6,1	4,9	6,9	5,5
Région wallonne	12,3	12,6	12,3	12,3	11,2	14,1	11,8

(1) La valeur en fin de période, soit 2026, est présentée dans la colonne 2023-2026.

(2) Rapport entre la population active occupée (15 ans et plus) selon la définition HERMREG (emploi intérieur régional selon les Comptes régionaux, majoré de l'estimation HERMREG du solde régional des navettes et du travail frontalier) et la population âgée de 15 à 64 ans.

(3) Population active occupée 20-64 ans / population 20-64 ans, à partir de l'Enquête sur les forces de travail.

4. Comptes de revenus des ménages

Ce chapitre présente les résultats des projections à moyen terme des principaux agrégats des comptes de revenus des ménages, d'abord au niveau national et ensuite pour chacune des trois régions selon le lieu de résidence.

Ces projections se basent sur les comptes publiés par l'ICN³⁴ pour la période 1995-2018 établis selon le SEC 2010. Sauf mention contraire, les résultats analysés ci-dessous sont exprimés en termes réels. Cela signifie que l'évolution des prix, mesurée sur base du déflateur de la consommation privée pour l'ensemble de la Belgique, est prise en compte.

4.1. Évolution au niveau national

Alors que l'activité économique en Belgique a enregistré une contraction sévère en 2020 en raison de la crise sanitaire (recul du PIB en volume de 6,3 %), le revenu disponible³⁵ réel des ménages belges a continué de progresser, avec une croissance de 1,4 %. Les revenus primaires³⁶ ont pourtant fortement baissé en 2020 (-3,8 %), sous l'effet de la contraction de la masse salariale brute (-2,9 %), du revenu mixte des indépendants (-3,9 %) et des revenus nets de la propriété (-11,5 %). Toutefois, la diminution de la masse salariale a été plus limitée que celle de l'activité économique, notamment en raison de la limitation des pertes d'emplois et du fait que les entreprises ont encaissé une partie du choc à travers des pertes de productivité.

En dépit de cette baisse des revenus primaires, le revenu disponible réel des ménages belges a pu maintenir une croissance positive en 2020 grâce à la faible inflation et surtout grâce aux différentes mesures de soutien mises en place par les pouvoirs publics pour faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire (voir encadré 2). Celles-ci ont non seulement limité les pertes d'emplois mais également soutenu les revenus des particuliers à travers différents dispositifs : chômage temporaire pour les salariés, droit passerelle et primes diverses pour les indépendants. L'ampleur de ces mesures se reflète dans la forte hausse des prestations sociales et des transferts courants au bénéfice des ménages.

³⁴ Institut des Comptes Nationaux (2021). Pour plus de détails concernant les données et la méthodologie relatives aux comptes de revenus de ménages, voir le rapport sur les Perspectives économiques régionales 2019-2024, BFP – IBSA – IWEPS – Statistiek Vlaanderen (2019).

³⁵ Le concept de revenu disponible des ménages utilisé dans ce chapitre correspond au revenu disponible *net* (B.6n dans la comptabilité nationale).

³⁶ Dans ce chapitre, les chiffres relatifs au solde des revenus primaires sont calculés hors cotisations sociales à charge des employeurs.

Les dépenses totales consacrées aux prestations sociales ont ainsi augmenté de 12,3 % en 2020. Ce sont en particulier les allocations de chômage qui ont fortement augmenté en raison du nombre élevé de travailleurs qui ont eu recours au dispositif du chômage temporaire, tandis que la hausse du chômage « régulier » est restée relativement limitée. Les indemnités de droit passerelle, à destination des indépendants, ont elles aussi fortement augmenté. Dans l'ensemble, le montant nominal des allocations de chômage en Belgique est passé de 4,7 à 9,2 milliards d'euros entre 2019 et 2020.

Du côté des prélèvements fiscaux, la base imposable s'est contractée en 2020, en ligne avec le recul des revenus primaires. Le montant de l'impôt des personnes physiques a ainsi diminué de 0,8 %, tandis que les autres impôts courants, parmi lesquels le précompte mobilier, ont baissé de 13,4 % (ce qui donne lieu à une baisse de 1,2 % du total des impôts courants, comme l'indique le tableau 13).

Encadré 2 Hypothèses relatives aux principales mesures de soutien du revenu des ménages

Plusieurs mesures ont été prises par les différents niveaux de pouvoirs publics afin d'atténuer l'impact de la crise sanitaire sur les revenus des ménages belges. Les plus importantes d'entre elles sont le chômage temporaire (à destination des salariés), le droit passerelle (à destination des indépendants) et les primes versées par les régions (à destination des indépendants et des entreprises ; le présent chapitre s'intéressant aux revenus des ménages, seules les primes à destination des indépendants sont ici prises en compte).

Sur la base des informations disponibles début juin, voici les montants retenus pour ces mesures de soutien :

Tableau 12 Montants retenus en matière de chômage temporaire, droit passerelle et primes compensatoires et de nuisance pour 2020 et 2021
Millions d'euros

	Chômage temporaire (1)		Droit passerelle (2)		Primes compensatoires et de nuisance (3)	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Région de Bruxelles-Capitale	501	258	433	316	89	110
Région flamande	2686	1196	1983	1585	661	299
Région wallonne	1382	639	946	706	431	432
Belgique	4569	2093	3362	2607	1181	841

(1) Source : ONEM et calculs propres.

(2) Source : Inasti et calculs propres.

(3) Pour la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne, la répartition du montant total des primes versées par les régions entre, d'une part, les indépendants et, d'autre part, les entreprises est réalisé sur base d'une clé 50 % - 50 % alors que pour la Région flamande, c'est sur base d'une clé 37 % - 63 %.

En 2021, la croissance du revenu disponible réel des ménages devrait s'accroître légèrement pour passer à 1,7 %. Cette accélération reflète le rebond des revenus primaires (+3,1 %) dans le sillage de la reprise générale de l'activité économique mais aussi la stabilisation, à un niveau élevé, des prestations sociales. La progression du revenu disponible serait, par contre, freinée par la hausse de l'inflation en 2021.

Le redressement de l'activité économique et du volume de travail en 2021 devrait en effet s'accompagner d'un rebond de la masse salariale, du revenu mixte des indépendants ainsi que des revenus nets

de la propriété, avec des taux de croissance compris entre 3,0 % et 3,4 % pour ces différents agrégats. Si ce rebond permet tout juste aux rémunérations perçues par les salariés de retrouver leur niveau de 2019, il est par contre insuffisant pour le revenu mixte des indépendants et les revenus nets de la propriété dont le niveau resterait inférieur à celui d'avant-crise.

Les conséquences économiques de la crise sanitaire ayant continué à peser sur les entreprises et les ménages durant les premiers mois de 2021, les différentes mesures publiques de soutien ont été largement maintenues, avec certes une ampleur moindre que l'année précédente (voir encadré 2). Les dépenses relatives au chômage temporaire sont celles qui devraient reculer le plus en 2021 (-54 % en nominal) en raison de la forte baisse du recours à ce dispositif dans le chef des entreprises, à mesure que la situation économique s'améliore. Les dépenses consacrées au droit passerelle et aux diverses primes devraient respectivement diminuer de 22 % et 29 % en nominal. Dans l'ensemble, ces trois mesures représenteraient tout de même encore un montant total de 5,5 milliards d'euros en 2021.

Les pensions devraient voir leur tendance haussière liée au vieillissement de la population se renforcer encore alors que débute en 2021 le relèvement – progressivement mis en œuvre entre 2021 et 2024 – de la pension minimum ainsi que des minima en matière de chômage, de revenu d'intégration, d'allocations aux handicapés et de garantie de revenu aux personnes âgées. Les pensions versées aux – anciens – travailleurs salariés et indépendants devraient ainsi croître d'environ 6 % en 2021.

En définitive, le total des dépenses de prestations sociales en 2021 resterait pratiquement identique à celui de 2020, soit un niveau particulièrement élevé qui dépasse de 12 % (en termes réels) celui observé en 2019.

En ce qui concerne les prélèvements fiscaux, l'amélioration de l'environnement économique donnerait lieu à un retour d'une croissance positive de la base imposable. La croissance des impôts courants à la charge des ménages belges rebondirait ainsi nettement en 2021 pour atteindre 3,6 %.

Pour l'ensemble de la période 2020-2021 fortement marquée par les conséquences de la crise sanitaire, on retiendra, notamment, que les fluctuations de la croissance du revenu disponible réel sont nettement moins marquées que celles des revenus primaires, en grande partie grâce aux stabilisateurs automatiques et aux mesures publiques de soutien qui ont permis d'amortir le choc pour les ménages (du moins au niveau macroéconomique).

En 2022, la croissance du revenu disponible réel des ménages belges devrait être plus modeste (0,5 %), en raison d'une croissance un peu moins soutenue des revenus primaires et surtout d'une baisse des prestations sociales suite à la suppression de toutes les mesures de soutien liées à la crise sanitaire. De ce fait, les dépenses totales de prestations sociales diminuent de 1,7 % par rapport à l'année précédente. En outre, on devrait assister à un fort rebond des cotisations sociales (+4,4 %), en particulier celles à charge des travailleurs indépendants dont le taux implicite retrouverait un niveau normal sous l'effet de la reprise de l'activité et de la disparition des dispenses accordées en 2020 et en 2021. Le ralentissement attendu de la croissance des revenus primaires reflète notamment l'évolution moins favorable de l'emploi intérieur en Belgique en 2022, aussi bien du côté des salariés que des indépendants.

À moyen terme, la projection table sur un retour vers une évolution tendancielle des différentes composantes des comptes de revenus des ménages. Entre 2023 et 2026, le revenu disponible réel des ménages belges devrait progresser de 1,5 % par an en moyenne. Du côté des revenus primaires, cette croissance serait notamment soutenue par l'augmentation de la masse salariale brute au rythme de 1,6 % par an en moyenne. La croissance de la masse salariale reflète elle-même une progression du salaire brut horaire réel dans le secteur marchand de 1,0 % par an en moyenne, combinée à une hausse annuelle moyenne de l'emploi intérieur belge de 0,8 %. En outre, les revenus nets de la propriété enregistreraient une croissance moyenne de 1,0 % par an tandis que les prestations sociales perçues par les ménages progresseraient de 2,4 %. Cette croissance relativement soutenue des dépenses de prestations sociales reflète notamment, pour les années 2023-2024, le relèvement de la pension minimum et d'autres minima sociaux. Enfin, les impôts courants à charge des ménages seraient en hausse de 2,7 % par an en moyenne entre 2023 et 2026.

Tableau 13 Comptes de revenus des ménages - Belgique
Taux de croissance réelle (%)

	2019	2020	2021	2022	Moyennes		
					2023-2026	2013-2019	2020-2026
1. Compte d'affectation des revenus primaires							
Excédent d'exploitation (B.2n)	0,1	0,8	3,3	3,0	0,1	1,7	1,1
Revenu mixte (B.3n)	2,0	-3,9	3,0	2,0	1,0	1,5	0,7
Salaires et traitements bruts (D.11)	2,3	-2,9	3,0	2,9	1,6	1,3	1,3
Revenus nets de la propriété (D.4)	-0,5	-11,5	3,4	1,0	1,0	-1,5	-0,5
2. Solde des revenus primaires (1)	1,9	-3,8	3,1	2,6	1,4	1,0	1,0
3. Compte de distribution secondaire du revenu							
a. Ressources							
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	2,3	12,3	-0,2	-1,7	2,4	1,3	2,8
b. Emplois							
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine,... (D.5)	-2,1	-1,2	3,6	1,1	2,7	0,2	2,0
Cotisations sociales à la charge des ménages	1,8	-1,3	1,9	4,4	1,8	0,9	1,7
Solde des autres transferts courants (D.7)	-14,1	-25,0	18,7	52,5	-4,6	5,8	1,7
4. Revenu disponible (B.6n)	3,2	1,4	1,7	0,5	1,5	1,3	1,4
<i>p.m. Déflateur de la consommation privée</i>	<i>1,3</i>	<i>0,7</i>	<i>1,5</i>	<i>1,7</i>	<i>1,7</i>	<i>1,4</i>	<i>1,5</i>

(1) Hors cotisations sociales à la charge des employeurs

4.2. Évolution par région

4.2.1. Région de Bruxelles-Capitale

En dépit de la crise sanitaire, le revenu disponible réel des ménages à Bruxelles devrait avoir augmenté de 1,4 % en 2020, soit un chiffre identique à celui de l'ensemble du pays. Comme dans les autres régions, cette résistance est principalement attribuable aux mesures mises en place par les pouvoirs publics qui ont permis de réduire le volume de travail tout en préservant l'emploi au travers de mécanismes comme le chômage temporaire ou le droit passerelle. Dès lors, si les revenus du travail ont reculé, les prestations sociales ont en revanche très nettement augmenté à Bruxelles (+16,2 %).

La Région bruxelloise est la région du pays où le revenu primaire aurait diminué le plus fortement l'année dernière (-4,1 % contre -3,8 % pour la Belgique). Ce différentiel de croissance défavorable provient en grande partie de la composante « salaires » (-3,4 % contre -2,9 % pour la Belgique) du revenu primaire bruxellois. En effet, selon les premières observations disponibles auprès de l'ONSS, c'est dans cette région que la masse salariale brute aurait reculé le plus. La diminution de la population active occupée salariée bruxelloise ayant été assez semblable à celle des deux autres régions (-0,2 %, tout comme en Wallonie ; -0,4 % en Flandre), ce recul plus marqué s'explique donc par une diminution plus importante du salaire par tête des résidents bruxellois. Celle-ci s'explique sûrement en grande partie par le fait que les résidents bruxellois sont sur-représentés dans certaines branches d'activité qui ont été très durement touchées par la crise, au premier rang desquelles la branche « commerce et horeca ». Le revenu mixte des indépendants bruxellois, de son côté, aurait également diminué significativement (-4,3 %), reflétant là aussi un recul particulièrement prononcé du revenu par tête, vu que le nombre d'indépendants bruxellois aurait encore progressé l'année dernière (+2,0 %). Enfin, parmi les revenus primaires encore, les revenus de la propriété se seraient nettement détériorés. À cet égard, l'évolution bruxelloise (-11,7 %) ne se démarque pas de celle attendue en Flandre et en Wallonie.

Au niveau des prestations sociales à destination des ménages bruxellois, l'augmentation serait de l'ordre de 1,3 milliard d'euros, à prix courants, en 2020. Celle-ci est imputable pour près d'1 milliard d'euros aux seules indemnités de chômage et de droit passerelle.

Enfin, signalons que la baisse des cotisations sociales en 2020 devrait se révéler plus forte pour les ménages à Bruxelles (-1,9 %) que dans le reste du pays en raison du recul plus important des rémunérations. Les impôts courants à charge des ménages seraient aussi en baisse (-0,7 %).

Tableau 14 Comptes de revenus des ménages - Région de Bruxelles-Capitale
Taux de croissance réelle (%)

	2019	2020	2021	2022	Moyennes		
					2023- 2026	2013- 2019	2020- 2026
1. Compte d'affectation des revenus primaires							
Excédent d'exploitation (B.2n)	0,4	0,7	3,0	3,1	0,2	1,6	1,1
Revenu mixte (B.3n)	2,0	-4,3	2,6	1,6	0,7	1,8	0,3
Salaires et traitements bruts (D.11)	3,4	-3,4	2,1	3,3	2,1	2,1	1,5
Revenus nets de la propriété (D.4)	0,2	-11,7	3,7	1,4	1,1	-0,9	-0,5
2. Solde des revenus primaires (1)	2,7	-4,1	2,3	2,9	1,8	1,7	1,1
3. Compte de distribution secondaire du revenu							
a. Ressources							
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	1,2	16,2	-0,5	-4,3	1,8	0,6	2,5
b. Emplois							
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine,... (D.5)	-0,6	-0,7	2,5	0,3	3,2	-0,0	2,1
Cotisations sociales à la charge des ménages	2,4	-1,9	1,0	4,6	2,1	1,5	1,7
Solde des autres transferts courants (D.7)	-13,9	6,8	-5,6	34,4	-4,5	10,8	1,7
4. Revenu disponible (B.6n)	3,2	1,4	1,5	-0,0	1,6	1,5	1,3
<i>p.m. Déflateur de la consommation privée</i>	<i>1,3</i>	<i>0,7</i>	<i>1,5</i>	<i>1,7</i>	<i>1,7</i>	<i>1,4</i>	<i>1,5</i>

(1) Hors cotisations sociales à la charge des employeurs

En 2021, le revenu disponible des ménages bruxellois devrait encore croître, malgré le regain d'inflation. D'un côté, la reprise de l'activité en cours d'année dans l'ensemble du pays, bien que plus faible à

Bruxelles, devrait générer une remontée de la rémunération des salariés bruxellois (2,1 %) et du revenu mixte des indépendants de la région (2,6 %). Les revenus nets de la propriété se redresseraient également (3,7 %). L'augmentation des revenus primaires qui en découle (2,3 %) serait cependant logiquement tempérée par le système des taxes et transferts. En effet, les impôts devraient repartir à la hausse (2,5 %), tout comme les cotisations sociales (1,0 %). Toutefois, avec le maintien de mesures de soutien durant une partie de cette année, les prestations sociales ne reflueraient encore que faiblement (-0,5 %). En conséquence, le revenu disponible augmenterait, en termes réels, de 1,5 %.

En 2022, une nouvelle hausse sensible des rémunérations des salariés (+3,3 %) est attendue dans la région. En effet, et ce singulièrement à Bruxelles, l'activité économique présenterait toujours un rythme de croissance inhabituel, un rattrapage qui va de pair avec une remontée de la durée moyenne de travail, tandis que les salaires horaires augmenteraient à nouveau tant en termes réels que nominaux (du fait de l'indexation). À l'accélération des salaires par tête, pourtant légèrement moindre à Bruxelles (2,6 % contre 2,8 % pour la Belgique), qui découle de ces facteurs, s'ajoute l'augmentation, après deux années de stagnation, de la population active occupée salariée bruxelloise (0,7 %), conséquence de la reprise projetée de l'augmentation des flux de navetteurs de Bruxelles vers les deux autres régions.

Toutefois, après la suppression des mesures de soutien fin 2021, la situation des indépendants évoluerait un peu moins favorablement qu'en 2021, tant en termes de nombre (+0,7 %) qu'en termes de revenus (+1,6 %). Surtout, une très nette correction à la baisse est attendue en 2022 sur les prestations sociales : ces dernières diminueraient de 4,3 %, avec la baisse des allocations de chômage et de droit passerelle. En outre, l'accélération de la croissance des rémunérations s'accompagnerait d'une accélération de la croissance des cotisations sociales, amplifiée par la disparition des dispenses qui avaient été accordées aux indépendants (4,6 %). Par conséquent, le revenu disponible réel des Bruxellois se stabiliserait l'année prochaine (+0,0 %).

L'évolution des différentes composantes des revenus bruxellois tend ensuite à se normaliser au cours de la période 2023-2026. Le revenu disponible bruxellois augmenterait alors en moyenne de 1,6 % chaque année, soit en suivant un rythme légèrement supérieur à celui observé avant la crise de 2020 (1,5 % en moyenne au cours de la période 2013-2019). Alors que le revenu mixte serait plutôt en perte de vitesse, la rémunération des salariés conserverait une croissance de l'ordre de 2 %, un rythme d'ailleurs plus rapide que dans les deux autres régions qui est lié à la part bruxelloise croissante dans la population salariée du pays. Quant aux revenus nets de la propriété, ils seraient en hausse (1,1 % par an), notamment en raison de la hausse des taux d'intérêt.

Moins dynamique que dans les autres régions, l'évolution des prestations sociales au bénéfice des Bruxellois n'en serait pas moins en accélération par rapport à la période précédant la crise (2013-2019). D'une part, la progression tendancielle des pensions est aussi de mise dans la région. D'autre part, contrairement à la période 2013-2019, la masse des allocations de chômage serait en augmentation à moyen terme.

4.2.2. Région flamande

Malgré l'importante baisse d'activité économique, le revenu disponible réel des ménages flamands aurait, selon nos estimations, augmenté de 1,2 % en 2020 (contre 1,4 % pour l'ensemble de la Belgique).

La Flandre est la région du pays où le revenu primaire aurait diminué le moins fortement l'année dernière (-3,7 %). Alors que le recul des revenus nets de la propriété (-11,6 %) y aurait semblable à celui des autres régions, le revenu mixte des indépendants flamands se serait replié un peu moins (-3,6 %) que dans les deux autres régions. D'une part, mais tout comme dans les deux autres régions, le nombre d'indépendants flamands aurait continué à augmenter (+1,9 %) et, d'autre part, la diminution du revenu par tête des indépendants flamands aurait été moins prononcée qu'en Wallonie et à Bruxelles. En outre, les premières observations disponibles auprès de l'ONSS pour l'année 2020 montrent que la masse salariale brute des résidents flamands se serait, elle aussi, repliée moins (-2,7 %) qu'en Wallonie et à Bruxelles. Ce moindre repli s'explique entièrement par une diminution moins prononcée du salaire par tête des résidents flamands puisque l'emploi salarié des résidents flamands, lui, a reculé un peu plus (-0,4 %) qu'en Wallonie (-0,2 %) et à Bruxelles (-0,2 %).

Tableau 15 Comptes de revenus des ménages - Région flamande
Taux de croissance réelle (%)

	2019	2020	2021	2022	Moyennes		
					2023-2026	2013-2019	2020-2026
1. Compte d'affectation des revenus primaires							
Excédent d'exploitation (B.2n)	0,2	0,9	3,4	3,1	0,2	1,7	1,1
Revenu mixte (B.3n)	2,7	-3,6	3,3	2,3	1,2	1,8	0,9
Salaires et traitements bruts (D.11)	2,2	-2,7	3,1	2,8	1,6	1,3	1,3
Revenus nets de la propriété (D.4)	-0,7	-11,6	3,4	1,0	1,1	-1,4	-0,5
2. Solde des revenus primaires (1)	1,8	-3,7	3,2	2,6	1,4	1,0	1,1
3. Compte de distribution secondaire du revenu							
a. Ressources							
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	2,7	12,1	-0,1	-1,5	2,5	1,5	2,9
b. Emplois							
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine,... (D.5)	-2,4	-1,1	3,8	1,3	2,7	0,4	2,1
Cotisations sociales à la charge des ménages	1,8	-1,1	2,0	4,6	1,8	0,9	1,8
Solde des autres transferts courants (D.7)	-14,1	-26,5	35,0	37,3	-4,5	3,7	1,8
4. Revenu disponible (B.6n)	3,3	1,2	1,6	0,7	1,6	1,3	1,4
<i>p.m. Déflateur de la consommation privée</i>	<i>1,3</i>	<i>0,7</i>	<i>1,5</i>	<i>1,7</i>	<i>1,7</i>	<i>1,4</i>	<i>1,5</i>

(1) Hors cotisations sociales à la charge des employeurs

Le recul des revenus primaires a toutefois pu être compensé grâce aux mesures massives de soutien mises en place par les pouvoirs publics et aux stabilisateurs automatiques. Les plus importantes mesures de soutien ont été l'assouplissement des conditions d'accès au chômage temporaire (pour les salariés) et au droit passerelle (pour les indépendants). Les prestations de sécurité sociale ont ainsi grimpé, en termes réels, de 12,1 % en Flandre en 2020, ce qui correspond à une hausse, à prix courants, d'environ 7 milliards d'euros. En outre, les indépendants flamands ont pu compter sur une série de primes de soutien, payées par la Communauté flamande, qui sont enregistrées en tant que transferts courants dans les comptes de revenus des ménages. Enfin, l'inflation particulièrement faible, et inférieure aux coefficients d'indexation des salaires et des allocations sociales, a également supporté le revenu disponible des ménages flamands en 2020.

En 2021, la croissance du revenu disponible réel des ménages flamands s'accélérait pour atteindre 1,6 %, et ce malgré l'inflation plus dynamique. Avec la reprise de l'activité économique, le volume de

travail se redressant fortement, les rémunérations des salariés et le revenu mixte des indépendants retrouveraient une croissance largement positive (respectivement, +3,1 % et +3,3 %). Les revenus nets de la propriété profiteraient également de l'amélioration de l'environnement économique, via l'augmentation des dividendes. Au total, le revenu primaire se redresserait, en termes réels, de 3,2 %. Dans le même temps, les prestations sociales se maintiendraient à leur niveau (très élevé) de 2020, les mesures de soutien des pouvoirs publics étant prolongées durant une bonne partie de l'année 2021. Les résidents flamands y recourent cependant moins en 2021 qu'en 2020 ; les allocations de chômage (y compris de chômage temporaire) seraient ainsi en recul d'un peu plus de 30 %, celles du droit passerelle de 20 %. Ces baisses sont toutefois compensées par la hausse de la masse de pensions flamandes. Outre la hausse tendancielle résultant du vieillissement de la population, rappelons en effet que débute en 2021 le relèvement – progressivement mis en œuvre entre 2021 et 2024 – de la pension minimum ainsi que de divers minima sociaux. En matière de prélèvements, la croissance de l'impôt des personnes physiques rebondirait de 3,8 %, dans la lignée du redressement des revenus primaires. Enfin, signalons qu'en Flandre, le montant des primes régionales versées aux indépendants serait environ deux fois moins important en 2021 (300 millions d'euros) qu'en 2020 (660 millions)³⁷.

En 2022, les différentes composantes du revenu primaire achèveraient leur redressement, le revenu primaire total des ménages flamands progressant, en termes réels, de 2,6 %. Leur revenu disponible réel, par contre, n'augmenterait que de 0,7 %. Le ralentissement relativement plus important de la croissance du revenu disponible (par rapport à celle du revenu primaire) s'explique principalement par la suppression, en 2022, des mesures de soutien exceptionnelles mises en place dans le cadre de la crise sanitaire. Du côté des prestations sociales, les mesures d'assouplissement des régimes de chômage temporaire et de droit passerelle sont supprimées. Notons toutefois que, d'une part, la progression des pensions demeure soutenue et, d'autre part, les dépenses de chômage « régulier » flamand augmentent, et ce parallèlement à la hausse du nombre de chômeurs réguliers (cf. section 3.2.3). Du côté des transferts courants aux ménages, les primes versées par les Régions aux indépendants sont supprimées en 2022 et, du côté des cotisations sociales, les dispenses qui avaient été accordées disparaissent.

Au cours de la période 2023-2026, la projection table sur une progression du revenu disponible réel flamand de 1,6 % par an en moyenne. Ce rythme est un peu plus soutenu que celui observé, en moyenne, au cours de la période 2013-2019 (1,3 %).

Les revenus primaires seraient en hausse de 1,4 % par an en moyenne au cours de la période 2023-2026. Au fil des années, la contribution des salaires à la croissance de ces revenus primaires faiblirait quelque peu, parallèlement au ralentissement de la croissance de la population active occupée salariée flamande. Elle serait toutefois quasiment compensée par l'augmentation de la contribution des revenus nets de la propriété, lesquels augmenteraient dans le sillage du relèvement des taux d'intérêt.

Du côté du compte de distribution secondaire du revenu, la croissance des prestations sociales ralentirait quelque peu en 2025 et 2026, après l'arrivée en vitesse de croisière en 2024 des mesures de relèvement de la pension minimum et des autres minima sociaux. C'est principalement le ralentissement de

³⁷ Au tableau 15, ces primes se situent dans les transferts courants, qui donnent en général un solde négatif pour les ménages. L'accroissement des primes se traduit donc par un taux de croissance positif de cette rubrique, le solde négatif se réduisant. L'année suivante, à l'inverse, ce solde négatif s'amplifie à nouveau.

ce poste qui expliquerait le ralentissement de la croissance du revenu disponible réel des ménages flamands au cours des années 2025-2026 (1,4 % en moyenne) par rapport à 2023-2024 (1,7 %).

4.2.3. Région wallonne

En Wallonie, comme dans les autres régions, le revenu disponible réel des ménages devrait avoir remarquablement résisté en 2020. Malgré le contexte de la crise sanitaire, et compte tenu du repli de l'inflation, il devrait en effet avoir progressé de 1,9 %.

Le revenu mixte des indépendants et les revenus de la propriété (notamment les dividendes perçus) auraient bien entendu nettement reculé (-4,6 % et -11,2 %). Cependant, le poids de ces composantes affecte relativement moins l'ensemble des revenus wallons qu'à l'échelle du pays (ils comptent pour 19 % du revenu disponible contre 25 % en Flandre, par exemple). En outre, selon les premières observations disponibles auprès de l'ONSS, les rémunérations perçues par les travailleurs salariés wallons auraient diminué davantage qu'en Flandre l'année dernière (respectivement -3,1 % et -2,7 %). La population active occupée salariée wallonne s'étant contractée un peu moins que son homologue flamand (-0,2 % contre -0,4 %), tout le différentiel de croissance en défaveur de la Wallonie provient donc d'une diminution plus importante du salaire moyen par tête wallon. L'ensemble des revenus primaires des ménages wallons se replierait de -3,9 %.

Tableau 16 Comptes de revenus des ménages - Région wallonne
Taux de croissance réelle (%)

	2019	2020	2021	2022	Moyennes		
					2023-2026	2013-2019	2020-2026
1. Compte d'affectation des revenus primaires							
Excédent d'exploitation (B.2n)	-0,1	0,6	3,1	2,9	0,0	1,5	1,0
Revenu mixte (B.3n)	0,3	-4,6	2,4	1,4	0,4	0,8	0,1
Salaires et traitements bruts (D.11)	2,7	-3,1	3,2	2,8	1,5	1,2	1,3
Revenus nets de la propriété (D.4)	-0,3	-11,2	3,4	0,9	0,6	-1,9	-0,7
2. Solde des revenus primaires (1)	2,0	-3,9	3,2	2,5	1,3	0,8	0,9
3. Compte de distribution secondaire du revenu							
a. Ressources							
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	1,8	11,5	-0,1	-1,3	2,3	1,1	2,7
b. Emplois							
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine,.... (D.5)	-1,9	-1,3	3,4	0,9	2,5	0,0	1,9
Cotisations sociales à la charge des ménages	1,7	-1,6	2,1	4,1	1,7	0,8	1,6
Solde des autres transferts courants (D.7)	-14,4	-46,1	-1,4	154,4	-4,7	8,9	1,6
4. Revenu disponible (B.6n)	2,9	1,9	1,8	0,3	1,4	1,1	1,4
<i>p.m. Déflateur de la consommation privée</i>	<i>1,3</i>	<i>0,7</i>	<i>1,5</i>	<i>1,7</i>	<i>1,7</i>	<i>1,4</i>	<i>1,5</i>

(1) Hors cotisations sociales à la charge des employeurs

C'est essentiellement du côté de la distribution secondaire du revenu que s'est donc jouée la résistance des revenus wallons, les stabilisateurs automatiques se répercutant principalement sur les impôts (-1,3 %) et les cotisations (-1,6 %) et les mesures spécifiques de soutien durant la crise, en particulier l'assouplissement des dispositifs de chômage temporaire et de droit passerelle, impactant les prestations sociales (+ 11,5 %). Ces dernières mesures ont contribué pour deux tiers à l'accroissement de 3,6 milliards des prestations sociales enregistré à prix courants en Wallonie. Quant aux primes versées par

les autorités régionales pour soutenir les travailleurs indépendants, elles ont agi à hauteur de 430 millions sur les transferts courants en 2020.

La reprise de l'activité économique en 2021, qui s'accompagne d'une augmentation marquée du volume de travail, se traduirait par le retour d'une croissance largement positive de l'ensemble des revenus primaires en Wallonie (3,2 %).

L'inflation plus élevée et la remontée des impôts et cotisations sociales qui accompagne celle de la base imposable constitueront un frein à la croissance du revenu disponible des ménages wallons en 2021. La croissance du revenu disponible s'établirait néanmoins encore à 1,8 % en termes réels, comme dans l'ensemble du pays. En effet, on ne devrait pratiquement pas assister à une baisse des prestations sociales cette année (-0,1 %), la plupart des mesures de soutien mises en place demeurant en vigueur durant une partie de l'année. Certes, les prestations de chômage (y compris temporaire) reflueraient de moitié par rapport à l'année précédente (-640 millions d'euros), mais les prestations liées au droit passerelle resteraient encore élevées. De plus, les pensions connaîtraient une progression plus soutenue, en ce début de période de relèvement des minimas sociaux. Du côté du solde des transferts courants, il faut également souligner le maintien à un niveau de l'ordre de 430 millions d'euros des primes octroyées par la Région aux indépendants en raison de la crise.

Ce n'est véritablement qu'en 2022 que l'atterrissage des primes et prestations sociales spécifiques à la crise s'effectue. Malgré tout, certaines catégories de prestations sociales devraient conserver une croissance rapide en Wallonie, qui sont soit le fruit de tendances à l'augmentation déjà observées avant la crise (les indemnités de maladie et invalidité ou les pensions, par exemple), mais aussi le fruit de la fragilisation de certains publics (les revenus d'intégration par exemple). Après la normalisation du chômage temporaire, les allocations de chômage « régulier » seraient en outre en hausse en 2022, conséquence d'une progression du nombre de demandeurs d'emploi qui découle de la très faible augmentation attendue de la population active occupée (cf. section 3.2.2). Par ailleurs, les cotisations sociales versées par les ménages wallons, en particulier les indépendants, se rétabliraient aussi en 2022. La croissance des revenus primaires, certes en cours de normalisation également (+2,5 %), devrait néanmoins permettre au revenu disponible d'afficher une croissance positive en termes réels (+0,3 %).

Sur la période 2023-2026, la croissance du revenu disponible réel en Wallonie s'élèverait à 1,4 % par an en moyenne. Cette valeur se situe plus haut que la moyenne observée avant la crise sanitaire en Région wallonne. Comme en Flandre, les revenus primaires wallons (+1,3 % par an, au lieu de +0,8 % en moyenne de 2013 à 2019) bénéficieraient ainsi principalement de la croissance plus élevée de la masse des rémunérations. Cette dernière refléterait surtout l'accélération des salaires par tête, tandis que la croissance de l'emploi au lieu de domicile devrait s'avérer, elle, moins dynamique. L'origine du léger écart (-0,1 point de pourcentage), qui se maintiendrait au désavantage de la Wallonie vis-à-vis de la moyenne belge à partir de 2023, résiderait encore dans les autres revenus primaires que constituent le revenu mixte des indépendants et les revenus de la propriété. En termes de revenu disponible réel, la progression serait néanmoins amoindrie par rapport à celle des revenus primaires, l'accélération attendue à moyen terme (par rapport à la période précédant la crise) de la croissance des impôts et cotisations (+ 2,5 % et + 1,7 %) dominerait en effet la tendance haussière qui continuerait pourtant à se marquer dans les prestations sociales (+2,3 %).

5. Finances publiques

5.1. Introduction

Ce chapitre présente les perspectives des finances publiques des communautés et régions individuelles, pour lesquelles, contrairement aux autres modules du modèle Hermreg, une optique institutionnelle est considérée.

Les différentes entités institutionnelles pour lesquelles nous présentons les perspectives à moyen terme sont la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune, la Communauté flamande (y compris la Région flamande), la Région wallonne et la Communauté française. Il est à noter que, comme dans l'édition précédente des Perspectives régionales, un compte consolidé pour la Région de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire commune est présenté (au lieu d'un compte individuel pour chacune).

La section suivante met d'abord en évidence les principales hypothèses qui sous-tendent la projection. L'accent est ensuite mis sur les résultats du compte commun des communautés et régions et des comptes individuels des entités fédérées.

5.2. Principales hypothèses

5.2.1. Généralités

Le point de départ de la projection des recettes et des dépenses des communautés et des régions est les comptes provisoires pour 2020³⁸ publiés par l'ICN en avril 2021, complétés, le cas échéant, par des informations plus récentes. Pour 2021 et le moyen terme, la projection est guidée par le cadre macroéconomique des Perspectives économiques nationales 2021-2026 de juin 2021, une analyse des décisions budgétaires des différentes entités et une série d'hypothèses.

Le cadre macroéconomique a été révisé en profondeur par rapport à la version de février 2021 des Perspectives économiques 2021-2026³⁹. En particulier, la reprise économique en 2021 apparaît plus vigoureuse qu'envisagé en février ce qui, toutes autres choses égales par ailleurs, est favorable aux finances publiques. Toutefois, les déficits attendus pour les différentes entités fédérées en 2021 sont plus élevés que dans les prévisions de février, compte tenu des décisions budgétaires intervenues entretemps, qu'il s'agisse de mesures relatives à la gestion de la crise sanitaire, de plans d'investissement ou de mesures structurelles.

Pour le moyen terme, la projection tient également compte des projections pluriannuelles des différentes entités, en particulier pour ce qui est des dépenses discrétionnaires. Les mesures annoncées pour le moyen terme sont prises en compte pour autant que leurs modalités sont suffisamment définies.

³⁸ Dans ces perspectives, les recettes et les dépenses des communautés et régions jusque 2019 sont compatibles avec les Comptes Nationaux 2019 publiés en octobre 2020. Elles ne correspondent pas totalement aux nouvelles observations pour 2019 des estimations provisoires des comptes nationaux 2020 (version d'avril 2021).

³⁹ Bureau fédéral du Plan (2021a).

Les dépenses qui sont guidées par des déterminants macroéconomiques ou démographiques font l'objet d'une modélisation spécifique. Cela concerne, entre autres, les dépenses d'allocations familiales et de soins (de santé). La législation existante est appliquée en ce qui concerne les transferts de la Loi spéciale de financement (LSF) et des accords de la Sainte-Émilie. Les transferts pour 2021 sont donc basés sur les paramètres économiques du budget économique de février 2021.

5.2.2. Crise sanitaire, retour à une activité normale et plans de relance

Trois points en relation avec la crise sanitaire et la sortie de crise sont à mentionner. Le premier concerne les mesures ponctuelles de gestion de la crise sanitaire et de soutien aux agents économiques affectés. La projection s'en tient à l'horizon de validité de ces mesures tel que connu au 2 juin 2021 et n'anticipe pas d'éventuelles prolongations. En ce qui concerne les "provisions Corona" prévues dans les budgets, la projection ne tient compte que des affectations effectives connues au 2 juin 2021.

Le second point concerne le retour à la normale de l'activité des administrations publiques en matière d'achats et de ventes de biens courants et de services et des recettes de dividendes (par exemple, Ethias). Ces trois agrégats ont connu en 2020 (hors achats liés à la crise sanitaire) une décroissance, parfois sensible, par rapport à 2019. La projection repose sur l'hypothèse que les recettes de ventes de biens et de services et de dividendes seront en hausse en 2021 sans toutefois encore retrouver les niveaux d'une année normale. Un retour vers les valeurs de 2019 est attendu en 2022 pour les ventes de biens et de services et en 2023 pour les dividendes. La projection des achats de biens courants et de services repose davantage sur les budgets 2021.

Le troisième point concerne les plans de relance. La projection intègre les dépenses prévues par les différentes entités fédérées dans le cadre du plan national pour la reprise et la résilience (Recovery and Resilience Plan, RRP) ainsi que son financement par des dotations de la facilité européenne du même nom, selon la ventilation temporelle et par catégorie économique de dépenses identifiée dans Bureau fédéral du Plan (2021)⁴⁰. Pour des raisons techniques, il a été supposé que les dépenses du RRP constituaient des dépenses finales des entités porteuses des différents projets même quand, dans les faits, certaines dépenses consisteront en aides à l'investissement à d'autres niveaux de pouvoir (essentiellement aux pouvoirs locaux). La projection intègre également les plans de relance des Régions financés sur leurs ressources propres.

À la clôture des présentes Perspectives, toutes les modalités de ces plans n'étaient pas encore connues. Un certain nombre d'hypothèses ont donc dû être posées en ce qui concerne leur ventilation temporelle et par catégorie économique. Leur ventilation par catégorie économique de dépenses est inspirée de celle du RRP pour les plans qui se présentent plutôt comme une extension des projets du RRP, et d'une ventilation issue des budgets pour les plans qui se présentent plutôt comme une extension de plans déjà initiés antérieurement. Il a également été supposé que les plans ne comprennent pas d'octrois de crédits et prises de participations ni de partenariats public-privé classés en dehors du périmètre du secteur des administrations publiques.

⁴⁰ Bureau fédéral du Plan (2021b).

La ventilation temporelle des plans de relance hors RRP est, selon les cas, inspirée de celle du RRP ou, quand les plans semblent moins reliés à celui-ci, supposée relativement linéaire sur la période 2021-2026. Même si ces hypothèses impliquent une certaine sous-utilisation des crédits budgétaires de 2021, cela n'empêche pas que le total des investissements publics puisse sembler fortement concentré en 2021-2022. Cette hypothèse a été maintenue malgré de légitimes interrogations quant au réalisme du rythme d'exécution très ambitieux envisagé par les gouvernements.

5.3. Les résultats

5.3.1. Ensemble des communautés et régions

Les finances des communautés et régions se sont nettement dégradées en 2020 à la suite du recul des transferts de la loi spéciale de financement (LSF) et des mesures de soutien des différentes entités fédérées aux secteurs touchés par la crise sanitaire. La dégradation des finances régionales a toutefois été modérée par la sensible accélération du rythme de l'enrôlement à l'IPP.

Tableau 17 Compte des communautés et régions
en pour cent du PIB

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes	19,3	19,7	19,5	19,4	19,2	19,2	19,1	19,0
Fiscales et parafiscales	5,0	5,2	4,8	4,8	4,8	4,9	4,9	4,9
Transferts des administrations publiques	11,0	11,0	11,2	11,1	10,9	10,9	10,8	10,8
Autres recettes	3,4	3,5	3,5	3,6	3,5	3,4	3,3	3,3
Dépenses	19,5	22,1	21,5	20,6	20,5	20,4	20,3	20,2
Frais de fonctionnement	7,7	8,4	8,1	7,9	7,8	7,8	7,8	7,7
Prestations sociales	4,9	5,4	5,1	5,0	5,0	5,0	5,0	5,1
Autres dépenses primaires finales courantes	2,5	3,5	3,0	2,5	2,5	2,4	2,4	2,4
Investissements	1,4	1,4	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,6
Autres dépenses finales en capital	0,4	0,5	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7
Transferts aux administrations publiques	2,4	2,7	2,7	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Charges d'intérêts	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Solde de financement	-0,2	-2,4	-2,0	-1,2	-1,3	-1,2	-1,2	-1,2

Le solde de financement des entités fédérées s'améliore légèrement en 2021. Les mesures de soutien aux secteurs touchés par la crise sanitaire sont en effet d'une moindre ampleur qu'en 2020 tandis que les recettes de la LSF bénéficient du rebond de l'activité économique et d'un solde du décompte important. Par contre, les recettes de l'IPP pâtissent du contrecoup de l'accélération du rythme des enrôlements observée en 2020 et de l'impact retardé de la récession de 2020 sur les additionnels régionaux à l'IPP. Par ailleurs, certaines entités fédérées ont mis en place un plan de relance, ce qui conduit essentiellement à davantage de dépenses en capital.

L'amélioration des finances régionales se poursuit en 2022 en raison de la poursuite du rebond économique, du caractère ponctuel des mesures de soutien de 2021 et d'un solde positif du décompte de la LSF. À moyen terme, le solde de financement se stabilise. Les recettes de la LSF et la plupart des catégories de dépenses, à l'exception notable des dépenses de santé, se tassent en pour cent du PIB tandis

que les recettes d'IPP bénéficient du dynamisme de la base imposable et des mesures prises en matière d'épargne logement par les différentes régions.

Tableau 18 Solde de financement des entités fédérées
en pour cent du PIB belge

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Solde de financement, dont :	-0,2	-2,4	-2,0	-1,2	-1,3	-1,2	-1,2	-1,2
Communauté flamande	0,1	-1,3	-0,8	-0,4	-0,5	-0,5	-0,5	-0,4
Communauté française	-0,1	-0,4	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2
Région wallonne	-0,1	-0,5	-0,6	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3
Région de Bruxelles-Capitale et Cocom	-0,1	-0,3	-0,3	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2

Les comptes de la Communauté flamande, de la Communauté française et de la Région wallonne ainsi que le compte consolidé de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire commune sont tous déficitaires en projection. Exprimé en pour cent du PIB belge ou en euros, le compte de la Communauté flamande est le plus déficitaire au terme de la présente législature (2024), ainsi qu'en 2026. Toutefois, les entités fédérées ne sont pas de taille budgétaire identique étant donné leur population respective et la répartition des compétences entre Communautés et Régions. Ainsi, lorsque le solde de financement est exprimé en pour cent d'un indicateur de taille budgétaire comme le total des recettes ou des dépenses, celui de la Communauté flamande devient le moins déficitaire.

5.3.2. Région de Bruxelles-Capitale et Commission communautaire commune

À l'instar des autres entités fédérées, le compte consolidé de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire commune s'est dégradé en 2020 à la suite des mesures prises dans le cadre de la pandémie de coronavirus (et au financement des mesures des autres Commissions communautaires) et du recul des recettes en application de la LSF. L'impact sur les recettes avait toutefois été modéré par l'accélération du rythme des enrôlements à l'IPP et la perception d'une recette exceptionnelle sur les droits d'enregistrement.

Tableau 19 Compte consolidé de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire commune
en milliards d'euros

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes	6,2	6,2	6,5	6,7	6,8	7,0	7,1	7,3
Fiscales et parafiscales	2,3	2,5	2,4	2,5	2,6	2,7	2,8	2,9
Transferts des administrations publiques	3,1	3,0	3,2	3,2	3,3	3,4	3,4	3,5
Autres recettes	0,8	0,7	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Dépenses	6,8	7,5	8,1	7,8	8,0	8,2	8,3	8,6
Frais de fonctionnement	2,2	2,5	2,6	2,6	2,7	2,7	2,8	2,9
Prestations sociales	1,3	1,3	1,3	1,3	1,4	1,4	1,4	1,5
Autres dépenses primaires finales courantes	1,0	1,3	1,4	1,2	1,2	1,2	1,2	1,3
Investissements	0,7	0,7	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Autres dépenses finales en capital	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3
Transferts aux administrations publiques	1,3	1,4	1,5	1,4	1,4	1,5	1,5	1,5
Charges d'intérêts	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Solde de financement	-0,6	-1,3	-1,6	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-1,3

En 2021, le solde de financement du compte consolidé se dégrade sous l'impulsion de nouvelles politiques bruxelloises, y compris de relance, celles-ci n'étant que partiellement financées par l'Union européenne dans le cadre du RRP. Notons que le coût des dépenses temporaires consenties en 2021 dans le cadre de la pandémie est d'une ampleur similaire à celui de 2020. L'entité consolidée bénéficie toutefois d'une hausse de ses recettes par le biais des transferts reçus du pouvoir fédéral en application de la LSF, laquelle est tempérée par le contrecoup des bonnes recettes fiscales de 2020 (IPP et droits d'enregistrement).

En 2022, le solde de financement s'améliore vu le caractère ponctuel des mesures de soutien et de relance prises par l'entité consolidée en 2021. Il demeure toutefois négatif et se stabilise à ce niveau à moyen terme en raison du maintien des crédits pour « investissements stratégiques et réguliers » et pour la mise en œuvre des autres politiques du gouvernement (en matière de mobilité, logement, climat, emploi/formation, relance). La stabilisation est également liée à une évolution dynamique des recettes à l'IPP (notamment en raison de la suppression du bonus logement) contrebalancée par la hausse des dépenses de soins de santé.

5.3.3. Communauté flamande

En 2020, le compte de la Communauté flamande affiche un déficit substantiel, soit -5,7 milliards d'euros, principalement creusé par l'important paquet de mesures de soutien liées à la crise du coronavirus, par l'impact de la crise sur les impôts régionaux ainsi que par la baisse des moyens reçus dans le cadre de la LSF.

Tableau 20 Compte de la Communauté flamande
en milliards d'euros

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes	54,1	52,2	55,8	58,0	59,1	60,8	62,5	64,3
Fiscales et parafiscales	15,0	14,7	14,6	15,2	15,7	16,4	17,0	17,7
Transferts des administrations publiques	29,8	28,2	31,0	32,1	32,7	33,7	34,6	35,6
Autres recettes	9,3	9,3	10,2	10,8	10,6	10,8	10,9	11,0
Dépenses	53,7	57,9	59,5	60,3	61,6	63,3	65,1	66,5
Frais de fonctionnement	20,9	21,7	22,4	22,9	23,5	24,1	24,7	25,3
Prestations sociales	14,8	15,2	15,6	16,0	16,6	17,2	17,8	18,4
Autres dépenses primaires finales courantes	6,7	8,8	7,5	6,8	6,9	7,0	7,1	7,3
Investissements	3,9	3,9	5,0	5,3	5,5	5,6	5,7	5,6
Autres dépenses finales en capital	1,1	1,4	2,0	2,1	1,8	1,7	1,9	1,7
Transferts aux administrations publiques	5,9	6,5	6,7	6,8	7,1	7,3	7,5	7,8
Charges d'intérêts	0,5	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4
Solde de financement	0,4	-5,7	-3,7	-2,3	-2,5	-2,5	-2,6	-2,2

Avec la reprise économique, tant les recettes de la LSF que celles des impôts régionaux progressent en 2021 (et compensent le recul des recettes de l'impôt des personnes physiques, voir section 5.3.1.). Les finances flamandes restent toutefois largement déficitaires (-3,7 milliards d'euros) vu le niveau toujours élevé des dépenses primaires, dès lors que certaines mesures de soutien sont prolongées (sous la forme, notamment, du mécanisme de protection flamand visant à soutenir les entreprises) et que de nouvelles mesures (de relance et autres) sont introduites, comme le nouvel accord intersectoriel flamand (VIA6)

pour le secteur des soins de santé. La forte hausse des investissements en 2021 découle du démarrage du plan de relance Vlaamse Veerkracht, dont on suppose que la moitié en moyenne des dépenses prévues sur la période 2021-2026 seront des investissements publics. Remarquons que seule une partie du plan de relance Vlaamse Veerkracht, à savoir 2,2 milliards d'euros sur les 4,3 milliards de dépenses prévues, est financée par dotations européennes et que, par conséquent, seule la partie autofinancée a une incidence sur le solde. Le plan de relance augmente également les dépenses en capital autres que les investissements publics, à savoir les transferts en capital aux entreprises et aux ménages⁴¹, qui comprennent également la nouvelle prime à l'investissement rétroactive pour les panneaux solaires. La hausse des transferts versés à des administrations publiques (bien que nettement inférieure à celle observée en 2020⁴²) est en partie imputable aux moyens que la Région flamande octroie aux communes pour financer l'infrastructure et le fonctionnement des centres de vaccination.

Le déficit recule encore en 2022, vu le caractère ponctuel des mesures prises en 2020-2021 dans le cadre de la crise sanitaire et la progression des recettes de l'impôt des personnes physiques. À moyen terme, le déficit budgétaire flamand fluctue autour de 2,6 milliards d'euros. Ses variations résultent surtout de la dynamique des investissements et des dépenses en capital du plan de relance Vlaamse Veerkracht non financés par la dotation de la RRF et des dépenses pour le projet Oosterweel. Jouent également un rôle, le jobbonus, le refinancement du secteur des soins, et la dynamique des dépenses de soins de santé. L'intervention du gouvernement flamand pour les pouvoirs locaux en matière de contribution de responsabilisation pour les pensions et de préservation des espaces ouverts, qui prennent leur vitesse de croisière, contribuent également au déficit à moyen terme. En 2026, le déficit baisse (à 2,2 milliards d'euros) principalement sous l'effet de la quasi-extinction des dépenses du plan de relance Vlaamse Veerkracht.

5.3.4. Région wallonne

Les finances de la Région wallonne se sont sensiblement dégradées en 2020 à la suite des mesures de soutien prises pour faire face à la crise sanitaire, du recul des transferts de la LSF et des accords de la Sainte Émilie, ainsi que de certaines recettes fiscales et non fiscales (e.g. les dividendes de participations ou le chiffre d'affaires de l'Opérateur de Transport de Wallonie). La dégradation des finances wallonnes a été tempérée par l'accélération du rythme des enrôlements à l'IPP qui a ponctuellement bonifié les recettes d'additionnels à l'IPP.

⁴¹ Environ 40 % des dépenses du plan de relance Vlaamse Veerkracht prendrait la forme d'aides à l'investissement aux entreprises et aux ménages.

⁴² La croissance des transferts aux pouvoirs locaux en 2020 est principalement due au financement des dépenses liées à la crise sanitaire et à l'intervention à hauteur de 50 % dans la contribution de responsabilisation pour les pensions ainsi qu'au financement pour les espaces ouverts (86 millions d'euros en 2020, évoluant à la hausse jusqu'à 260 millions d'euros à la fin de la période de projection).

Tableau 21 Compte de la Région wallonne
en milliards d'euros

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes	14,8	14,5	15,1	15,8	16,3	16,7	17,0	17,1
Fiscales et parafiscales	6,3	6,5	6,4	6,7	6,9	7,1	7,4	7,5
Transferts des administrations publiques	7,1	6,8	7,3	7,5	7,6	7,7	7,8	7,9
Autres recettes	1,4	1,2	1,4	1,7	1,8	1,9	1,8	1,6
Dépenses	15,3	16,8	18,1	17,6	18,0	18,4	18,7	19,0
Frais de fonctionnement	3,2	3,0	3,1	3,1	3,2	3,3	3,3	3,4
Prestations sociales	4,4	4,7	4,8	4,9	5,0	5,2	5,3	5,5
Autres dépenses primaires finales courantes	3,1	4,4	4,4	3,6	3,7	3,7	3,8	3,8
Investissements	0,7	0,6	0,8	0,9	1,0	1,1	1,0	0,9
Autres dépenses finales en capital	0,7	0,7	1,3	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6
Transferts aux administrations publiques	2,8	3,0	3,3	3,0	3,1	3,1	3,2	3,3
Charges d'intérêts	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5
Solde de financement	-0,5	-2,2	-3,0	-1,7	-1,7	-1,6	-1,7	-1,9

Le solde de financement continue de se dégrader en 2021 en raison de la mise en place du plan de relance pour la Wallonie qui n'est qu'en partie financé par des transferts de l'Union européenne, de la première tranche de l'accord sectoriel dans les secteurs du social et de la santé et du contrecoup de l'accélération du rythme des enrôlements de 2020. À l'inverse, les finances wallonnes bénéficient du rebond de l'activité économique qui se traduit par une hausse des recettes des transferts de la LSF et de la Sainte Émilie ainsi que de certaines recettes non fiscales. Elles bénéficient, en outre, d'un solde du décompte positif de la LSF et de la Sainte Émilie. On notera qu'à la clôture de la projection, les mesures de soutien aux secteurs touchés par la crise et les dépenses liées au tracing et à la vaccination sont, en 2021, d'une ampleur comparable aux dépenses encourues en 2020.

Les finances wallonnes s'améliorent nettement en 2022, essentiellement sous l'effet du contrecoup des dépenses de 2021 liées à la crise sanitaire, et se stabilisent par la suite. Elles bénéficient en fin de période de la croissance des additionnels à l'IPP dans un contexte de croissance des revenus imposables réels par tête et, jusque 2025, d'un gain budgétaire attendu à politique inchangée au niveau du mécanisme des certificats verts. Par contre, la dynamique des dépenses de santé, l'arrivée progressive en régime de croisière de l'accord sectoriel et la disparition progressive à partir de 2025 du mécanisme de transition de la LSF prévu dans le cadre de la 6^e réforme de l'État pèsent sur les finances de la Région wallonne.

5.3.5. Communauté française

Le compte de la Communauté française voit son solde de financement se détériorer fortement en 2020, passant de -0,3 milliard d'euros en 2019 à -1,7 milliard en 2020. Du côté des recettes, on note un recul important des transferts de la LSF ainsi qu'un repli d'autres recettes comme les recettes publicitaires de la RTBF. Du côté des dépenses, on note une progression des rémunérations ainsi que des transferts aux ISBL et des subventions aux sociétés non financières, sous l'impulsion des aides octroyées par la Communauté française aux secteurs de l'enseignement (y compris la remédiation scolaire), de la culture, de l'aide à la jeunesse et du sport en vue de limiter les effets négatifs de la crise sanitaire sur ces secteurs. Par contre, les dépenses d'investissement reculent en 2020.

Tableau 22 Compte de la Communauté française
en milliards d'euros

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes	20,2	19,2	20,7	21,4	21,7	22,2	22,7	23,3
Fiscales et parafiscales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Transferts des administrations publiques	16,5	15,6	17,1	17,5	17,8	18,2	18,6	19,1
Autres recettes	3,7	3,6	3,6	3,8	3,9	4,0	4,0	4,1
Dépenses	20,5	20,9	21,7	22,2	22,7	23,3	23,8	24,5
Frais de fonctionnement	9,5	9,7	10,1	10,3	10,6	10,9	11,1	11,4
Prestations sociales	2,6	2,7	2,7	2,8	2,9	3,0	3,0	3,2
Autres dépenses primaires finales courantes	0,7	1,0	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9
Investissements	1,1	1,0	1,2	1,3	1,3	1,4	1,4	1,5
Autres dépenses finales en capital	-0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Transferts aux administrations publiques	6,5	6,5	6,7	6,8	6,9	7,0	7,2	7,3
Charges d'intérêts	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Solde de financement	-0,3	-1,7	-1,0	-0,8	-1,0	-1,1	-1,2	-1,3

En 2021, le solde de financement s'établit à -1,0 milliard d'euros, en amélioration substantielle par rapport à 2020. Cette amélioration trouve son origine dans des mesures de soutien aux secteurs affectés par la crise sanitaire moins importantes qu'en 2020, et dans le rebond économique qui entraîne une progression des recettes de la LSF. Les recettes de la LSF sont également soutenues par un solde du décompte positif. L'amélioration du solde de financement est atténuée par la progression des autres dépenses, en particulier les rémunérations et les investissements, notamment ceux de la RTBF et dans les bâtiments scolaires.

À moyen terme, le solde de financement se détériore, dans la mesure où les recettes de la LSF progressent plus faiblement que les dépenses, notamment sous l'impulsion des dépenses de rémunération, de la hausse de la cotisation de responsabilisation pension et des coûts liés à la poursuite de la mise en œuvre du Pacte d'excellence.

6. Émissions de gaz à effet de serre

Ce chapitre présente les résultats de la ventilation régionale des projections nationales des émissions de gaz à effet de serre^{43,44}. On notera que ces projections régionales peuvent différer de celles calculées par les Régions⁴⁵, en raison de différences de modélisation et d'hypothèses.

6.1. Royaume

Les émissions totales de gaz à effet de serre (GES) s'élevaient à 116,7 millions de tonnes d'équivalent CO₂ (MtCO₂-eq) en 2019 et sont estimées à 108,2 MtCO₂-eq en 2020 (cf. tableau 23). Cette baisse de 7 % s'explique par la baisse d'activité liée à la crise sanitaire. Par la suite, les émissions totales devraient augmenter régulièrement. En 2023 et en 2026, l'augmentation des émissions serait plus prononcée, en raison d'une production plus élevée d'électricité dans les centrales au gaz, suite à la fermeture progressive des centrales nucléaires. Toutefois, les émissions totales en 2026 seraient 17 % inférieures à leur niveau de 1990.

En 2019, les émissions liées à l'énergie ont représenté environ trois quarts des émissions totales de gaz à effet de serre. En 2020, elles auraient baissé de près de 9 %. Par la suite, elles devraient repartir à la hausse pour atteindre 94,7 MtCO₂-eq en 2026, ce qui représente un niveau inférieur d'environ 9 % à celui de 1990.

- Les émissions des industries productrices d'énergie (rubrique « Transformation d'énergie » dans le tableau 23) sont en grande partie déterminées par la production d'électricité des centrales thermiques. L'amélioration de leur efficacité énergétique⁴⁶ et le net développement de la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables permettent de diminuer les émissions. Néanmoins, ces émissions augmenteraient durant la période de projection en raison de la hausse de la production dans les centrales aux gaz suite à l'abandon progressif de l'énergie nucléaire à l'horizon 2025.
- Les émissions de gaz à effet de serre de l'industrie et de la construction (rubrique « Industrie » dans le tableau 23) ne devraient augmenter que légèrement durant la période de projection, sous l'effet de l'utilisation accrue des technologies économisant l'énergie et du recours au gaz naturel et aux combustibles renouvelables au détriment des combustibles liquides et solides. Les objectifs fixés pour les installations relevant du système communautaire d'échange de quotas d'émission (EU ETS) devraient également contribuer à freiner les émissions industrielles.

⁴³ Pour une description méthodologique, voir Perspectives économiques régionales 2014-2019, BFP, IBSA, SVR, IWEPS, p. 101, juillet 2014. Les clés de répartition ont été mises à jour pour 2018 sur la base des comptes des flux physiques d'énergie (PEFA).

⁴⁴ On trouvera dans l'annexe statistique électronique le détail de l'évolution des différents gaz à effet de serre (CO₂, CH₄, N₂O et gaz fluorés), ainsi que les bilans énergétiques pour les années 2019, 2020 et 2026.

⁴⁵ Voir Commission Nationale Climat (2021).

⁴⁶ Cette amélioration s'explique, d'une part, par le remplacement des combustibles solides (charbon) et liquides par les combustibles gazeux (gaz naturel) et, d'autre part, par des investissements technologiques qui ont rendu les centrales plus performantes.

- En 2019, les émissions liées au secteur du transport étaient 23 % plus élevées qu'en 1990, en raison de la demande accrue de mobilité. En 2020, elles devraient avoir nettement chuté mais repartiraient à la hausse en 2021, parallèlement à la reprise économique.
- En 2019, les émissions des bâtiments résidentiels et non résidentiels (rubrique « Tertiaire, résidentiel, agriculture » dans le tableau 23) étaient inférieures d'environ 10 % à leur niveau de 1990, en raison principalement du basculement de la consommation d'énergie vers les combustibles gazeux et les énergies renouvelables, mais aussi d'une meilleure isolation, de normes plus strictes pour les nouvelles constructions et de systèmes de chauffage plus rentables. Les émissions liées au chauffage des bâtiments devraient avoir diminué en 2020, sous l'effet de la crise du coronavirus et, surtout, des conditions météorologiques (2020 a été une année relativement chaude).

Les émissions inhérentes aux processus industriels sont générées principalement par la fabrication de produits minéraux, l'industrie chimique, l'industrie sidérurgique et les équipements de réfrigération et de climatisation. Ces émissions ont enregistré une forte baisse en 2019 et 2020 et devraient continuer à baisser en projection suite à l'utilisation accrue de technologies plus respectueuses de l'environnement.

6.2. Région de Bruxelles-Capitale

Selon l'inventaire national des émissions de GES de mars 2021, les émissions de GES de la Région de Bruxelles-Capitale se sont élevées à 3,5 MtCO₂-eq en 2019, ce qui représente 3 % du total des émissions nationales. Les émissions provenaient en grande partie du chauffage des bâtiments (secteur résidentiel et secteur tertiaire) et des activités de transport.

En 2020, les émissions totales de GES de la Région de Bruxelles-Capitale devraient diminuer pour atteindre 3,2 MtCO₂-eq. En 2026, le niveau des émissions de la Région de Bruxelles-Capitale devrait atteindre 3,4 MtCO₂-eq, ce qui représente un niveau inférieur d'environ 21 % à celui de 1990. Les émissions issues du transport s'élèveraient alors à 1 MtCO₂-eq et celles provenant du chauffage des bâtiments à 1,9 MtCO₂-eq.

6.3. Région flamande

Selon l'inventaire de mars 2021, les émissions de GES de la Région flamande ont atteint 76,1 MtCO₂-eq en 2019. La part des émissions flamandes de GES s'élevait à 65 % du total des émissions nationales. En Flandre, les secteurs qui sont prépondérants pour déterminer l'évolution des émissions de GES sont la transformation d'énergie, le transport, le chauffage des bâtiments (secteur résidentiel et secteur tertiaire) et l'industrie.

Suite au ralentissement de l'activité économique, les émissions totales de GES de la Flandre devraient diminuer pour atteindre 70,1 MtCO₂-eq en 2020. Elles repartiraient ensuite à la hausse, suite à la reprise économique et à la mise à l'arrêt progressive des centrales nucléaires. En 2026, le niveau des émissions de la Région flamande devrait atteindre 80,0 MtCO₂-eq, ce qui représente un niveau inférieur de 7 % par rapport à celui de 1990.

Les émissions issues du secteur de la transformation d'énergie devraient diminuer en raison de la récession (de 19,5 MtCO₂-eq en 2019 à 17,7 MtCO₂-eq en 2020), mais repartiraient ensuite à la hausse pour atteindre 27,5 MtCO₂-eq en 2026 en raison de la reprise économique et de la mise à l'arrêt des centrales nucléaires.

Les émissions liées à l'énergie qui sont issues de l'industrie devraient diminuer de 7,5 MtCO₂-eq en 2019 à 6,9 MtCO₂-eq en 2020 en raison de la baisse de l'activité économique. Elles devraient ensuite augmenter en 2021, en raison de la reprise économique, puis se stabiliser grâce à l'utilisation accrue des technologies économisant l'énergie et des énergies renouvelables ainsi qu'en raison des objectifs fixés à l'horizon 2030 pour les installations relevant du système communautaire d'échange de quotas d'émission (EU ETS). Les émissions du secteur atteindraient 7,5 MtCO₂-eq en 2026.

Les émissions du secteur du transport diminueraient en 2020 pour atteindre 13,2 MtCO₂-eq. Elles augmenteraient ensuite pour représenter 14,3 MtCO₂-eq en 2026. Le niveau des émissions liées à l'énergie qui sont issues du chauffage des bâtiments devrait, quant à lui, diminuer à 13,6 MtCO₂-eq en 2020 suite à la crise sanitaire mais surtout en raison des conditions météorologiques (2020 a été une année relativement chaude). Ces émissions enregistreraient ensuite une hausse, pour s'élever à 14,5 MtCO₂-eq en 2026. Les émissions issues des processus industriels devraient, après une baisse en 2019 et 2020, continuer à diminuer pour atteindre 11,3 MtCO₂-eq en 2026 en raison de l'utilisation accrue de technologies plus respectueuses de l'environnement.

6.4. Région wallonne

Selon l'inventaire de mars 2021, les émissions de GES de la Région wallonne ont atteint 37,1 MtCO₂-eq en 2019. Ainsi, les émissions de GES wallonnes représentaient 32 % du total des émissions nationales. En Wallonie, l'évolution des émissions de GES a surtout été déterminée par l'évolution des émissions du secteur industriel, du secteur du transport et du chauffage des bâtiments (secteur résidentiel et secteur tertiaire).

Les émissions totales de GES de la Région wallonne seraient en baisse en 2020 avec un niveau de 34,9 MtCO₂-eq. Elles augmenteraient ensuite, en raison de la reprise économique et de la mise à l'arrêt progressive des centrales nucléaires, pour s'élever à 37,9 MtCO₂-eq en 2026. Cela correspond à un niveau inférieur de 32 % à celui de 1990.

Les émissions issues du secteur de la transformation d'énergie devraient augmenter, pour passer de 2,6 MtCO₂-eq en 2020 à 5,4 MtCO₂-eq en 2026, suite à la reprise économique et à la mise à l'arrêt des centrales nucléaires.

Les émissions liées à l'énergie qui sont issues de l'industrie ne devraient augmenter que légèrement, après une baisse à un niveau de 5,5 MtCO₂-eq en 2020, notamment en raison de l'utilisation accrue de technologies économisant l'énergie ainsi que des sources d'énergie renouvelables. Cette faible augmentation résulterait aussi des objectifs fixés à l'horizon 2030 pour les installations relevant du système européen d'échange de quotas d'émissions de CO₂ (EU ETS). Ces émissions atteindraient 5,7 MtCO₂-eq en 2026.

Après une baisse à un niveau de 7,9 MtCO₂-eq en 2020, les émissions du secteur du transport augmenteraient, en raison de la reprise économique, et représenteraient 8,5 MtCO₂-eq en 2026. Les émissions provenant du chauffage des bâtiments devraient diminuer pour représenter 6,8 MtCO₂-eq en 2020 en raison de la crise sanitaire mais surtout des conditions météorologiques (2020 a été une année relativement chaude). Elles devraient ensuite augmenter et s'élever à 7,1 MtCO₂-eq en 2026. Finalement, après une légère baisse en 2020 et une légère reprise en 2021, les émissions issues des processus industriels devraient continuer à diminuer pour atteindre 5,2 MtCO₂-eq en 2026 suite à l'utilisation accrue de technologies plus respectueuses de l'environnement.

Tableau 23 Évolution des émissions totales de gaz à effet de serre par secteur
En millions de tonnes d'équivalent CO₂

	1990(1)	2005(1)	2019(1)	2020	2026	Taux de croissance		
						2019/ 1990	2026/ 1990	2026/ 2020
Royaume								
1. Énergie	103,8	105,7	85,8	78,2	94,7	-17,4	-8,8	21,0
1.A. Combustion	102,6	105,0	85,1	77,6	94,0	-17,0	-8,3	21,2
1.A1. Transformation d'énergie	31,3	30,5	22,2	20,5	33,1	-29,0	5,8	61,7
1.A2. Industrie	18,6	15,2	13,2	12,5	13,3	-29,3	-28,7	6,5
1.A3. Transport	20,6	26,4	25,4	22,1	23,8	23,1	15,4	7,8
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	26,6	31,4	24,0	22,2	23,5	-9,7	-11,6	5,9
1.A5. Autres	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	-59,2	-67,4	-24,4
Écart statistique	5,1	1,3	0,2	0,2	0,2	-95,3	-95,3	0,0
1.B. Émissions fugitives	1,2	0,7	0,7	0,7	0,7	-47,1	-46,6	0,0
2. Processus industriels	26,1	27,1	20,2	19,4	16,6	-22,6	-36,2	-14,4
3. Agriculture	11,5	9,8	9,4	9,3	8,9	-18,7	-22,5	-4,0
5. Déchets	4,3	3,0	1,3	1,3	1,0	-69,4	-76,8	-20,3
Total	145,7	145,6	116,7	108,2	121,2	-19,9	-16,8	12,0
Région de Bruxelles-Capitale								
1. Énergie	4,1	4,3	3,2	3,0	3,2	-22,7	-22,4	8,5
1.A. Combustion	4,0	4,3	3,2	2,9	3,2	-21,5	-21,1	8,6
1.A1. Transformation d'énergie	0,0	0,1	0,1	0,1	0,2	121,0	297,3	78,7
1.A2. Industrie	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-21,1	-28,7	-0,6
1.A3. Transport	0,8	1,1	1,0	0,9	1,0	24,2	21,6	9,1
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	1,7	2,2	1,9	1,8	1,9	15,1	12,8	4,8
1.A5. Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-59,0	-66,8	-24,0
Écart statistique	1,4	0,8	0,0	0,0	0,0	-97,2	-97,2	0,0
1.B. Émissions fugitives	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	-70,7	-70,3	0,0
2. Processus industriels	0,1	0,2	0,3	0,3	0,1	447,9	160,5	-47,2
3. Agriculture	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-53,2	-55,2	-3,6
5. Déchets	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	-90,4	-90,5	-0,9
Total	4,3	4,6	3,5	3,2	3,4	-17,6	-20,9	3,9
Région flamande								
1. Énergie	64,0	67,3	56,1	50,7	63,1	-12,3	-1,4	24,4
1.A. Combustion	63,2	66,9	55,7	50,3	62,7	-11,9	-0,8	24,7
1.A1. Transformation d'énergie	28,5	26,8	19,5	17,7	27,5	-31,5	-3,5	55,1
1.A2. Industrie	13,4	9,4	7,5	6,9	7,5	-44,3	-43,7	9,1
1.A3. Transport	12,4	15,8	15,2	13,2	14,3	22,7	15,5	8,0
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	14,6	18,6	14,7	13,6	14,5	0,5	-0,8	7,0
1.A5. Autres	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	-59,0	-67,2	-24,3
Écart statistique	-6,0	-3,9	-1,3	-1,3	-1,3	-78,7	-78,7	0,0
1.B. Émissions fugitives	0,8	0,5	0,4	0,4	0,4	-48,9	-48,4	0,0
2. Processus industriels	12,9	15,7	13,9	13,4	11,3	7,7	-12,6	-15,7
3. Agriculture	6,4	5,0	5,2	5,1	4,9	-19,8	-23,7	-4,2
5. Déchets	2,5	1,9	0,9	0,8	0,7	-65,5	-74,3	-21,4
Total	85,9	90,0	76,1	70,1	80,0	-11,5	-6,9	14,1

	1990(1)	2005(1)	2019(1)	2020	2026	Taux de croissance		
						2019/ 1990	2026/ 1990	2026/ 2020
Région wallonne								
1. Énergie	35,7	34,1	26,5	24,6	28,4	-25,7	-20,4	15,5
1.A. Combustion	35,4	33,8	26,3	24,4	28,2	-25,7	-20,3	15,6
1.A1. Transformation d'énergie	2,8	3,6	2,6	2,6	5,4	-5,9	96,2	105,8
1.A2. Industrie	5,1	5,7	5,6	5,5	5,7	9,7	10,4	3,4
1.A3. Transport	7,4	9,5	9,2	7,9	8,5	23,7	14,4	7,2
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	10,2	10,6	7,4	6,8	7,1	-28,2	-31,0	3,9
1.A5. Autres	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	-59,6	-67,9	-24,6
Écart statistique	9,7	4,4	1,5	1,5	1,5	-84,8	-84,8	0,0
1.B. Émissions fugitives	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	-34,1	-33,3	0,0
2. Processus industriels	13,1	11,2	5,9	5,7	5,2	-54,5	-60,5	-9,9
3. Agriculture	5,1	4,7	4,2	4,2	4,0	-17,3	-21,0	-3,8
5. Déchets	1,8	1,0	0,4	0,4	0,4	-74,4	-80,0	-18,3
Total	55,5	51,0	37,1	34,9	37,9	-33,3	-31,8	8,6

1) Les chiffres de 1990, 2005 et 2019 correspondent aux valeurs d'inventaire de 1990, 2005 et 2019 issues des inventaires d'émissions nationaux et régionaux de mars 2021, excepté pour les émissions de CO₂ d'origine énergétique qui ont été calculées de façon endogène pour 1990, 2005 et 2019 dans HERMES et HERMREG.

7. Bibliographie

- Bassilière, D., Bossier, F., Caruso, F., Hendrickx, K., Hoorelbeke, D. et Lohest, O. (2008a), *Élaboration d'un modèle de projections régionales, une première application du modèle HERMREG aux perspectives économiques nationales 2007-2012*, BFP – IBSA – IWEPS – SVR, janvier 2008.
- Bassilière, D., Bossier, F., Caruso, F., Hoorelbeke, D. et Lohest, O. (2008b), *Vingt-cinq ans d'évolutions régionales – Un aperçu au départ de la base de données du modèle HERMREG*, Planning Paper 104, BFP – IBSA – IWEPS – SVR, avril 2008.
- Bureau fédéral du Plan, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique et Studiedienst van de Vlaamse Regering (2014), *Perspectives économiques régionales 2014-2019*, juillet 2014.
- Bureau fédéral du Plan, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique et Statistiek Vlaanderen (2020), *Perspectives économiques régionales 2020-2025*, juillet 2020.
- Bureau fédéral du Plan, Statbel (2021), *Perspectives démographiques 2020-2070 – Scénario de référence et variantes*, mars 2021.
- Bureau fédéral du Plan (2021a), *Perspectives économiques 2021-2026*, février 2021.
- Bureau fédéral du Plan (2021b), *Effets macroéconomiques et budgétaires du projet de plan national pour la reprise et la résilience*, avril 2021.
- Bureau fédéral du Plan (2021c), *Perspectives économiques 2021-2026*, juin 2021.
- Commission Nationale Climat (2021), *Projections of greenhouse gas emissions by sources and removal by sinks: Information on the assumptions, parameters, methods and model description*, Reporting under Article 18 of Regulation (EU) 2018/1999, mars 2021.
- Institut des Comptes Nationaux (2020a), *Comptes des administrations publiques 2019*, octobre 2020.
- Institut des Comptes Nationaux (2020b), *Comptes nationaux – Comptes annuels détaillés 1995-2019*, octobre 2020.
- Institut des Comptes Nationaux (2021), *Comptes régionaux 2019*, janvier 2021.

8. Annexes

8.1. Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi

Tableau 24 Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi -
Région de Bruxelles-Capitale
En points de pourcentage

	2019	2020	2021	2022	Moyennes		
					2023- 2026	2013- 2019	2020- 2026
1. Valeur ajoutée en volume							
1.1. Agriculture	0,01	0,00	0,00	-0,00	0,00	0,00	0,00
1.2. Énergie	0,07	-0,13	0,15	0,02	0,01	-0,09	0,01
1.3. Industries manufacturières	0,09	-0,14	0,14	-0,01	-0,02	-0,09	-0,01
a. Biens intermédiaires	0,05	0,01	0,02	-0,02	-0,01	-0,07	-0,01
b. Biens d'équipement	0,01	-0,02	0,04	-0,01	-0,00	-0,01	0,00
c. Biens de consommation	0,03	-0,12	0,08	0,02	-0,00	-0,01	-0,00
1.4. Construction	0,01	-0,15	0,23	0,02	0,03	0,04	0,03
1.5. Services marchands	1,67	-5,55	3,14	2,63	0,76	0,61	0,46
a. Transports et communication	0,06	-0,86	0,42	0,66	0,19	0,33	0,14
b. Commerce et horeca	0,23	-2,00	0,52	0,35	-0,03	-0,20	-0,18
c. Crédit et assurances	0,72	-0,28	0,09	0,54	0,12	-0,31	0,12
d. Santé et action sociale	0,03	-0,73	0,32	0,45	0,04	0,03	0,03
e. Autres services marchands	0,63	-1,67	1,79	0,62	0,43	0,76	0,35
1.6. Services non marchands	0,32	0,20	0,22	0,29	0,26	0,16	0,25
a. Administration publique et enseignement	0,31	0,22	0,20	0,28	0,25	0,16	0,25
b. Services domestiques	0,00	-0,02	0,02	0,01	0,00	-0,00	0,00
1.7. Total	2,16	-5,76	3,88	2,95	1,03	0,64	0,75
2. Emploi							
2.1. Agriculture	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2.2. Énergie	0,00	0,02	0,00	-0,00	-0,00	0,00	0,00
2.3. Industries manufacturières	0,05	0,03	-0,07	-0,05	-0,05	-0,09	-0,04
a. Biens intermédiaires	0,02	-0,00	-0,00	-0,02	-0,02	-0,05	-0,01
b. Biens d'équipement	0,02	0,02	-0,03	-0,01	-0,01	-0,02	-0,01
c. Biens de consommation	0,01	0,01	-0,04	-0,02	-0,02	-0,02	-0,02
2.4. Construction	-0,06	0,03	0,07	0,05	0,02	0,05	0,03
2.5. Services marchands	1,09	-0,46	0,04	-0,01	0,46	0,35	0,20
a. Transports et communication	0,09	-0,02	0,01	-0,11	0,01	0,01	-0,01
b. Commerce et horeca	0,19	-0,38	-0,49	-0,20	-0,03	-0,16	-0,17
c. Crédit et assurances	-0,19	-0,05	-0,03	-0,09	-0,03	-0,20	-0,04
d. Santé et action sociale	0,19	0,15	0,20	0,23	0,19	0,16	0,19
e. Autres services marchands	0,82	-0,15	0,35	0,17	0,32	0,54	0,23
2.6. Services non marchands	0,29	0,42	0,17	0,15	0,12	0,18	0,17
a. Administration publique et enseignement	0,27	0,42	0,17	0,10	0,10	0,20	0,16
b. Services domestiques	0,01	-0,00	0,00	0,05	0,02	-0,02	0,02
2.7. Total	1,38	0,04	0,22	0,13	0,54	0,49	0,37

Tableau 25 Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi - Région flamande
En points de pourcentage

	2019	2020	2021	2022	2023- 2026	Moyennes 2013- 2019	2020- 2026
1. Valeur ajoutée en volume							
1.1. Agriculture	-0,02	0,09	0,05	-0,02	0,01	-0,02	0,02
1.2. Énergie	0,11	-0,21	0,23	0,04	0,02	0,00	0,02
1.3. Industries manufacturières	0,19	-0,50	1,26	-0,08	0,16	0,22	0,19
a. Biens intermédiaires	0,25	0,01	0,63	-0,08	0,09	0,21	0,13
b. Biens d'équipement	0,01	-0,24	0,37	-0,03	0,03	-0,01	0,03
c. Biens de consommation	-0,08	-0,26	0,26	0,04	0,04	0,02	0,03
1.4. Construction	0,29	-0,22	0,46	0,06	0,10	0,16	0,10
1.5. Services marchands	1,09	-4,87	3,35	2,49	1,14	1,30	0,79
a. Transports et communication	-0,11	-0,78	0,55	0,25	0,10	0,08	0,06
b. Commerce et horeca	0,20	-1,77	0,71	0,66	0,18	0,11	0,05
c. Crédit et assurances	0,08	-0,11	0,08	0,12	0,06	0,03	0,05
d. Santé et action sociale	0,09	-0,99	0,45	0,64	0,08	0,02	0,06
e. Autres services marchands	0,83	-1,22	1,56	0,82	0,71	1,05	0,57
1.6. Services non marchands	0,10	-0,01	0,12	0,16	0,14	0,10	0,12
a. Administration publique et enseignement	0,10	0,01	0,10	0,15	0,14	0,10	0,12
b. Services domestiques	0,00	-0,01	0,01	0,01	0,00	-0,00	0,00
1.7. Total	1,75	-5,72	5,46	2,65	1,57	1,75	1,24
2. Emploi							
2.1. Agriculture	0,03	0,03	0,03	-0,02	-0,00	-0,00	0,00
2.2. Énergie	0,02	0,02	0,00	-0,00	-0,00	-0,00	0,00
2.3. Industries manufacturières	0,09	-0,07	-0,03	-0,24	-0,08	-0,09	-0,09
a. Biens intermédiaires	0,05	0,03	-0,02	-0,12	-0,03	-0,03	-0,03
b. Biens d'équipement	0,02	-0,05	-0,02	-0,02	-0,03	-0,04	-0,03
c. Biens de consommation	0,01	-0,05	0,01	-0,10	-0,02	-0,02	-0,03
2.4. Construction	0,17	0,09	0,11	0,12	0,03	0,04	0,06
2.5. Services marchands	1,32	-0,11	0,63	0,24	0,84	1,14	0,59
a. Transports et communication	0,15	0,06	0,00	-0,13	0,03	0,03	0,01
b. Commerce et horeca	0,15	-0,28	-0,34	-0,28	0,04	0,04	-0,10
c. Crédit et assurances	-0,03	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01	-0,02	-0,01
d. Santé et action sociale	0,28	0,20	0,32	0,36	0,28	0,28	0,29
e. Autres services marchands	0,76	-0,08	0,66	0,29	0,49	0,81	0,41
2.6. Services non marchands	0,18	0,08	0,08	0,09	0,07	0,09	0,08
a. Administration publique et enseignement	0,16	0,08	0,08	0,04	0,05	0,09	0,06
b. Services domestiques	0,02	-0,00	0,00	0,05	0,02	0,00	0,02
2.7. Total	1,80	0,05	0,82	0,20	0,85	1,18	0,64

Tableau 26 Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi - Région wallonne
En points de pourcentage

	2019	2020	2021	2022	2023- 2026	Moyennes 2013- 2019	2020- 2026
1. Valeur ajoutée en volume							
1.1. Agriculture	-0,00	0,06	0,04	-0,02	0,00	-0,02	0,01
1.2. Énergie	0,10	-0,21	0,23	0,06	0,03	0,02	0,03
1.3. Industries manufacturières	0,55	-0,64	1,39	-0,00	0,20	0,28	0,22
a. Biens intermédiaires	0,47	-0,12	0,88	-0,12	0,13	0,29	0,16
b. Biens d'équipement	0,05	-0,24	0,24	0,05	0,02	-0,04	0,02
c. Biens de consommation	0,03	-0,27	0,27	0,07	0,05	0,03	0,04
1.4. Construction	0,20	-0,42	0,54	0,05	0,05	0,05	0,05
1.5. Services marchands	0,62	-5,26	3,03	2,48	0,80	1,05	0,49
a. Transports et communication	-0,01	-0,69	0,44	0,23	0,07	-0,02	0,04
b. Commerce et horeca	0,07	-1,82	0,55	0,70	0,16	0,21	0,01
c. Crédit et assurances	0,05	-0,23	0,12	0,17	0,06	0,08	0,04
d. Santé et action sociale	0,10	-1,24	0,56	0,80	0,09	0,10	0,07
e. Autres services marchands	0,41	-1,28	1,37	0,57	0,42	0,69	0,33
1.6. Services non marchands	0,19	-0,05	0,17	0,25	0,23	0,16	0,18
a. Administration publique et enseignement	0,19	-0,04	0,16	0,24	0,23	0,16	0,18
b. Services domestiques	0,00	-0,01	0,01	0,01	0,00	-0,00	0,00
1.7. Total	1,65	-6,52	5,40	2,81	1,31	1,53	0,99
2. Emploi							
2.1. Agriculture	-0,00	0,01	0,01	-0,03	-0,01	-0,01	-0,01
2.2. Énergie	0,02	0,02	0,00	-0,00	-0,00	0,01	0,00
2.3. Industries manufacturières	0,08	-0,06	-0,04	-0,18	-0,05	-0,09	-0,07
a. Biens intermédiaires	0,05	0,00	-0,04	-0,12	-0,04	-0,05	-0,05
b. Biens d'équipement	-0,01	-0,02	-0,02	-0,01	-0,02	-0,07	-0,02
c. Biens de consommation	0,04	-0,04	0,02	-0,05	0,00	0,03	-0,01
2.4. Construction	0,04	0,03	0,09	0,10	0,01	-0,04	0,04
2.5. Services marchands	0,85	-0,24	0,56	0,22	0,64	0,82	0,44
a. Transports et communication	0,12	0,02	0,01	-0,12	-0,01	-0,02	-0,02
b. Commerce et horeca	-0,01	-0,23	-0,32	-0,30	0,06	0,08	-0,08
c. Crédit et assurances	-0,02	-0,06	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01
d. Santé et action sociale	0,29	0,21	0,32	0,48	0,32	0,30	0,33
e. Autres services marchands	0,48	-0,18	0,57	0,17	0,27	0,47	0,23
2.6. Services non marchands	0,18	0,06	0,10	0,07	0,07	0,12	0,07
a. Administration publique et enseignement	0,18	0,06	0,10	0,05	0,07	0,14	0,07
b. Services domestiques	-0,01	-0,00	0,00	0,02	0,01	-0,02	0,01
2.7. Total	1,16	-0,18	0,73	0,18	0,67	0,81	0,48

8.2. Glossaire

- **La population active (ou l'offre de travail)** d'une région regroupe l'ensemble des travailleurs résidant dans cette région (quel que soit leur lieu de travail) et l'ensemble des demandeurs d'emploi résidant dans cette région. Dans son acceptation large (concept BFP), la population active inclut également les « chômeurs âgés » qui sont dispensés de l'inscription comme demandeur d'emploi. Les perspectives d'offre de travail régionales sont obtenues à l'aide d'un module sociodémographique, le résultat au niveau national étant déterminé de façon bottom-up par l'agrégation des estimations régionales. Les résultats de la projection socio-démographique de l'offre de travail sont employés comme hypothèses exogènes dans la projection économique régionale proprement dite.
- **Le taux d'activité** d'une région est calculé en divisant la population active de cette région par la population d'âge actif (15-64 ans) de cette région.
- **L'emploi intérieur** d'une région recouvre tous les travailleurs salariés et indépendants qui travaillent dans cette région, quel que soit leur lieu de résidence. Notons que nous supposons, tout comme dans les comptes régionaux, que la région de travail des travailleurs indépendants correspond à celle où ils résident.
- **Le solde des navettes** d'une région correspond à la différence entre les navettes sortantes de la région et les navettes entrantes dans la région. Les navettes sortantes correspondent aux sorties d'actifs qui ont un emploi dans une région distincte de celle de leur résidence. Les navettes entrantes désignent les entrées d'actifs ayant un emploi dans une région distincte de celle de leur résidence.
- **Le solde frontalier** d'une région résulte de la différence entre un flux « sortant », à savoir le nombre de personnes résidant dans la région mais travaillant à l'étranger, et un flux « entrant », à savoir le nombre de personnes résidant à l'étranger mais qui travaillent dans la région. Au sein du flux frontalier sortant, on peut distinguer deux types de travailleurs : les « transfrontaliers », qui traversent la frontière du pays au moins une fois par semaine, et les frontaliers dits « par extraterritorialité » dont le lieu de travail se trouve dans des enclaves (comme les institutions internationales ou les ambassades) situées à l'intérieur des frontières du pays.
- **La population active occupée** d'une région regroupe l'ensemble des travailleurs résidant dans cette région, quel que soit leur lieu de travail. L'identité suivante est respectée : la population active occupée régionale est égale à l'emploi intérieur régional plus le solde des navettes plus le solde frontalier.
- **Le taux d'emploi** d'une région est le rapport entre la population active occupée de la région et la population d'âge actif (15-64 ans) de la région.
- **Le chômage administratif** reprend l'ensemble des personnes inscrites comme demandeuses d'emploi auprès des organismes régionaux de placement. Le chômage administratif a un caractère exhaustif qui en fait une base cohérente avec les autres agrégats comptables utilisés dans le modèle (en particulier l'emploi) et appropriée pour une projection à moyen terme de l'offre de travail, qui nécessite une désagrégation complète de la population par catégorie socio-économique.
- **Le chômage selon le concept BFP** constitue une acceptation large du chômage administratif. Il inclut également les « chômeurs âgés » qui sont dispensés de l'inscription comme demandeur d'emploi.
- **Le chômage selon les « Enquêtes sur les forces de travail » (EFT)** est établi sur base des réponses d'un échantillon de la population à un questionnaire. Ces enquêtes sont réalisées par Statbel pour le

compte d'EUROSTAT, qui en définit le cadre méthodologique. La qualité de chômeur est reconnue suite à une interview individuelle qui vise à établir la réalité de la disponibilité du chômeur pour le marché du travail et de la recherche active d'un emploi.

- **Le taux de chômage** d'une région est le rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi de la région et la population active de la région.
- **La productivité réelle du travail par tête** d'une région correspond au rapport entre la valeur ajoutée (en euros chaînés) de la région et l'emploi intérieur de la région.
- Le coût salarial d'une région divisé par l'emploi intérieur de cette région correspond au **coût salarial réel par tête**.
- **Le bilan énergétique** est le cadre comptable des flux d'énergie. Les colonnes rendent compte des différentes sources et formes d'énergie utilisées et disponibles dans l'économie et les lignes présentent les différentes utilisations de l'énergie.
- Le concept de « **branches d'activité marchande** » correspond à l'ensemble des branches d'activité de l'économie à l'exception des « services non marchands ».
- Par **secteur tertiaire**, on entend la somme des branches des services marchands et la branche des « services non marchands ». Le **secteur primaire** est constitué de la seule branche « agriculture ». Le **secteur secondaire** agrège quant à lui les branches « énergie », « industries manufacturières » et « construction ».
- Les **branches d'activité** retenues dans le système HERMES-HERMREG correspondent au regroupement de branches NACE-BEL 2008 suivant :

Dénomination de la branche	NACE-BEL 2008 (A38)
1. Agriculture	Agriculture, sylviculture et pêche (AA)
2. Énergie	Cokéfaction et raffinage (CD) + Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (DD) + Distribution d'eau, gestion et assainissement des déchets et des eaux usées (EE)
3. Industries manufacturières	
a. Biens intermédiaires	Industries extractives (BB) + Industrie chimique (CE) + Produits pharmaceutiques (CF) + Fabrication de produits en caoutchouc et d'autres produits minéraux non métalliques (CG) + Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et équipements (CH)
b. Biens d'équipement	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (CI) + Fabrication d'équipements électriques (CJ) + Fabrication de machines et d'équipements n.c.a. (CK) + Fabrication de matériels de transport (CL)
c. Biens de consommation	Industries alimentaires, fabrication de boissons et de produits à base de tabacs (CA) + Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure (CB) + Travail du bois, industrie du papier et du carton et imprimerie (CC) + Fabrication de meubles et autres industries manufacturières, réparation et installation de machines et d'équipements (CM)
4. Construction	Construction (FF)
5. Services marchands	
a. Transports et communication	Transports et entreposage (HH) + Télécommunications (JB)
b. Commerce et horeca	Commerce de gros et de détail et réparation de véhicules automobiles et de motocycles (GG) + Hébergement et restauration (II)
c. Crédit et assurances	Activités financières et assurances (KK)
d. Santé et action sociale	Activités pour la santé humaine (QA) + Action sociale (QB)
e. Autres services marchands	Édition, services audiovisuels et diffusion de programmes de télévision (JA) + Services informatiques et services d'information (JC) + Activités immobilières (LL) + Activités juridiques et comptables, activités des sièges sociaux, conseil de gestion, activités d'architecture et d'ingénierie, activités de contrôle et analyse technique (MA) + Recherche-développement scientifique (MB) + Publicité et études de marché, autres activités spécialisées, scientifiques et techniques (MC) + Services administratifs et autres activités de soutien (NN) + Activités artistiques, récréatives et de loisir (RR) + Autres services (SS)
6. Services non marchands	
a. Administration publique et enseignement	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire (OO) + Enseignement (PP)
b. Services domestiques	Activités de ménages en tant qu'employeurs, activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et de services pour usage propre (TT)